

Stratégie de biodiversité du Conservatoire du littoral outre-mer

Etat des lieux . Menaces . Enjeux



Conservatoire du littoral

Avec la participation de :



Résumé

La stratégie de biodiversité du Conservatoire du littoral pour l'Outre-mer s'inscrit dans la continuité de la stratégie nationale de biodiversité, conduite par le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Elle vise à terme à développer une approche cohérente en matière de connaissance et de gestion de la biodiversité sur les espaces littoraux terrestres bénéficiant d'une protection foncière dans les Départements d'Outre-mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion) et certaines Collectivités d'Outre-mer (Mayotte, Saint Martin, Saint Barthélemy, Saint Pierre et Miquelon). Sur ces territoires, le Conservatoire du littoral intervient sur près de 19 000 ha (répartis pour 1/4 dans l'océan Indien et 2/3 en Guyane).

Ces terrains se répartissent entre des espaces terrestres qui s'étendent depuis le trait de côte jusqu'à une altitude de 500 mètres et des espaces maritimes parmi lesquels on relève de nombreux milieux naturels littoraux lacustres ou marins (forêts inondées, mangroves, herbiers et formations coralliennes). Avec l'affectation des dépendances naturelles des cinquante pas géométriques, prévue par la loi du 30 décembre 1996, ce sont environ 350 km de rivages naturels qui sont ainsi concernés dans les DOM et les COM.

L'objectif de ce travail est d'identifier les enjeux de biodiversité sur les espaces naturels protégés par le Conservatoire du littoral, de prioriser les sites sur lesquels il est urgent d'intervenir et de développer des orientations d'intervention.

L'identification des enjeux s'est basée sur un état des lieux de la biodiversité connue sur les espaces littoraux naturels, réalisé à partir d'une analyse bibliographique conséquen-

te (documents de gestion et rapports divers) puis d'une analyse qualitative (audit auprès de 118 acteurs). En raison des lacunes importantes dans la connaissance, l'identification de la valeur patrimoniale des sites s'est portée sur les habitats et les espèces remarquables présents dans les unités de gestion. 132 sites Outre-mer ont été considérés, regroupés en 52 « unités de gestion écologique ».

Les principaux enjeux de préservation de la biodiversité pour le Conservatoire ont ensuite été définis en croisant la valeur patrimoniale (présence d'habitats et espèces remarquables) avec l'intensité des pressions sur les unités de gestion.

Les priorités dégagées sur l'ensemble du périmètre d'intervention Outre-mer, s'articulent autour de 5 axes :

- l'intervention foncière,
- la gestion écologique,
- les travaux de conservation ou de restauration,
- la sensibilisation et la mobilisation des acteurs,
- le renforcement des connaissances.

22 unités de gestion ont été identifiées comme prioritaires (à la fois de grande valeur patrimoniale et très menacées) ; 15 d'entre elles doivent faire l'objet d'actions rapides de préservation ou de restauration.



Objectif global :

Contribution du conservatoire du littoral à la stratégie de biodiversité pour l'Outre-mer

Jusqu'à présent, la contribution du Conservatoire du littoral à l'objectif de préservation de la biodiversité est menée sur le terrain, au cas par cas, sans stratégie d'action formalisée. Or la stratégie à long terme de l'établissement appelle à répondre collectivement et de façon concertée avec les partenaires territoriaux et nationaux à la stratégie nationale de la biodiversité adoptée en 2004 par le gouvernement français. Aussi le Conservatoire du littoral a-t-il trouvé opportun de réfléchir à sa contribution sur ce sujet, en métropole et en Outre-mer, ainsi qu'à son articulation avec les dispositifs existants et à son adaptation aux évolutions des préoccupations de gestion.

En 2007, le Conservatoire du littoral intervient sur près de 19 000 ha Outre-mer (répartis pour 1/4 dans l'océan Indien et 2/3 en Guyane), qui recèlent des richesses biologiques exceptionnelles à l'échelle mondiale. Pour déployer une stratégie d'intervention et de gestion à long terme adaptée aux contextes locaux – géographiques, biologiques et humains – le Conservatoire a besoin de disposer d'éléments de connaissance sur l'état et l'évolution de ces espaces côtiers. La réflexion conduite ici s'appuie sur les divers diagnostics réalisés lors de l'élaboration des stratégies régionales pour la biodiversité, des plans d'actions correspondants ou des documents uniques de programmation (DOCUP 2007-2013) mis en place dans les différentes collectivités.

L'objectif global, à terme, est d'améliorer la conservation, la gestion et la valorisation de la biodiversité des littoraux tropicaux et océaniques sur les terrains du Conservatoire du littoral et, par extension, sur les autres espaces littoraux de l'Outre-mer.

La finalité de ce travail est d'identifier les enjeux de biodiversité sur les espaces naturels protégés par le Conservatoire du littoral, de prioriser les sites où l'intervention est nécessaire et de proposer des orientations d'intervention.

Dans un premier temps, il a été convenu de réaliser un état des lieux des connaissances sur la base d'une analyse bibliographique, complétée par des rencontres et interviews avec les gestionnaires et les autres acteurs qui, en Outre-mer et en métropole, interviennent sur ces milieux.

En l'absence de vision globale sur le niveau de connaissances sur la biodiversité des terrains Outre-mer, ce bilan préliminaire était nécessaire. Il a pour finalité d'identifier les éléments 'clés' de la biodiversité des sites (richesse, endémisme, rareté, importance fonctionnelle des milieux etc...) ainsi que les usages (chasse, agriculture, tourisme etc...) et les pressions engendrées par ces usages.

La seconde phase de cette étude vise à dégager, sur cette base, les orientations pour l'action et les priorités d'intervention : opérations d'acquisition et /ou de gestion des sites, mais également restitution de l'information au public fréquentant les espaces naturels et éducation à l'environnement.

Dès lors, il s'agira de traduire cette stratégie en programme opérationnel pour le maintien de la biodiversité. Les partenaires locaux sollicités dans l'état des lieux seront à nouveau invités à participer aux échanges pour la mise en place de projets pilotes, l'organisation de la conduite des travaux, puis l'évaluation des projets.



Page précédente : La pointe de Saziley vue l'îlot de sable blanc. Au fond, dans la brume, le volcan Choungui. Mayotte.

Ci-contre : Baobab (*Adansonia digitata*), site de Pointes et plages de Saziley et Carifou. Mayotte.

Contributions et remerciements

COORDINATION

Magali CERLES, Conservatoire du littoral

COMITÉ DE SUIVI

Catherine GABRIE, WWF-France

Pascal SAFFACHE, UAG

Marc. DUNCOMBE, Conservatoire du littoral

Violaine ALLAIS, Conservatoire du littoral

CONTRIBUTIONS

Guadeloupe : M. BERRY (Conservatoire du littoral) ; Mlle BUTTIFANT (Parc National de Guadeloupe) ; M. DELCROIX (Cap Natirel) ; M. DELLOUE (Parc National de Guadeloupe) ; Mlle DULORME (AEVA) ; M. FELDER (ONF) ; M. FLOWER (Conservatoire Botanique des Antilles Françaises, section Guadeloupe) ; M. FOURNET (AEVA) ; Mlle GALL (ONF) ; Mlle GAY (Conservatoire du littoral) ; Mlle IBENE (ASFA) ; M. IMBERT (UAG) ; Mlle JOYAU-DAHOMÉ (Conseil Régional) ; M. LARDEUX (ONF) ; Mlle JULES (Conseil Régional) ; M. LEBLOND (BIOS) ; M. LEGENDRE (DIREN) ; M. LEVESQUE (AMAZONA) ; M. LUREL (CSRPN) ; Mlle MEGE (Parc National de Guadeloupe) ; M. MICHEL (Conservatoire du littoral) ; Mlle PAVIS (AEVA) ; M. REDAUD (DIREN) ; Mlle ROTH (programme SPAW) ; M. ROUSTEAU (UAG) ; Mlle VANDERPERRE (ONF) ; M. TARTAGLINO (ONCFS).

Martinique : M. ARENALES DEL CAMPO (DIREN) ; M. BATTEDOU (DIREN) ; Mlle CAYOL (ONCFS) ; M. DEKNUYDT (entomologiste) ; M. DEFOS (DIREN) ; M. DUBIEF (SEPANMAR) ; Mlle ETIFIE-CHALONO (Conservatoire botanique des Antilles Françaises, section Martinique) ; M. FIARD (Botaniste) ; Mlle GENESSEAU (Parc Naturel Régional Martinique) ; M. JOSEPH (UAG) ; Mlle LOWENSKI (Conseil Général) ; M. MAILLARD (ONCFS) ; M. MARECHAL (OMMM) ; Mlle MARINE-POLETTI (Conseil Général) ; Mlle MINGUY (Conservatoire du littoral) ; Mlle MOREAU (Conservatoire du littoral) ; Mlle NEGOUAI (Conseil Régional) ; M. NICOLAS (SEPANMAR) ; Mlle PARSEMAIN (Conseil Général) ; Mlle STEPHEN FORTUNE (AMEPAS) ; M. TANASI (ONF) ; M. TAYALET (Ornithologue) ; Mlle VENUMIERE (Parc Naturel Régional Martinique).

Guyane : M. BLANC (Erpétologue) ; M. BORDERES (ONF) ; M. BORE (naturaliste) ; M. BURLE (Conservatoire du littoral) ; M. CERDAN (HYDRECO) ; Mlle CHEVASSUS (DIREN) ; Mlle DELAFOSSE (DIREN) ; M. DELFAULT (SEPANGUY) ; M. DEWYNTER (ONF) ; Mlle ELUTAUD (Association GRAINE) ; M. FEUILLET (KWATA) ; M. GARNIER (Parc Naturel Régional de Guyane) ; M. GAUCHER (CNRS Guyane) ; Mlle GONZALES (IRD Herbarier de Guyane) ; M. HANSEN (ONCFS Outre-mer) ; Mlle LECURIEUX (Conseil Régional) ; Mlle MARITON (Conservatoire du littoral) ; M. OBSTANCIA (ONF) ; M. de PRACONTAL (GEOG) ; M. QUENETTE (SEPANGUY) ; M. SEMELIN (ARATAI) ; M. SUZANON (SEPANGUY) ; M. THIBAUT (UMR ECOFOG) ; M. de THOISY (KWATA) ; M. TIEGO (DIREN) ; M. TIOUKA (Commune de Awala Yalimapo) ; M. TOSTAIN (ECOBIO).

Réunion : M. BOULLET (Conservatoire botanique national de Mascarin) ; M. BREUIL (Conseil Général) ; M. BRONDEAU (ONF) ; M. BUFFARD (BNOI) ; M. DUFFAUD (DIREN) ; M. FAYAN (BNOI) ; M. GARDES (DIREN) ; M. GRANDAUX (AGORAH) ; Mlle JURQUET (Conseil Général) ; Mlle LATREILLE (Conservatoire du littoral) ; M. LE BOURGEOIS (CIRAD Réunion) ; Mlle LECOMTE (Conservatoire du littoral) ; M. LEFEVRE (ONF) ; Mlle MOUNIEN (Conseil Régional) ; M. MAIGRAT (DIREN) ; M. MERLIN (Mission Parc national de la Réunion) ; M. PROBST (Association naturaliste Nature et Patrimoine) ; M. RIVIERE (ONF) ; Mlle RIBES (Museum National d'Histoire Naturelle de la Réunion) ; M. ROCHAT (Insectarium de la Réunion) ; M. SALAMOLARD (SEOR) ; Mlle TARNUS (SREPEN) ; M. STRASBERG (Université de la Réunion).

Mayotte : M. BARTHELAT (DAF) ; M. CHARLIER (ONCFS) ; Mlle CACERES (ONCFS Océan Indien) ; M. DINHUT (DAF) ; M. JAMON (DAF) ; Mlle PUSINERI (ONCFS) ; Mlle QUILLARD (Observatoire des Tortues Marines – gestionnaire Mayotte) ; M. ROLLAND (DAF) ; M. TILLMANN (Conservatoire du littoral) ; M. VICKEL (LAGONIA) ; M. VISCARDI (Conservatoire botanique national de Mascarin).

Saint-Pierre et Miquelon : M. CLAIREAUX (DAF) ; M. LETOURNEL (ONCFS) ; Mlle VASSEUR (Conservatoire du littoral).



Ci-contre: Site de la grande Chaloupe. La Réunion.

Sommaire

| | | | |
|---|----|---|----|
| PARTIE 1. PREAMBULE | 6 | 3. Les principales pressions sur les sites | 29 |
| 1. La biodiversité littorale Outre-mer | 6 | 1. Pressions naturelles | 29 |
| 1. L'intérêt de l'Outre-mer pour la biodiversité | 6 | 2. Pressions anthropiques | 29 |
| 2. Le caractère particulièrement fragile de la biodiversité insulaire, notamment en milieu littoral, interface terre-mer | 6 | 4. Identification des principaux types d'enjeux | 32 |
| 2. Le Conservatoire du littoral en Outre-mer | 7 | PARTIE 4. PRIORITÉS D'INTERVENTION DE LA DÉLÉGATION OUTRE-MER AU REGARD DE LA BIODIVERSITÉ | 34 |
| 1. Le rôle du Conservatoire dans la protection du littoral en Outre-mer | 7 | 1. Les types d'intervention | 34 |
| 2. Les terrains du Conservatoire en Outre-mer | 8 | 1. Intervention foncière | 34 |
| 3. La mise en œuvre d'une gestion opérationnelle, vers la conservation des habitats et des espèces | 10 | 2. Gestion écologique | 34 |
| 4. Le faible niveau de connaissance de la biodiversité et son importance pour la gestion des sites | 10 | 4. Travaux de conservation ou de restauration de la biodiversité | 35 |
| PARTIE 2. METHODOLOGIE | 10 | 5. Sensibilisation et mobilisation des acteurs | 36 |
| 1. Une stratégie de biodiversité concertée | 11 | 6. Compléments de connaissance | 36 |
| 2. Un état des lieux des connaissances de la biodiversité du site à partir de ses caractéristiques « remarquables » | 12 | 2. Les priorités d'intervention à l'échelle de l'Outre-mer | 37 |
| 3. Etat des lieux sur les enjeux de biodiversité : des unités de gestion écologique pour des sites aux mêmes caractéristiques | 13 | 3. Les limites de l'étude | 44 |
| 4. Support méthodologique de l'étude : création d'une base de données | 17 | PARTIE 5. LES ENJEUX À L'ÉCHELLE DE CHAQUE COLLECTIVITÉ | 45 |
| PARTIE 3. SYNTHÈSE ET IDENTIFICATION DES ENJEUX | 19 | ANNEXES | 65 |
| 1. Caractéristiques des sites du Conservatoire du Littoral en Outre-mer | 19 | Annexe 1 – Stratégie du Conservatoire du littoral 2005-2050 | 65 |
| 1. Caractéristiques des sites | 19 | Annexe 2 – Principaux enjeux des stratégies nationale et régionales | 74 |
| 2. Gestion des sites | 20 | Annexe 3 – Description de la base de données | 75 |
| 3. Niveau de connaissance | 21 | | |
| 2. La biodiversité des sites | 23 | | |
| 1. Les habitats remarquables : Des habitats de dimension et de valeur différentes entre chaque DOM et COM | 23 | | |
| 2. Les espèces remarquables | 26 | | |
| 3. La biodiversité des différentes collectivités | 28 | | |

partie 1. **Préambule**

1. LA BIODIVERSITÉ LITTORALE OUTRE-MER¹

1. L'intérêt de l'Outre-mer pour la biodiversité

Les collectivités d'Outre-mer sont présentes dans les trois grands océans du globe. Malgré une superficie réduite (0,08 % de toutes les terres émergées), elles abritent 3 450 plantes et 380 vertébrés endémiques, soit plus que toute l'Europe continentale. Elles confèrent à la France des responsabilités majeures, avec notamment une présence dans 5 des 25 « points chauds » de la biodiversité planétaire. En effet, sur une surface terrestre 4 fois moindre qu'en métropole, les départements et collectivités Outre-mer hébergent plus d'espèces pour tous les groupes. Soit en ne considérant que les espèces endémiques :

- 26 fois plus de plantes vasculaires,
- plus de 100 fois plus de poissons d'eau douce,
- 60 fois plus d'oiseaux nicheurs,
- 3,5 fois plus de mollusques en Outre-mer qu'en métropole.

Le domaine maritime français est le 2ème du monde avec 11 millions de km², (19 fois la superficie de la France métropolitaine), et ses richesses écologiques sont encore largement méconnues. Il comprend environ 10 % des récifs coralliens de la planète et regroupe une richesse biologique exceptionnelle, notamment au niveau des récifs coralliens et des lagons (Gabrié, 1998 et 2006).

Cette biodiversité des collectivités françaises d'Outre-mer est d'importance mondiale. Elle constitue un potentiel scientifique évident et une très grande valeur culturelle, esthétique et patrimoniale. Elle repose cependant sur des équilibres naturels vulnérables résultant de la multiplication des pressions d'origine anthropique. De ce fait, la France est aujourd'hui au 4ème rang mondial pour les espèces animales menacées et au 9ème rang pour les plantes, selon la Liste Rouge de l'UICN.

Prendre en compte et protéger ce patrimoine est un défi majeur, qui implique un effort de recherche scientifique appliquée à la conservation, à la gestion et à la valorisation de la biodiversité. Cet effort répond à une responsabilité éthique et morale de portée internationale, mais aussi à l'impératif de ne pas compromettre le mode de vie et les options économiques et sociales des populations ultra-marines.

¹ UICN, Gargominy, 2003. Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'Outre-mer.

2. Le caractère particulièrement fragile de la biodiversité insulaire, notamment en milieu littoral, interface terre-mer

Face au développement des activités humaines, les écosystèmes complexes des collectivités d'Outre-mer s'avèrent en général plus fragiles que ceux, par exemple, de l'Europe continentale. Plusieurs raisons expliquent ce constat :

• **Isolement et insularité**

La plupart des collectivités d'Outre-mer sont des îles, dont l'isolement très ancien a permis une spéciation locale à l'abri des prédateurs et de la concurrence des espèces exotiques. Depuis l'arrivée de l'homme dans ces territoires, les prélèvements directs, la destruction des milieux naturels et la diffusion bien plus rapide des espèces envahissantes ont déjà fait disparaître une partie des espèces animales et végétales indigènes, dont de nombreuses endémiques. Les écosystèmes côtiers sont en première ligne face à ces atteintes.

• **Climat et nature des sols des DOM et COM des régions tropicales**

En raison des fortes précipitations et d'une topographie souvent accidentée, toute altération significative du couvert végétal expose généralement les sols à une forte érosion. Ce risque est aggravé par la faible épaisseur de l'humus qui caractérise les sols des régions tropicales. Il en découle une baisse de la capacité de récupération des formations végétales originelles, souvent remplacées par des formations secondaires très banales voire mono spécifiques. En outre, l'érosion entraîne une pollution terrigène qui fragilise les écosystèmes aquatiques et marins. La pression soumise par la fréquentation des espaces littoraux est une source d'aggravation de ce phénomène.

• **Risques naturels et exposition aux changements climatiques**

Les catastrophes naturelles sont nettement plus intenses et fréquentes en Outre-mer qu'en métropole, et les changements climatiques en cours comportent des risques sans précédent. Ils touchent en effet l'avenir de l'Outre-mer à plusieurs titres :

- risque de blanchissement massif et de fragilisation des récifs coralliens ;
- menaces de disparition à terme de la plupart des espèces à aire de répartition réduite ;
- risques écologiques, économiques et sociaux en cas de hausse du niveau de la mer.

La combinaison d'une régression des barrières coralliennes, d'une montée du niveau des eaux et d'une intensification des phénomènes climatiques extrêmes pourrait avoir des conséquences désastreuses pour les écosystèmes côtiers et pour toutes les activités humaines liées (pêche, aquaculture, tourisme).

• Pression démographique

L'augmentation rapide de la densité de population sur des territoires restreints et fragiles est une donnée fondamentale, quoique variable selon les collectivités. Mayotte, la Réunion, Saint Martin, la Guadeloupe et la Martinique sont celles qui présentent à la fois une forte densité et un accroissement rapide de la population. A Mayotte, la densité atteint 430 habitants au kilomètre carré, contre 113 en France métropolitaine, et double tous les 14 ans. Le besoin d'espace et la pression foncière sont également des problèmes croissants dans certaines îles. Dans tout l'Outre-mer, c'est sur la frange littorale que se concentrent les besoins d'espace, les conflits d'usage et les pressions humaines directes et indirectes.

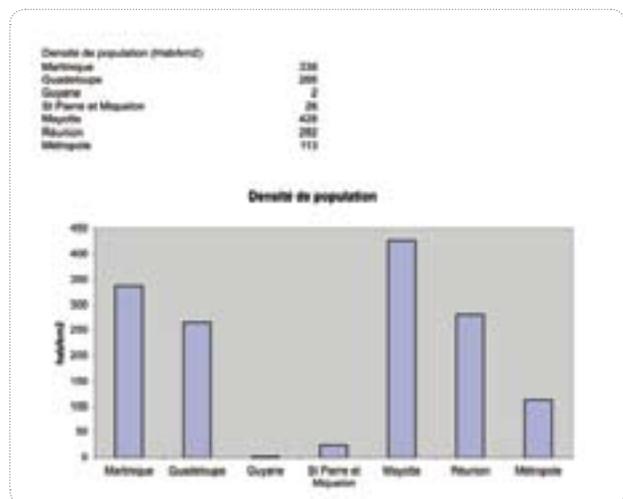


Tableau 1 : Densité de population des DOM et COM

> La biodiversité d'Outre-mer doit faire l'objet d'un effort de recherche majeur, orienté vers la gestion et la valorisation opérationnelle des espaces et des espèces. Une priorité doit être accordée aux écosystèmes littoraux, car ils subissent des pressions croisées et ont été jusqu'à aujourd'hui moins étudiés que les écosystèmes terrestres de l'intérieur.

Cette recherche doit comporter une dimension prospective, intégrant tous les facteurs, naturels et anthropiques, qui contribuera à tracer des scénarios de développement durable viables pour les décennies à venir dans les différentes collectivités.

Cette ambition répond également au souhait affiché par le gouvernement de « préserver la biodiversité tout à fait exceptionnelle des collectivités d'Outre-mer » et d'en faire de « véritables laboratoires de développement durable en zone intertropicale »².

2. LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL EN OUTRE-MER

1. Le rôle du Conservatoire dans la protection du littoral en Outre-mer

Depuis plus de 30 ans, le Conservatoire du littoral acquiert des espaces naturels situés sur les rivages maritimes et lacustres. Cette intervention foncière permet d'assurer la protection définitive des espaces naturels les plus fragiles et les plus menacés. Au 1^{er} janvier 2007, le Conservatoire du littoral assurait la protection définitive de 103 000 hectares, représentant environ 880 km de rivages maritimes au niveau national.

Ce n'est que depuis quelques années que le Conservatoire du littoral s'implique de façon structurée en Outre-mer et les antennes permanentes des collectivités de l'Outre-mer ont été créées à partir de 2002. Les attentes de ces collectivités et des partenaires institutionnels du Conservatoire étaient à la hauteur des enjeux de protection du littoral, et c'est pourquoi le réseau des sites du Conservatoire se développe dans des conditions très positives.

La spécificité des 50 pas du roi

Les « 50 pas géométriques » ou « 50 pas du roi » des départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion élargis à Mayotte par la loi du 27 février 2002) constituent une bande de 81,20 m de large à partir de la limite supérieure du rivage de la mer, rattachés à l'origine au domaine de la Couronne, et qui avaient pour but de préserver la libre circulation le long du bord de mer et de permettre la surveillance du rivage. Leur statut est un peu particulier. Les 50 pas furent incorporés au XIX^e siècle au domaine public de l'État. Pour des raisons économiques, les 50 pas furent transférés dans le domaine privé de l'État par décret du 30 juin 1955 (ce qui permettait leur aliénation), avant de réintégrer le domaine public maritime en vertu des dispositions de la loi du 3 janvier 1986 sur la protection du littoral. Ces tergiversations n'ont évidemment pas été favorables à la protection de la zone des 50 pas. Il est d'ailleurs à noter que de nombreuses dérogations au principe de l'inconstructibilité sont prévues dans la loi littoral du

2_ Déclaration du Conseil des Ministres du 19 août 2004.

3 janvier 1986, pour tenir compte des situations acquises et des demandes exprimées par des personnes privées lorsqu'elles ne sont pas en contradiction avec la satisfaction d'intérêts publics. La loi 1241 du 30 décembre 1996 permet enfin une nouvelle politique de cession de parcelles de cette bande des 50 pas, au bénéfice de communes, d'occupants privés ou d'organismes ayant pour objet la réalisation d'opérations d'habitat social. C'est cette même loi qui prévoit l'affectation des dépendances naturelles des 50 pas au Conservatoire, soit près de 1800 ha de rivages naturels.

Les compétences sur le Domaine Public Maritime

La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, permet l'attribution au Conservatoire de parties du domaine public maritime, dans une perspective de prolongement de la protection et de la gestion des usages et d'intégration à l'interface terre-mer. Par le décret du 16 octobre 2006, le Conservatoire peut émettre des propositions réglementaires aux Préfets maritimes et aux autres autorités compétentes pour la gestion du domaine maritime qui lui sera attribué. Ces propositions pourront également s'étendre aux espaces maritimes adjacents. Sur cette distance se concentrent, en Outre-mer, des écosystèmes d'intérêt majeur sur les plans biologique, écologique et fonctionnels (mangroves, récifs coralliens, herbiers de phanérogames) et donc des problématiques de conservation de la biodiversité, d'accès et de régulation de la fréquentation, d'intégration et de renouvellement d'activités socio-économiques traditionnelles qu'il convient de gérer collectivement.

2. Les terrains du Conservatoire en Outre-mer

A ce jour, le Conservatoire est propriétaire ou affectataire de 19082 hectares de terrains en Outre-mer, soit 18,5% du patrimoine national de l'établissement. Ces espaces protégés se répartissent sur environ 130 sites naturels en Guyane, en Martinique, en Guadeloupe, à Saint Martin, à Saint Pierre et Miquelon, à la Réunion et à Mayotte. Concernant le secteur du Pacifique, le Conservatoire a quelques contacts avec les autorités locales, mais aucune action structurée n'a pu être engagée à ce jour, compte tenu de l'insuffisance des moyens humains et de la nécessité d'y développer des formules d'intervention originales et adaptées.

Le rythme actuel des acquisitions et des affectations est très important, et ce sont déjà près de 40.000 hectares qui sont en cours de négociation et pour lesquels le Conseil d'administration du Conservatoire a délibéré favorablement. La stratégie à moyen terme du Conservatoire couvre environ 70.000 ha pour l'Outre-mer.

Ces terrains se répartissent entre des espaces terrestres qui s'étendent depuis le trait de côte jusqu'à une altitude de 500 mètres et des espaces maritimes parmi lesquels on relève de nombreux milieux naturels littoraux lacustres ou marins (forêts inondées, mangroves, herbiers et formations coralliennes). L'extension de compétences du Conservatoire sur le domaine public maritime (DPM) Outre-mer, permet en outre de mettre en protection de véritables séries d'écosystèmes littoraux dans des entités géographiques cohérentes. La stratégie d'intervention sur le DPM est en préparation.

Le fort développement de l'action du Conservatoire Outre-mer est également lié à l'affectation des dépendances naturelles des cinquante pas géométriques. Les opérations de transfert au bénéfice du Conservatoire ne sont pas totalement terminées.

Tout ceci forme un ensemble d'espaces littoraux unique par sa diversité géographique, sociologique et biologique, qui s'inscrit lui-même dans un réseau d'espaces naturels protégés. Ce réseau est notamment constitué de partenaires du Conservatoire, tels l'Office National des Forêts (qui est propriétaire de 500 km de rivages Outre-mer), les Parcs Naturels Régionaux, les Parcs Nationaux et les Réserves Naturelles.

Afin d'élaborer des stratégies de gestion adaptées à ces espaces côtiers, le Conservatoire a besoin de disposer d'éléments de connaissances fiables, tant sur l'état et l'évolution des écosystèmes que sur les modalités de gestion pouvant être mises en place par les acteurs locaux.

Figurent en annexe 1 les cartes de chaque département et collectivité Outre-mer présentant la stratégie d'intervention du Conservatoire à l'horizon 2050.

Les périmètres de protection foncière, réglementaire ou contractuelle sont indiqués et les terrains du Conservatoire sont localisés*.

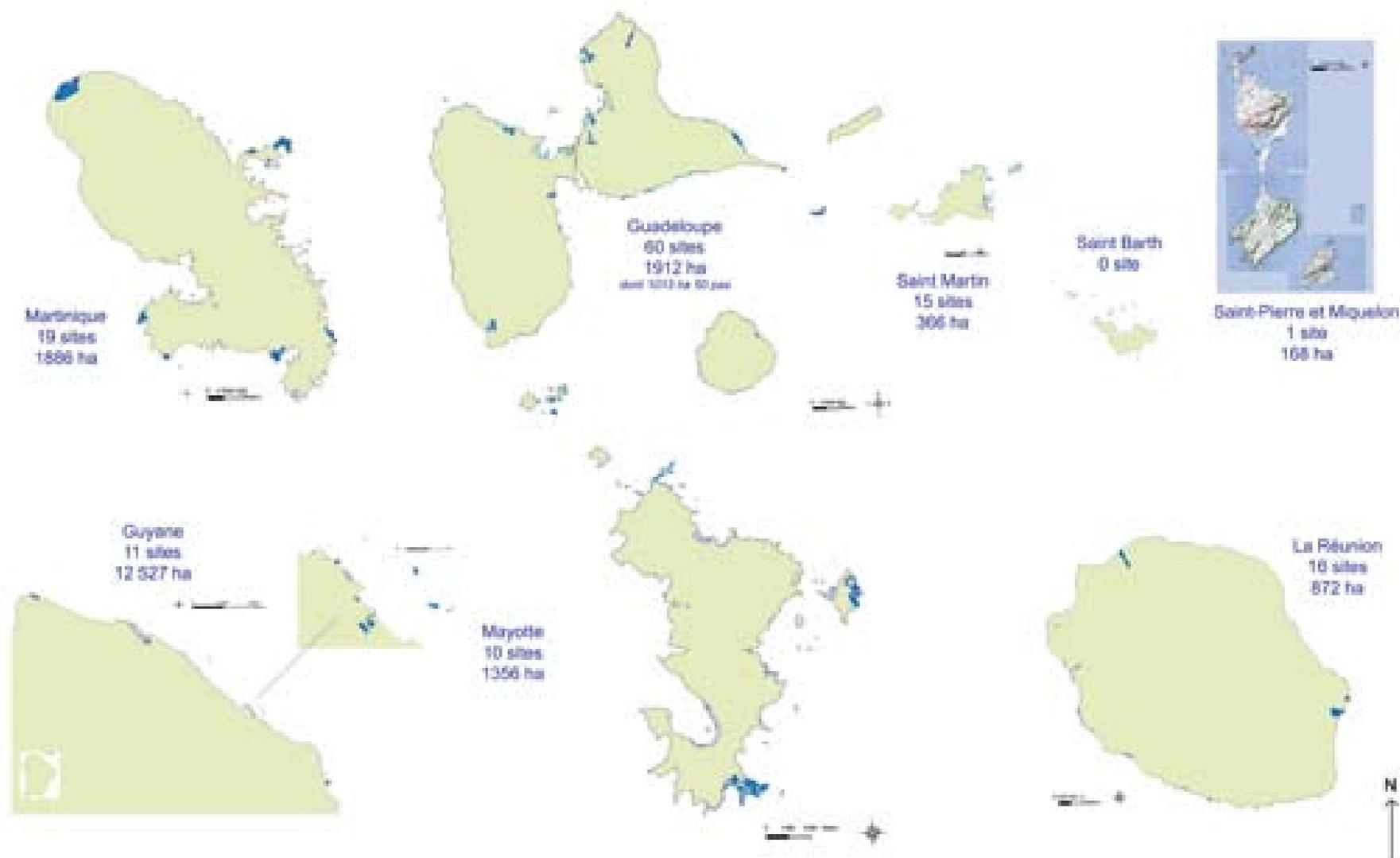
* Ces cartes datent de 2005 et ne comprennent donc pas les acquisitions postérieures à cette date.

Les sites du Conservatoire du littoral en Outre-mer

172 périmètres d'intervention

132 sites opérationnels acquis, affectés ou attribués

Superficie totale: 19 082 ha



3. La mise en œuvre d'une gestion opérationnelle, vers la conservation des habitats et des espèces

Le statut de propriétaire du Conservatoire permet de mettre en œuvre une gestion opérationnelle des sites et leur valorisation environnementale, avec le concours des gestionnaires des sites du Conservatoire.

Parmi ceux-ci, on compte en Outre-mer :

- Des conseils généraux et des conseils régionaux,
- Des communes ou des groupements,
- Des associations de protection de l'environnement ou d'animation nature, des ONG,
- D'autres établissements publics ou assimilés (Parc National, ONF, Parc Naturel Régional, ONCFS, SAFER, CNES...),
- Des agriculteurs avec des productions souvent traditionnelles et diversifiées (vivrier, fruitier, vanille, cacao, apiculture, pastoralisme...).

Dans ce contexte, un véritable réseau de gestionnaires est en train de se structurer et de se fédérer, avec le concours de l'association Rivages de France.

4. Le faible niveau de connaissance de la biodiversité et son importance pour la gestion des sites

Par les conventions mises en œuvre avec les gestionnaires, le Conservatoire met en place des cahiers des charges qui fixent les conditions d'intervention sur les sites. Les directives de gestion sont définies à partir de documents adaptés à la particularité de chacun des sites :

- le plan de gestion, document le plus complet et élaboré pour la majeure partie des sites,
- le plan de gestion simplifié, document destiné aux sites de faible superficie tels les 50 pas géométriques ou les ZPG transférés,
- le plan d'aménagement forestier, fixant les orientations de gestion écologique des sites boisés, n'intégrant pas, en revanche, le volet aménagement ni le volet accueil du public d'un plan de gestion courant,
- des diagnostics traitant de problématiques agricoles ou forestières, de biodiversité ou d'accueil de la fréquentation, réalisés ponctuellement par des bureaux d'études ou des organismes de recherche.

La gestion des habitats est au cœur des préoccupations du Conservatoire, mais ce n'est que ponctuellement que des opérations concrètes ont pu être développées, faute de

recul dans la protection de ces sites, faute de connaissance des écosystèmes et de leur évolution, et faute d'identification de priorités d'action.

A ce jour, de nombreux sites ne disposent pas encore de gestionnaires, ni de directives de gestion écologique. La connaissance de la biodiversité sur les sites du Conservatoire Outre-mer n'a par ailleurs pas fait l'objet d'investigations systématiques. Les bilans patrimoniaux (de première génération) concernent une vingtaine de sites seulement*, parmi les sites les plus anciens ou les plus vastes, et non nécessairement ceux qui portent le plus d'enjeux. Pour la plupart d'entre eux, les inventaires se sont limités à une compilation des données issues du secteur associatif ou des inventaires ZNIEFF, lorsque ceux-ci se croisaient avec les terrains du Conservatoire.

Un diagnostic des 50 pas géométriques contribuant notamment à caractériser les habitats et à recenser les espèces remarquables, a été effectué dans les Antilles grâce à la convention de mission d'intérêt général établie entre l'ONF et le MEDAD. Ces « cahiers du garde » ont permis d'obtenir les premiers inventaires de ces nombreux espaces de faible dimension et très souvent dégradés. Les plans de gestion simplifiés permettent de compléter ces diagnostics et de dégager les principales orientations de gestion de ces 50 pas.



Cactus Tête à l'Anglais (*melocactus intortus*), site d'Eastern Point. Saint-Martin.

* La Caravelle (Martinique), Macabou (Martinique), Iles de Petite Terre (Guadeloupe), Marais de Port Louis (Guadeloupe), Sallines de Rémiré Montjoly (Guyane), Grande Anse (Réunion), Grande Chaloupe (Réunion), Bois Blanc (Réunion), Pointes et Plages de Saziley et Charifou (Mayotte), Cratères de Petite Terre (Mayotte),...

partie 2. **Méthodologie**

Compte-tenu de la disparité du degré de connaissance de la richesse biologique de chacun des sites, l'élaboration de la stratégie de biodiversité du Conservatoire s'articule en trois étapes, dont les deux premières sont couvertes par la présente étude :

- 1. Réalisation d'un état des lieux des connaissances sur la biodiversité, des pressions et des menaces qui pèsent sur cette biodiversité, et l'identification des enjeux de biodiversité sur les terrains du Conservatoire**
- 2. L'élaboration de la « stratégie de biodiversité »**
Déclinaison de la stratégie en projets d'actions, identification des priorités d'intervention.
- 3. Recadrage du programme opérationnel d'actions de maintien de la biodiversité**
Discussions avec les partenaires locaux, mise en place de projets pilotes, montage de projets (partenaires, prestataires, financements), organisation de la conduite des travaux, évaluation des projets.

1. UNE STRATÉGIE DE BIODIVERSITÉ CONCERTÉE

1. Une stratégie de biodiversité pour le Conservatoire, qui s'inscrit dans les stratégies régionales et nationale.

La France s'est dotée en 2004 d'une **stratégie nationale pour la biodiversité** (SNB), dont les 5 grandes orientations sont : maintenir la diversité génétique, la diversité spécifique et la diversité des habitats, améliorer la trame écologique, et maintenir le bon fonctionnement des écosystèmes. Elle est déclinée en 10 plans d'actions dont le plan d'action Outre-mer. Celui-ci a été élaboré à partir des contributions de chaque collectivité d'Outre-mer, qui a mené des démarches de diagnostic, de concertation, de propositions pour atteindre l'objectif de l'arrêt de perte de biodiversité à l'horizon 2010.

Les plans d'actions locaux visent à donner une traduction concrète des orientations générales de la SNB pour les années 2005-2010, et sont destinées aux acteurs locaux, chargés de près ou de loin de la préservation de la biodiversité : scientifiques, institutions, administrations, associations de protection de l'environnement, collectivités et élus.

Ces **plans d'actions locaux** ont pour objectif :

- d'informer sur la problématique locale en matière de biodiversité,
- de permettre une meilleure coordination des acteurs concernés,
- de renforcer l'efficacité des actions ou d'en initier de nouvelles.

Dans ces plans d'actions, le Conservatoire du littoral apparaît comme un acteur prin-

cipal de la conservation et de la gestion durable des sites remarquables. Il est en outre un partenaire des collectivités dans l'amélioration des connaissances et la réalisation d'atlas des paysages (comme envisagé en Martinique), un accompagnateur technique pour la conduite de projets de développement valorisant les ressources forestières et biologiques (en Guyane) ou encore un partenaire des gestionnaires pour la lutte contre les espèces envahissantes, la restauration des milieux naturels, la sensibilisation du public à l'environnement et le suivi scientifique (à la Réunion).

L'annexe 2 reprend les principaux enjeux de la stratégie nationale et des stratégies régionales Outre-mer (plans locaux).

2. Une identification collective des enjeux

La présente étude intègre les éléments issus des plans d'actions locaux et des diagnostics préalablement menés, à différentes échelles.

La compilation d'informations a été menée en deux temps :

Dans un premier temps, les informations nécessaires à l'état des lieux ont été recueillies par **analyse des documents de gestion existants** :

- plan de gestion,
- plan d'aménagement forestier,
- plan de gestion simplifié des 50 pas géométriques,
- compléments d'expertises,
- inventaires ORGFH,
- inventaires ZNIEFF.

Les inventaires effectués sur les sites du Conservatoire ont permis d'enrichir considérablement le travail et la base de données. Notons que tous les inventaires n'ont pu être exploités pour des contraintes de temps et de disponibilité du document.

La seconde phase de l'étude a consisté à **rencontrer la majeure partie des acteurs locaux** (institutionnels, politiques, scientifiques, usagers et gestionnaires) pour compléter et amender ces données bibliographiques. Outre Saint Pierre et Miquelon et Saint Martin, les entretiens semi-directifs ont été réalisés dans chacune des collectivités :

Martinique : du 20 septembre au 5 octobre 2006

Mayotte : du 10 au 17 octobre 2006

Réunion : du 18 au 29 octobre 2006

Guadeloupe : du 22 au 30 novembre 2006

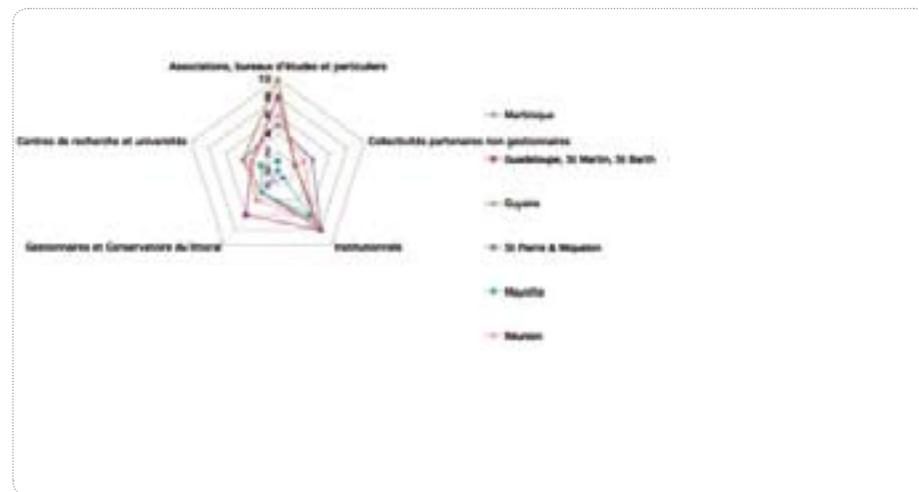
Guyane : du 6 au 15 décembre 2006

Au total, 118 acteurs ont participé à l'étude. Cet audit a enrichi considérablement les données bibliographiques existantes. Il a notamment permis d'identifier conjointement

les pressions qui pèsent sur les sites, les enjeux de biodiversité en terme de gestion, d'intervention foncière et de valorisation, ainsi que les actions prioritaires à mettre en place dans chacune des collectivités.

Notons que les personnes ressources enquêtées sur l'état de la biodiversité font majoritairement partie de bureaux d'études et d'associations. Ces sources locales d'information sont très utiles pour compléter les données fournies par les centres de recherche et les universités, émanant souvent de la métropole.

Cet état des lieux de la biodiversité repose donc également sur des connaissances issues des observations de terrain de personnes engagées localement dans la protection de l'environnement.



Graphique 1 : Répartition des acteurs locaux rencontrés

2. UN ÉTAT DES LIEUX DE LA BIODIVERSITÉ RECENTRÉ SUR LES HABITATS ET LES ESPÈCES « REMARQUABLES »

Les inventaires sur les terrains du Conservatoire sont très incomplets et plusieurs sites sont mal connus. Au sein même des documents de gestion, les informations sur la biodiversité sont très hétérogènes, très précises lorsqu'un travail scientifique approfondi a eu lieu ou lorsque le site correspond à une ZNIEFF, plus succinctes en l'absence d'études, dans la plupart des cas.

Il est donc difficile d'avoir une idée globale de la richesse et de la diversité en espèces, à l'échelle des collectivités et de l'ensemble du territoire d'intervention du Conservatoire, de même qu'il est difficile de mesurer sa participation à la conservation de cette biodiversité. En raison de cette hétérogénéité dans la connaissance, l'étude a été recentrée sur l'évaluation de la valeur patrimoniale des terrains, mesurée par la **présence d'habitats et d'espèces remarquables**.

En effet, bien que le gestionnaire ne dispose pas d'inventaires exhaustifs, il dispose généralement, dans son document de gestion, d'inventaires de base qui lui permettent de dégager les enjeux écologiques du site. Ces documents évoquent en général l'intérêt fonctionnel, l'état de conservation ou encore le caractère exceptionnel des habitats et ciblent les espèces qui exigent une attention particulière de la part du gestionnaire : espèces rares, endémiques, espèces menacées, protégées, ...

Afin de mesurer et de comparer la valeur patrimoniale de chacun des sites, il a été décidé de retenir comme paramètre la présence d'habitats ou d'espèces considérés comme « remarquables ».

Ont été considérés comme habitats « remarquables » les **habitats rares, mal représentés** à l'échelle régionale, nationale ou internationale, présentant **un bon état de conservation**, ou encore présentant **un intérêt** en raison de leur stade d'évolution, ou sur le plan fonctionnel (ressources en eau, lutte contre érosion ou la sédimentation, protection/filtration, interface terre-mer, conservation humidité...).

Ont été considérées comme espèces « remarquables » les espèces répondant à l'un des critères suivants :

- **La rareté** : l'espèce doit être identifiée comme « assez rare », « rare » ou « rarissime » dans les documents bibliographiques ;
- **L'endémisme** : l'espèce doit être strictement endémique à la collectivité ou endémique à une aire géographique homogène (les petites Antilles, les Mascareignes, les Comores ou l'aire afro-malgache) ;
- **Le statut d'espèce menacée** : l'espèce doit être considérée comme menacée par l'UICN et doit être classée dans la liste rouge comme « en danger critique d'extinction » (CR), « menacée » (EN), « vulnérable » (VU), « quasi menacé » (NT); « préoccupation mineure » (LC); « données insuffisantes » (DD); « faible risque » (LR).
- **Le statut de protection** : l'espèce doit disposer d'un statut de protection national (arrêté ministériel), régional (arrêté préfectoral) ou international (Convention de Washington annexe B II, CITES; Annexe II Convention de Bonn; Annexe II Convention de Berne; Annexes aux convention des Mers Régionales : Annexes nII et III à la Convention de Carthage - Protocole SPAW; et Annexes à la Convention).

- **Autre critère d'intérêt patrimonial** : l'espèce doit être inscrite dans la liste rouge des oiseaux menacés des régions françaises d'Outre-mer d'après CIPO en 1988 ou être considérée comme une espèce patrimoniale au niveau régional et être inscrite dans la liste du CSRPN.

3. UNE APPROCHE À L'ÉCHELLE DES PAYSAGES : L'« UNITÉ DE GESTION ÉCOLOGIQUE »

Certains sites contigus ou géographiquement proches présentent les mêmes caractéristiques géologiques, géomorphologiques et/ou biologiques. Soit ils comportent les mêmes habitats et appartiennent à un même paysage écologique, soit ils constituent un continuum écologique. Ils sont souvent soumis à des pressions naturelles ou anthropiques semblables et présentent des enjeux similaires.

Afin d'éviter toute redondance et lourdeur dans le traitement de l'information (60 sites opérationnels en Guadeloupe), il a été convenu de regrouper et de traiter ensemble les sites acquis et/ou affectés appartenant à un même paysage et constituant, pour le gestionnaire du Conservatoire, une unité de gestion écologique cohérente.

Ainsi, les 132 sites du Conservatoire du littoral ont été traités au sein de 52 unités de « gestion écologique » cohérentes.



Bastin / Conservatoire du Littoral

Unité de gestion écologique : Morne Larcher, sites opérationnels Rocher du Diamant (premier plan) et Morne Larcher. Martinique.

| UNITÉ DE GESTION ÉCOLOGIQUE | SITES OPÉRATIONNELS |
|--|--|
| Martinique | |
| Versants Nord Ouest de la Montagne Pelée | VERSANTS NORD OUEST DE LA MONTAGNE PELEE |
| Presqu'île de la Caravelle | POINTE ROUGE MORNE PAVILLON LA CARAVELLE (387,26 ha CA) ROCHER DE LA CARAVELLE |
| Forêt marécageuse du Galion | En périmètre d'intervention, FORET MARECAGEUSE DU GALION |
| Bois Pothau-Pointe Banane | BOIS POTHAU - POINTE BANANE |
| Ilets du Robert | ILETS DU ROBERT |
| Côte atlantique sud | CUL DE SAC DE PETITE GRENADE MACABOU LE CAP FERRE |
| Les Salines | LES SALINES |
| Morne Aca Pointe Borgnesse | MORNE ACA - POINTE BORGNESE |
| Saline de Trois Rivières | ILET CERON SALINE DE TROIS RIVIERES |
| Morne Larcher | ROCHER DU DIAMANT MORNE LARCHER |
| Morne des Anses d'Arlet | CAP SALOMON ANSES BELLAY ET MATHURIN |
| Baie de Génipa - la Fayette | BAIE DE GENIPA |
| Guadeloupe | |
| Grand-Cul-de-Sac Marin | POINTE DU TROU A MEYNAL LA RAMEE BEBEL - VIARD MARIE THERESE WELCH - BOIS FERME BAIE DU LAMENTIN POINTE PASQUEREAU - POINTE SAINT VAAST POINTE MADELEINE - BAIE A CHATS RIVIERE SALEE - GOLCONDE PERRIN - GRESSIER - BABIN MANGROVE DE VIEUX BOURG A PETIT CANAL MANGROVE DE PETIT CANAL A PORT LOUIS MARAIS DE PORT LOUIS POINTE DE L'ANSE BERTRAND POINTE DE LA PETITE VIGIE |

| Guadeloupe | |
|---------------------------|---|
| Falaises atlantiques | ANSE A L'EAU - BAIE OLIVE POINTE DES CHATEAUX LA GRANDE VIGIE-BARRE DE CADOUÉ BAIE DU MOULE COURONNE CONCHOU - ANSE SALMON |
| Sud de Grande Terre | BOIS JOLAN - POINTE DU VENT ANSE A SAINTS POINTE CANOT POINTE DE LA SALINE ILET GOSIER |
| Petit-Cul-de-Sac Marin | JARRY - HOUELBORG POINTE A BACCHUS |
| Côte au vent | POINTE DE LA ROSE ANSE MORNE ROUGE BEAUSEJOUR BLONDEAU |
| Monts Caraïbes | MONTS CARAIBES |
| Côte sous le Vent | MORNE MABOUYA - ANSE A COLAS RIVAGES DE VIEUX HABITANTS ANSE A LA BARQUE RIVAGES DE POINTE NOIRE GROS MORNE - GRANDE ANSE POINTE DE LA PERLE - ANSE TILLET POINTE ALLEGRE |
| Ilet Kahouanne | ILET KAHOUANNE |
| Ilet de Petite Terre | ILES DE LA PETITE TERRE |
| Marie Galante | POINTE MENARD MARAIS DE LA RIVIERE DE VIEUX-FORT FALAISES DE MARIE GALANTE RIVAGES DE CAPESTERRE DE M. G. LES BASSES FOLLE ANSE |
| La Désirade | ANSE D'ECHELLE |
| Terre-de-Haut des Saintes | LE PAIN DE SUCRE LE CHAMEAU MORNE MOREL POINTE A L'EAU LA BATTERIE GROSSE POINTE - GRANDE ANSE RODRIGUES FIGUIER BOIS JOLI GRAND ILET DES SAINTES |
| Terre-de-Bas des Saintes | POINTE DE MIQUELON - GROS CAP MORNE PAQUETTE - POINTE SUD LE FER A CHEVAL |

| Iles du Nord | |
|--------------------------------------|--|
| Saint Barthélemy | (FORT KARL) |
| Saint Martin | GRAND ETANG ETANG ROUGE POINTE DU BLUFF LE GRAND ILET POINTE MOLLY SMITH ETANG DE GRAND CASE ETANG DE L'AEROPORT BELL POINT - CROWL ROCK ANSE MARCEL EASTERN POINT ETANG DE LA BARRIERE ILET PINEL ETANG CHEVRISSE ILET TINTAMARE BAIE DE L'EMBOUCHURE |
| Guyane | |
| Monts de Cayenne | POINTE BUZARE MONTABO ANSE DE MONTABO MONT BOURDA LE MONT MAHURY |
| Salines de Rémire Montjoly | SALINE DE MONTJOLY |
| Iles | ILES DU SALUT ILES DE REMIRE |
| Montagne d'Argent | MONTAGNE D'ARGENT |
| Crique et Pripri Yiyi | CRIQUE ET PRIPRI YIYI |
| Pointe Isère-Amana | POINTE ISERE - RESERVE NATURELLE |
| St Pierre & Miquelon | |
| Isthme de Miquelon - Langlade | ISTHME DE MIQUELON-LANGLADE |

| Mayotte | |
|---|--|
| Cratères de Petite Terre | CRATERES DE PETITE TERRE |
| Vasière des Badamiers | VASIERE DES BADAMIERS |
| Pointes et plages de Saziley et Charifou | SAZILEY CHARIFOU |
| Bassin versant de Tsingoni | DZIANI KARIANI |
| Pointes et îlots du nord | POINTES DU NORD |
| Mangroves et baies | MANGROVES DE LA BAIE DE BOUENI BAIE DE DZOU MONYE ET DE LONGONI ANSE D'HAJANGOUA |
| Ilots | ILOTS |
| Réunion | |
| Grande Chaloupe | GRANDE CHALOUPE - RAVINE A MALHEUR |
| Etang du Gol | ETANG DU GOL |
| Unités anthropisées | LE CHAUDRON |
| Bois Blanc | BOIS BLANC |
| Rivages de Sainte Rose | ANSE DES CASCADES CAYENNE |
| Grande Anse | GRANDE ANSE ROCHER DE PETITE ILE |
| Terre Rouge | TERRE ROUGE |
| Vincendo | MARINE DE VINCENDO |
| Cap la Houssaye | CAP LA HOUSSAYE |
| Rivages de la Petite Ravine à la Pointe des Châteaux | POINTE DES TROIS BASSINS GRANDE RAVINE ROCHERS DES COLIMACONS |
| Rivages Sud de Saint Leu | LA POINTE AU SEL RAVINE DU PORTAIL AUX AVIRONS |

Tableau 2 : Correspondance des Unités de gestion écologique et des sites du Conservatoire du littoral

4. SUPPORT MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE : CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES

1. Description des unités de gestion

Une base de données a été créée pour permettre, d'une part de comparer les valeurs patrimoniales des unités de gestion écologique entre elles, d'autre part d'effectuer des analyses simples et croisées des enjeux de biodiversité de chacune des unités de gestion. Y sont recensés autant que possible :

- les **unités de gestion écologique** : classement des sites par unité de gestion pour chaque collectivité,
- les **habitats** du site : description de l'habitat, estimation de son état de conservation, de sa fonctionnalité, de sa représentativité et de sa valeur patrimoniale,
- les **espèces remarquables** présentes dans le site : espèces endémiques, rares, menacées, protégées ou/et d'autre intérêt patrimonial,
- les **orientations de gestion** écologique.

Les différentes grilles utilisées pour structurer la base de données sont fournies en annexe 3.

2. Caractéristiques des unités de gestion

Pour chaque unité de gestion (qui regroupe plusieurs sites), la base de données permet d'identifier les sites (localisation, statut), de préciser les modalités de gestion (gestionnaire, réglementations) et la bibliographie utilisée (inventaires et études, documents de gestion).

3. Inventaire des habitats

Pour chaque site, dans la mesure du possible, les habitats ont été recensés selon la nomenclature définie par le Conservatoire (en l'absence de nomenclature scientifique des unités paysagères et des habitats de l'Outre-mer). Cette nomenclature, qui n'est pas très précise, permet d'homogénéiser la typologie des habitats présents en Outre-mer.

Elle comprend les déclinaisons suivantes :

- récif corallien ;
- milieu lagonaire ;
- plage et dune ;
- falaises et rochers ;

- mare, cours d'eau, plan d'eau ;
- marais saumâtre – lagune ;
- vasière ;
- marais d'eau douce ;
- savane, lande ;
- friche ;
- prairie, surface en herbe ;
- prairie humide ;
- mangrove ;
- forêt marécageuse ;
- forêt littorale ; forêt sur sable ;
- forêt xérophile ;
- forêt xéro-mésophile ;
- forêt mésophile ;
- forêt hygro-mésophile ;
- forêt hygrophile ;
- terre agricole ;
- agro forêt ;
- jardins, bâtiments et sols nus.

Par site, les caractéristiques de l'habitat sont ensuite précisées : état de conservation, fonctionnalité, représentativité, caractéristiques (géologiques, géomorphologiques hydrologiques qui ont permis de définir les unités paysagères....

4. Inventaire des espèces remarquables (faune et flore)

Documents de gestion et inventaires spécifiques ont permis de renseigner la grille « espèces remarquables ».

La base de données recense l'ensemble des espèces remarquables par sites, espèces rares, endémiques, protégées, menacées ou patrimoniales du site.

Pour les grilles de renseignement « habitat » et « espèces remarquables », la précision d'information dépend avant tout de la bibliographie disponible. L'évaluation de la valeur patrimoniale est donc fonction du degré de connaissance de la biodiversité. Cet état des lieux relève bien d'une évaluation de la biodiversité connue et non d'une évaluation de la biodiversité réelle. L'identification des pressions et des enjeux de biodiversité dépend aussi directement de ce facteur limitant. Les acteurs locaux ont toutefois considérablement contribué à enrichir les connaissances (pressions, enjeux, actions) et ont ainsi participé à l'élaboration de la stratégie de biodiversité du Conservatoire.



Récif corallien

Michel Tilmann / Conservatoire du Littoral

5. Identification des enjeux de biodiversité à l'échelle du site

La grille « enjeux de biodiversité » précise à partir de la valeur patrimoniale concernée, les pressions, les enjeux et les opérations de gestion écologique identifiées par les acteurs locaux pour l'ensemble des unités de gestion écologique d'Outre-mer.

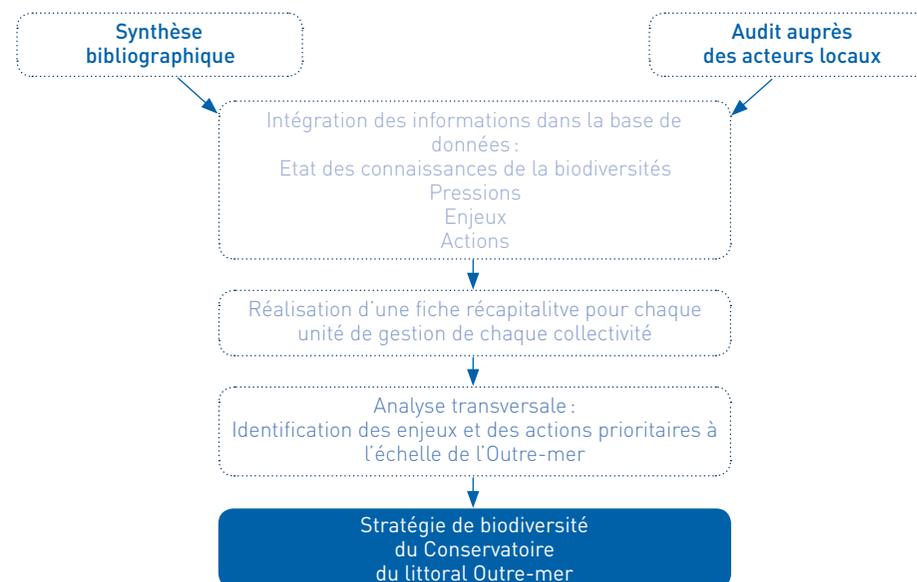
Cette partie de la base de données recense donc, par site :

- Les **usages** et les **pressions** actuelles ou potentielles, qui peuvent être d'origine naturelle (par ex. érosion littorale), ou anthropique, liée aux usages, (dérangements de la faune, destruction des habitats ou des nids d'oiseaux, usages non organisés, etc...) ou animale (prédation des œufs, surpâturage, etc...).
- les **enjeux de biodiversité**, identifiés par les acteurs locaux lors des entretiens semi-directifs
- les **opérations de conservation** ou de **restauration** de milieux, d'espèces ou du site qui ont déjà été effectuées par les gestionnaires
- les **opérations de conservation** ou de **restauration** de milieux, d'espèces ou du site qui ont été proposées par les acteurs à l'issue des entretiens, en réponse aux enjeux.

Ces opérations peuvent être classées en 5 grandes catégories :

- 1- l'**intervention foncière** (poursuite des acquisitions, intervention sur le DPM),
- 2- la **gestion écologique** (gestionnaire, plan de gestion, convention d'usage, suivi d'espèces..),
- 3- l'engagement de **travaux de restauration ou d'aménagement** (restauration de milieu, action de conservation d'une espèce, ...),
- 4- la **sensibilisation** et la **mobilisation des acteurs** (grand public, aménagements de valorisation),
- 5- la **recherche** et le **renforcement de connaissances** de base (inventaires, diagnostics,...).

Ces actions doivent notamment contribuer à réduire au maximum les pressions exercées sur les sites. A l'échelle de chaque unité de gestion écologique, des priorités d'intervention sont déclinées selon l'importance de la valeur patrimoniale et la gravité des pressions exercées sur celle-ci.



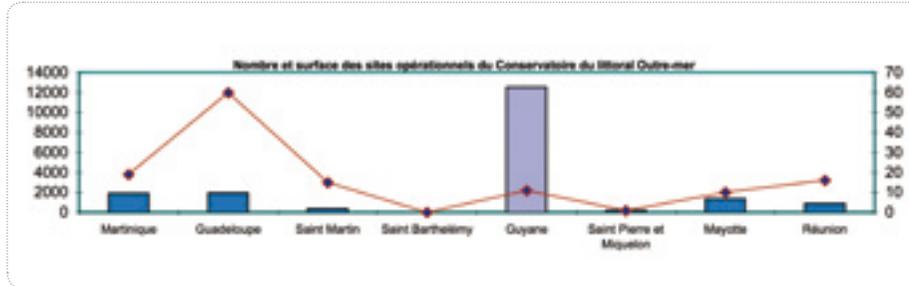
Suivi de chantier de lutte contre les espèces envahissantes, Site de pointe des Trois Bassins. La Réunion.

Magalie Cerle / Conservatoire du Littoral

partie 3. Synthèse et identification des enjeux

1. CARACTÉRISTIQUES DES SITES DU CDL EN OUTRE-MER

1. Caractéristiques des sites



Graphique 2 : Nombre et surface (ha) des sites acquis ou transférés au Conservatoire dans chaque collectivité.

Le nombre total de sites opérationnels s'élevé à 132, pour une surface totale de 19 082 ha. En terme de surfaces, 65% des terrains du Conservatoire se trouvent en Guyane. Tandis que les sites guyanais sont majoritairement des sites de taille importante, les sites antillais, qui représentent 22% de la surface totale, sont de plus faible dimension, mais plus nombreux et davantage répartis le long du rivage. Ainsi, plus des trois quarts du nombre de sites du Conservatoire outre mer se trouvent sur les îles des Antilles.

Dans l'Océan Indien, le nombre de sites (20% du total) et leur surface (12% du total) sont moindres ; les sites de la Réunion sont plutôt de faible dimension, à l'exception des sites de Bois Blanc et de la Grande Chaloupe. En revanche, les sites mahorais sont moins nombreux mais de plus grande dimension (135 ha en moyenne).

Ces différences résultent essentiellement de l'histoire du foncier et de la présence plus importante de l'homme sur les îles françaises d'outre mer, ainsi qu'à l'affectation de nombreux petits terrains de 50 pas géométriques dans les îles. Pour l'ensemble des collectivités, le Conservatoire assure la préservation de 1687 ha de terrains remis en gestion au titre de la loi 1241 du 30 décembre 1996, soit 9% de la surface totale des sites outre mer du Conservatoire.

En terme de surfaces remises en gestion, c'est en Guadeloupe, à Mayotte et à Saint Martin que se trouvent le plus de terrains relevant des 50 pas géométriques : 87% des terrains guadeloupéens relèvent des 50 pas géométriques.

| Collectivité | Nombre d'unités de gestion | Nombre de sites opérationnels | % sites opérationnels Cdl en nbre | Surface (ha) | % sites Cdl en surface | Surface moyenne des sites opérationnels (ha) | Surface collectivité | % surface Cdl / surface totale collectivité |
|-----------------------|----------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|--------------|------------------------|--|----------------------|---|
| Martinique | 12 | 19 | 14,4% | 1886 | 9,9% | 99 | 1128 | 1,7% |
| Guadeloupe | 13 | 60 | 45,5% | 1921 | 10,1% | 32 | 1700 | 1,1% |
| St Martin | 1 | 15 | 16,6% | 354 | 1,9% | 24 | 24 | 14,8% |
| St Barthélemy | 1 | 0 | 0% | 0 | 0,0% | 0 | 52 | 0,0% |
| Guyane | 6 | 11 | 8,3% | 12527 | 65,6% | 1138 | 86504 | 0,1% |
| St Pierre et Miquelon | 1 | 1 | 0,8% | 168 | 0,9% | 168 | 227 | 0,7% |
| Mayotte | 7 | 10 | 7,6% | 1354 | 7,1% | 135 | 374 | 3,6% |
| Réunion | 11 | 16 | 12,1% | 872 | 4,6% | 55 | 2512 | 0,3% |
| Total | 52 | 132 | | 19082 | | | | |

Tableau 3 : Répartition des interventions du Conservatoire du littoral Outre-mer

2. Gestion des sites

Compte tenu de l'implication émergente des collectivités d'Amérique dans la gestion des sites, cette gestion se structure pour l'essentiel autour des réserves naturelles, des sites boisés relevant du régime forestier et des cinquante pas géométriques dans le cadre de la MIG (ONF et Parc National de Guadeloupe). Sur ces espaces, un dispositif de gestion a été mis en place avec l'ONF, le PNG et les communes, sur un financement du MEDAD qu'il y a lieu de pérenniser.

En revanche, la gestion des terrains de l'Océan Indien est davantage structurée. Elle repose sur un partenariat étroit avec les collectivités : collectivité de Mayotte et Conseil Général de la Réunion. D'autres partenaires sont des acteurs notoires dans la gestion des habitats, de la flore ou de la faune, comme l'ONCFS à Mayotte plus particulièrement, l'ONF dans le cadre de la MIG à la Réunion, ou encore des communes ou associations réunionnaises s'engageant sur certains sites particuliers avec l'appui du Conseil Général.

A ce jour, seuls les sites du Rocher des Colimaçons (Rivages de la Petite Ravine à la Pointe des Châteaux - Réunion) et de Cap la Houssaye ne disposent pas encore de gestionnaire, Des opérations de formation et de nomination de gardes du littoral ont commencé en 2005 et seront poursuivies en 2007 à la Réunion (stages délocalisés de l'ATEN...) pour mieux impli-

quer les communes dans la gestion des sites. Pour tous les sites d'Outre-mer dont le Conservatoire est propriétaire, 54 gardes sont déjà désignés par les collectivités.

Pour accompagner les gestionnaires dans l'entretien des milieux et la conservation des espèces indigènes, le Conservatoire engage des **opérations de restauration de milieux** (restauration des dunes de l'Isthme de Miquelon-Langlade, réhabilitation des plages de ponte de tortues marines, dératissage d'îlets occupés par des oiseaux migrateurs en nidification...) ou de **sensibilisation** (aménagement de parcours découverte de la mangrove et des zones humides en Guyane, en Guadeloupe, en Martinique et prochainement à Mayotte, sensibilisation à la préservation des oiseaux marins du Rocher du Diamant en Martinique, valorisation de la maison de la nature à Crique et Pripri de Yiyi en Guyane...). Au-delà de l'établissement des documents de planification (plan de gestion ou plan de gestion simplifié), des **études** sont aussi financées pour enrichir les inventaires actuels ou pour apporter des solutions à des problèmes de gestion cynégétique ou d'habitat (lutte biologique contre les espèces envahissantes de l'Etang du Gol à la Réunion, étude sur les métaux lourds présents dans la chair des poissons et crustacés de l'Etang des Salines en Martinique, inventaire des sites de ponte de tortues marines présents sur les sites de Guadeloupe,...).

Pour préserver et valoriser les sites d'outre-mer, le Conservatoire du littoral engage chaque année en fonds propres et avec le soutien financier de l'Europe, des mécènes, des Diren et des collectivités locales environ **1,5M€ de travaux et d'études**.

Concernant l'ensemble des 50 pas géométriques remis en gestion en outre mer, un programme de réhabilitation des espaces naturels est poursuivi depuis 2003. Chaque année, le Conservatoire y consacre 1 M€, soit les 2/3 de son enveloppe financière d'investissement.

| Collectivité | Nombre de sites opérationnels | Nombre de sites (lieux-dits) composant les sites opérationnels | Nombre de sites (lieux-dits) remis en gestion (50 pas ou ZPG) | % sites 50 pas/ total sites | Surface totale (ha) | Surface de ces 50 pas ou ZPG (ha) | % surface 50 pas/ surface totale |
|-----------------------|-------------------------------|--|---|-----------------------------|---------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| Martinique | 19 | 30 | 18 | 60% | 1886 | 71 | 4% |
| Guadeloupe | 60 | 90 | 78 | 87% | 1921 | 1014 | 53% |
| St Martin | 15 | 29 | 7 | 24% | 354 | 84 | 24% |
| St Barthélemy | 0 | 0 | 0 | 0% | 0 | 0 | 0 |
| Guyane | 11 | 15 | 6 | 40% | 12527 | 70 | 1% |
| St Pierre et Miquelon | 1 | 1 | 0 | 0% | 168 | 0 | 0% |
| Mayotte | 10 | 15 | 4 | 27% | 1354 | 403 | 30% |
| Réunion | 16 | 17 | 8 | 47% | 872 | 46 | 5% |
| Total | 132 | 197 | 121 | 61% | 19082 | 1773 | 9% |

Tableau 4 : Répartition des sites relevant des 50 pas géométriques

| Collectivité | Nombre de sites opérationnels | Nombre de sites opérationnels disposant d'un gestionnaire écologique | % sites opérationnels disposant d'un gestionnaire | Nombre de sites disposant d'un document de gestion | % sites disposant d'un document de gestion |
|-----------------------|-------------------------------|--|---|--|--|
| Martinique | 19 | 16 | 84% | 5 | 26% |
| Guadeloupe | 60 | 58 | 97% | 9 | 15% |
| St Martin | 15 | 15 | 100% | 0 | 0% |
| St Barthélemy | 0 | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Guyane | 11 | 2 | 18% | 1 | 9% |
| St Pierre et Miquelon | 1 | 1 | 100% | 0 | 0% |
| Mayotte | 10 | 10 | 100% | 4 | 40% |
| Réunion | 16 | 14 | 88% | 7 | 44% |
| Total | 132 | 116 | | 26 | |

Tableau 5 : Gestion des sites

Outre la gestion écologique menée par les gestionnaires de site, des autorisations d'occupation ont été établies auprès de producteurs agricoles ou fédérations de chasse.

A partir d'un cahier des charges stricts et respectueux des enjeux de biodiversité présents sur ces terrains, le maintien de leur activité sur ces terrains est essentiel pour la préservation de certains habitats et espèces (pâturage en zone de savane à la Réunion, en Guadeloupe ou en Martinique, occupation quotidienne de terrains boisés soumis à une forte pression de défrichement ou d'invasion biologique) ou pour la mise en place d'une gestion cynégétique raisonnée et concertée.

Les principales **activités agro-environnementales** recensées sont les suivantes :

- Pâturage, production de canne à sucre et culture vivrière en Guadeloupe
- Pâturage et culture vivrière en Martinique
- Production de cacao et agro-forêt (à organiser) en Guyane
- Pâturage de chevaux à Saint Pierre et Miquelon (à organiser)
- Culture vivrière et agro-forêt (à organiser) à Mayotte
- Pâturage et production de vanille à la Réunion

La définition et la mise en place de toutes ces activités de gestion émane en principe de documents de planification établis dès acquisition ou remise en gestion des terrains.

Au total, pour 132 sites, **seuls 26 documents de gestion** (plan de gestion, plan d'aménagement forestier et plan de gestion simplifié) ont été établis pour tout l'outre mer. Les sites ne disposant pas encore de plan de gestion sont essentiellement les sites des collectivités d'Amérique, et tout particulièrement les sites récemment remis en gestion (50 pas géométriques des Antilles). Certains **inventaires et bilans patrimoniaux** pallient l'absence de documents de planification et livrent néanmoins quelques prérogatives de gestion écologique. C'est notamment le cas des sites guyanais, bien connus mais dépourvus de documents de planification.



Pâturage, site de Folle Anse

Magali Certes / Conservatoire du Littoral

1. CARACTÉRISTIQUES DES SITES DU CDL EN OUTRE-MER

1. Caractéristiques des sites

Le nombre total de sites opérationnels s'élève à 132, pour une surface totale de 19 082 ha. En terme de surfaces, 65% des terrains du Conservatoire se trouvent en Guyane. Tandis que les sites guyanais sont majoritairement des sites de taille importante, les sites antillais, qui représentent 22% de la surface totale, sont de plus faible dimension, mais plus nombreux et davantage répartis le long du rivage. Ainsi, plus des trois quarts du nombre de sites du Conservatoire Outre-mer se trouvent sur les îles des Antilles. Dans l'Océan Indien, le nombre de sites (20% du total) et leur surface (12% du total) sont moindres ; les sites de la Réunion sont plutôt de faible dimension, à l'exception des sites de Bois Blanc et de la Grande Chaloupe. En revanche, les sites mahorais sont moins nombreux mais de plus grande dimension (135 ha en moyenne).

Ces différences résultent essentiellement de l'histoire du foncier et de la présence plus importante de l'homme sur les îles françaises d'Outre-mer, ainsi qu'à l'affectation de nombreux petits terrains de 50 pas géométriques dans les îles. Pour l'ensemble des collectivités, le Conservatoire assure la préservation de 1687 ha de terrains remis en gestion au titre de la loi 1241 du 30 décembre 1996, soit 9% de la surface totale des sites Outre-mer du Conservatoire.

En terme de surfaces remises en gestion, c'est en Guadeloupe, à Mayotte et à Saint Martin que se trouvent le plus de terrains relevant des 50 pas géométriques : 87% des terrains guadeloupéens relèvent des 50 pas géométriques.

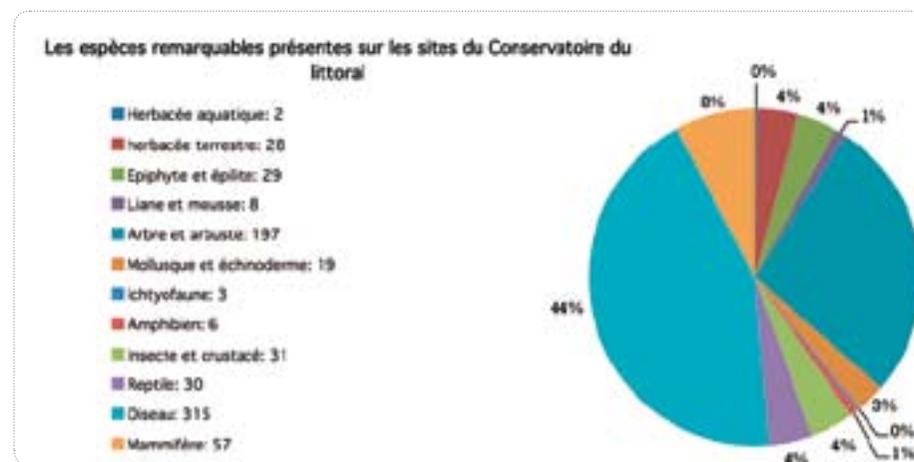
Compte tenu de l'implication émergente des collectivités d'Amérique dans la gestion des sites, cette gestion se structure pour l'essentiel autour des réserves naturelles, des sites boisés relevant du régime forestier et des cinquante pas géométriques dans le cadre de la MIG (ONF et Parc National de Guadeloupe). Sur ces espaces, un dispositif de gestion a été mis en place avec l'ONF, le PNG et les communes, sur un financement du MEDAD qu'il y a lieu de pérenniser.

En revanche, la gestion des terrains de l'Océan Indien est davantage structurée. Elle repose sur un partenariat étroit avec les collectivités : collectivité de Mayotte et Conseil Général de la Réunion. D'autres partenaires sont des acteurs notoires dans la gestion des habitats, de la flore ou de la faune, comme l'ONCFS à Mayotte plus particulièrement,



Nicolas Robin

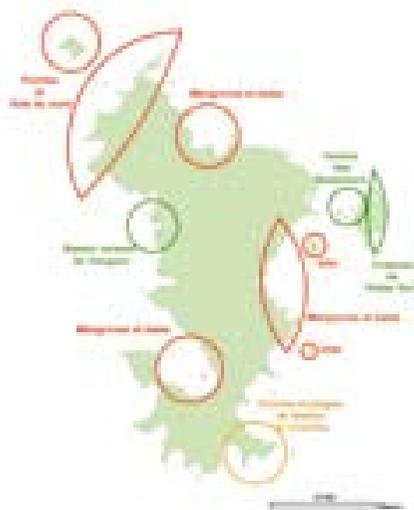
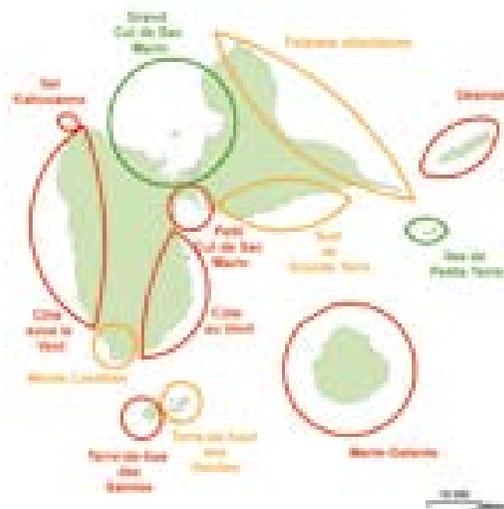
Site de l'Isthme de Miquelon-Langlade. Saint-Pierre-et-Miquelon.



Graphique 3 : Les espèces remarquables

L'état des connaissances actuelles

Rouge: mauvaises
Orange: moyen
Vert: satisfaisant



2. LA BIODIVERSITÉ DES SITES

1. Les habitats remarquables : Des habitats de dimension et de valeur différentes entre chaque DOM et COM

| DOM ou COM | Nombre d'unités de gestion | Récif corallien | Herbier | Plage et dune | Falaise et rocher | Mare, étang, plan d'eau | Lagune, marais saumâtre | Vasière | Marais d'eau douce | Savane, fourré sec | Mangrove | Forêt marécageuse | Forêt littorale sur sable | Forêt xérophile | Forêt mésophile | Forêt hygrophile | Total |
|-----------------------|----------------------------|-----------------|----------|---------------|-------------------|-------------------------|-------------------------|----------|--------------------|--------------------|----------|-------------------|---------------------------|-----------------|-----------------|------------------|-----------|
| Martinique | 12 | 2 | | 1 | 1 | 1 | 1 | | | | 3 | 1 | | 4 | 2 | 1 | 17 |
| Guadeloupe | 13 | 2 | | | | 4 | | | | 1 | 3 | 3 | 4 | 7 | 2 | 1 | 27 |
| St Martin | 2 | 1 | | | | 1 | | | | | | | | 1 | | | 3 |
| Guyane | 6 | | | 1 | | | 1 | 1 | 1 | | | 1 | | | | 2 | 7 |
| Mayotte | 7 | 1 | 1 | | | 1 | 2 | | | | 1 | | | 3 | | | 9 |
| Réunion | 11 | | | 1 | 1 | | | | | 4 | | | | 1 | | 2 | 9 |
| St Pierre et Miquelon | 1 | | | 1 | | | 1 | | | | | | | | | | 2 |
| Total | 52 | 6 | 1 | 4 | 2 | 7 | 5 | 1 | 1 | 5 | 7 | 5 | 4 | 16 | 4 | 6 | 74 |

Tableau 6 : Nombre et type d'habitats remarquables pour chacune des collectivités

Pour chaque unité de gestion, des formations végétales et autres formations ou habitats « remarquables » ont été identifiés, selon l'avis des acteurs rencontrés et l'analyse des documents bibliographiques. 15 types d'habitats ont été considérés, suivant la nomenclature du Conservatoire.

Sur les 52 unités de gestion écologique identifiées en Outre-mer, ces 15 types d'habitats « remarquables » sont présents 76 fois. Ce chiffre ignore les questions d'extension de l'habitat, de vulnérabilité, de fonctionnalité, de l'état de conservation, ..., mais permet toutefois d'obtenir une estimation de la valeur écologique des sites, utile pour déterminer les orientations de gestion. Complémentaire à celle apportée par la présence ou l'absence d'espèces remarquables sur les sites, cette estimation mériterait d'être affinée : normaliser les nomenclatures scientifiques d'habitats et d'unités paysagè-

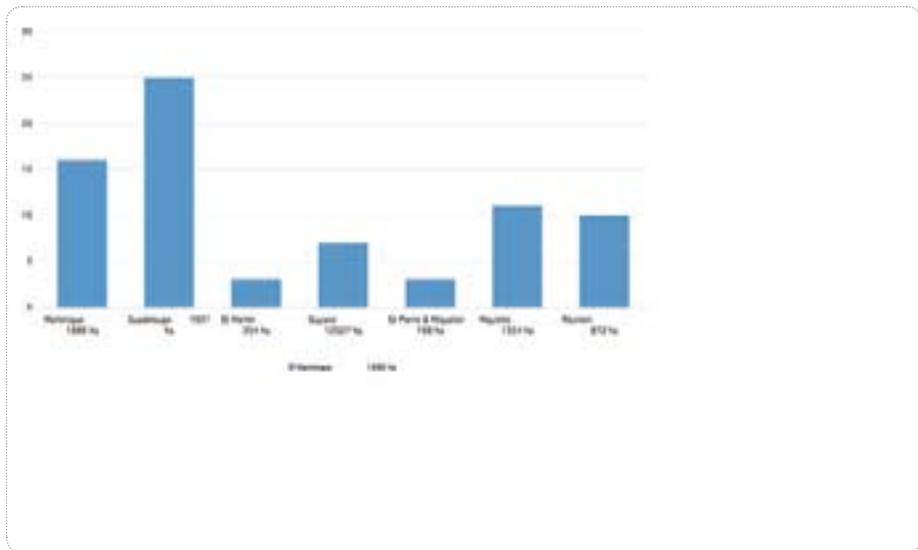
res entre toutes les collectivités et réaliser des cartes d'habitats à partir d'un système d'information géographique permettrait en outre d'obtenir une estimation surfacique de chacun d'entre eux à l'échelle de l'Outre-mer (nombre d'hectares de mangrove et autres habitats vulnérables, ...). Le rôle écologique du Conservatoire dans la préservation des écosystèmes menacés et dans le maintien des continuums écologiques pourrait alors être mis en exergue avec plus de lisibilité.

Suivant la nomenclature des habitats définie par le Conservatoire, les habitats remarquables les plus fréquents sur les sites du Conservatoire sont les **forêts** et les **zones humides**. La forêt sèche ou xérophile est la plus représentée (16 unités de gestion abritent une forêt xérophile remarquable).

Les **formations forestières** sont qualifiées de « remarquables », en raison de leur rareté pour certaines, de leur état de conservation ou de leur dynamique végétale pour la plupart (stade subclimacique ou climacique) :

- > Continuum forestier du stade mésophile au stade hygrophile climacique aux Versants Nord Ouest de la Montagne Pelée en Martinique ;
- > Continuum forestier du stade xérophile au stade hygrophile climacique aux Monts Caraïbes de Guadeloupe ;
- > Forêt xérophile climacique des Falaises atlantique de Guadeloupe ;
- > Forêt primaire de Crique et Pripri de yiyi en Guyane ;
- > Forêt xérophile primaire de Pointes et Plages de Saziley et Charifou, de Pointes et Ilots du Nord à Mayotte ;
- > Forêt semi-xérophile primaire de la Grande Chaloupe à la Réunion.

De nombreuses zones humides ont aussi été identifiées comme remarquables, pour leur fonctionnalité ou leur rareté essentiellement. Au total, les mangroves, forêts marécageuses, vasières, marais, lagunes ou étangs sont présents 26 fois sur les divers sites et préservés de toute urbanisation.



Nombre d'occurrence d'habitats remarquables dans chaque collectivité



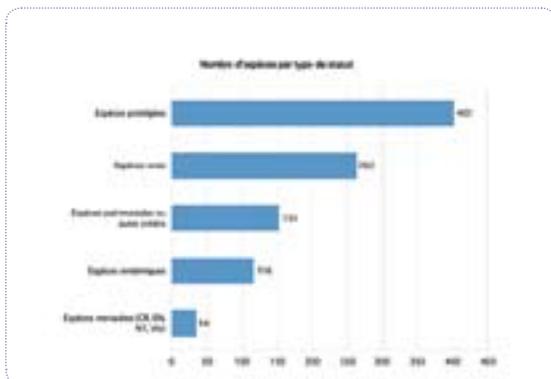
Marais, site de Crique et Pripri de Yiyi. Guyane.

Marc Duncombe / Conservatoire du Littoral

2. Les espèces remarquables

Au total selon l'état des connaissances actuelles, les sites Outre-mer hébergent 726 espèces définies comme remarquables*, dont 240 espèces floristiques et 486 espèces faunistiques.

Certaines espèces sont représentées sur plusieurs sites et collectivités différentes et ce sont au total 1516 entrées d'espèces remarquables qui ont été enregistrées dans la base de données pour caractériser chacun des sites du Conservatoire.



Représentativité des espèces remarquables

Sur l'ensemble des sites Outre-mer sont présentes :

- 402 espèces qui ont un statut de protection. Le statut d'espèce protégée est le plus fréquent**. L'interdiction de chasser les espèces d'oiseaux migratrices explique en partie ce constat : **67% des espèces protégées sont des espèces d'oiseaux** et 86% des espèces d'oiseaux identifiées comme remarquables sont des espèces d'oiseaux protégées.
- **116 espèces endémiques**, soit 12% des 726 espèces remarquables. Parmi celles-ci, **58 espèces sont strictement endémiques**, dont les **2/3 proviennent de l'Océan Indien**.

Martinique : 9 espèces

Guadeloupe : 6 espèces

* Parmi les 726 espèces remarquables recensées dans les unités de gestion écologique, certaines espèces sont caractérisées par plusieurs critères. Par exemple, une espèce endémique est souvent protégée

** Il convient de noter que certaines espèces protégées par la législation sont communes. Elles figurent pourtant dans notre liste des espèces « remarquables ».

Saint Martin/Saint Barthélemy : ?

Guyane : 5 espèces

Sainte Pierre et Miquelon : ?

Mayotte : 16 espèces

Réunion : 22 espèces



Conservatoire du Littoral

De haut en bas : Tortue Luth, Iguane des Petites Antilles, Mygale Matoutou et graine de bois blanc.

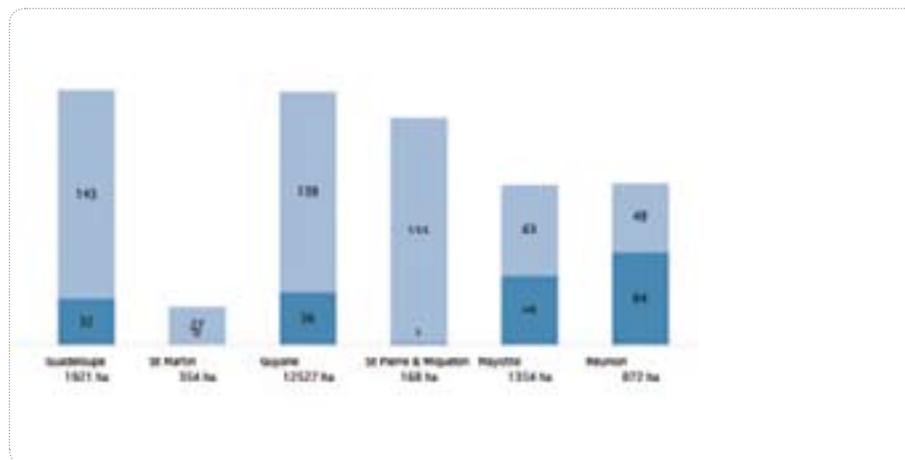
- **34 espèces menacées** et figurant dans la liste rouge de l'IUCN comme « quasi-menacées », « vulnérables », « en danger » et « en danger critique d'extinction » ; parmi celles-ci, **15 espèces sont classées « en danger » et « en danger critique d'extinction »**. Elles figurent dans le tableau suivant :
- **56 espèces considérées ou supposées comme « rarissimes »**, dont près de la moitié se trouve en Martinique.
 - Martinique** : 29 espèces
 - Guadeloupe** : 5 espèces
 - Saint Martin/Saint Barthélemy** : ?
 - Guyane** : 2 espèces
 - Sainte Pierre et Miquelon** : 2
 - Mayotte** : 12 espèces
 - Réunion** : 8 espèces

Seules 2 espèces rarissimes sont retrouvées sur 2 collectivités différentes : L'Acomat franc (*Sideroxylon foetidissimum*), un arbre des forêts sèches climaciques en extinction locale en Guadeloupe et en Martinique, et l'oiseau Ani à Bec lisse (*Crotophaga ani*), considéré comme rarissime sur ces 2 mêmes DOM.

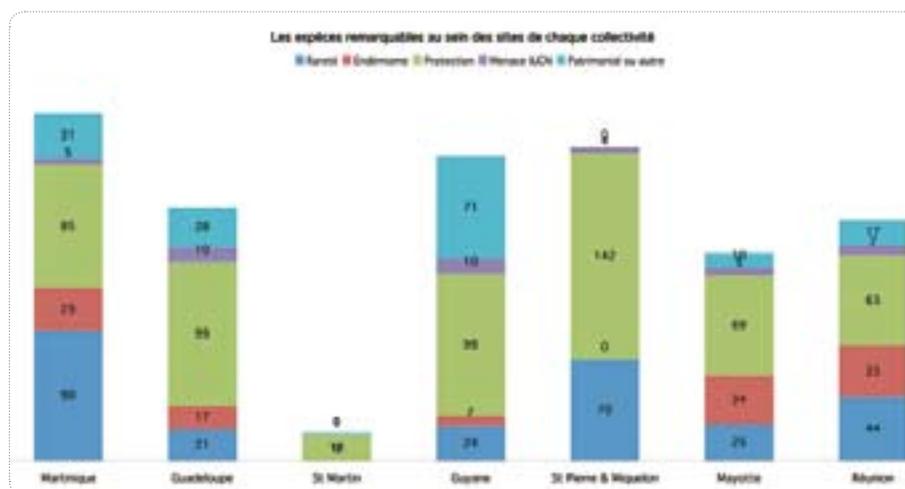
| ESPECES « EN DANGER » ET « EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION » | MART | GUAD | SIM | GUY | MAY | REUN | SPM |
|---|------|------|-----|-----|-----|------|-----|
| Racoon (<i>Procyon minor</i>) | | | | | | | |
| Loutre géante (<i>Pteronura brasiliensis</i>) | | | | | | | |
| Tortue luth (<i>Dermochelys coriacea</i>) | | | | | | | |
| Tortue verte (<i>Chelonia mydas</i>) | | | | | | | |
| Tortue imbriquée (<i>Eretmochelys imbricata</i>) | | | | | | | |
| Tortue olivâtre (<i>Lepidochelys olivacea</i>) | | | | | | | |
| Moqueur gorgeblanche (<i>Ramphocinclus b. brachyurus</i>) | | | | | | | |
| Crabier blanc (<i>Ardeola idae</i>) | | | | | | | |
| Héron de Humblot (<i>Ardea humbloti</i>) | | | | | | | |
| Papangue ou Busard de Maillard (<i>Circus maillardi</i>) | | | | | | | |
| Petrel de Barau (<i>Pterodroma barau</i>) | | | | | | | |
| Bois blanc (<i>Hernandia mascarenensis</i>) | | | | | | | |
| Bois blanc rouge (<i>Poupartia borbonica</i>) | | | | | | | |
| Bois de lait (<i>Tabernaemontana persicariaefolia</i>) | | | | | | | |
| Latanier (<i>Latania lontaroides</i>) | | | | | | | |

Tableau 7 : Les espèces en danger et en danger critique d'extinction selon la liste rouge de l'IUCN.

3. La biodiversité des différentes collectivités



Nombre d'espèces remarquables au sein des sites de chaque collectivité



Représentativité des critères au sein des sites de chaque collectivité

St Martin : des zones humides encore peu inventoriées

Les sites de St Martin abritent surtout dans les zones humides une avifaune migratrice. Il est par ailleurs fort probable que des espèces floristiques remarquables (Gaïac, Tête à l'anglais...) y soient présentes mais qu'elles ne soient pas encore inventoriées.

Guadeloupe : entre espaces secondarisés et espaces insuffisamment étudiés

De même, le long de leurs 200 km de rivages protégés, les sites de Guadeloupe abritent une importante avifaune marine. Peu d'espèces végétales remarquables sont recensées puisqu'il s'agit essentiellement de sites 50 pas, constitués pour la plupart de forêts littorales secondarisées. Cependant, des habitats remarquables ont été recensés à 27 reprises sur les sites de Guadeloupe. Au vu de la grande diversité des écosystèmes des sites guadeloupéens, des investigations complémentaires seraient à mener pour compléter les connaissances actuelles, tant au niveau botanique que faunistique.

Martinique : des grands espaces littoraux encore bien préservés

Les sites de Martinique sont de superficie plus importante. Davantage caractérisés par des habitats boisés que par des milieux ouverts et humides, ces sites accueillent le plus grand nombre d'espèces végétales remarquables, la plupart classées pour leur rareté.

Guyane : une biodiversité exceptionnelle voilée par la méthodologie adoptée

Contrairement aux sites antillais majoritairement secondarisés, les sites guyanais sont, à l'exception de la Presqu'île de Cayenne, peu soumis aux pressions anthropiques. Les habitats sont en général en bon état de conservation et riches en espèces. 51% des espèces de mammifères recensées comme remarquables se trouvent sur les sites de Guyane. La richesse spécifique des sites guyanais est très élevée, mais ce critère n'a pas pu être pris en compte, et la méthodologie adoptée basée sur le seul critère de « remarquabilité » des espèces et habitats ne permet pas de mettre en exergue cette richesse. Le nombre d'espèces remarquables recensées au niveau des sites continentaux, représentant pourtant les 2/3 des rivages du Conservatoire d'Outre-mer, égale celui des Antilles ou de St Pierre et Miquelon.

St Pierre et Miquelon : un site, mais quel site !

L'unité de gestion de St Pierre et Miquelon est un site d'exception pour la faune de l'arctique. Parmi les sites d'Outre-mer, il s'agit du site qui compte le plus d'espèces animales remarquables.

Mayotte : une richesse biologique sous-estimée

Le nombre d'espèces « remarquables » mahoraises est très probablement sous-estimée par manque d'inventaires. Les sites sont de dimension moyenne, majoritairement constitués de mangroves, ce qui permet de conserver des continuums écologiques (de la terre à la mer) favorables au refuge de l'avifaune. Les habitats sont assez secondarisés, mais contiennent encore un nombre important d'espèces endémiques.

Réunion : endémisme et secondarisation

Les sites réunionnais sont également caractérisés par un degré d'endémisme élevé, qui dépend très fortement de la dégradation des habitats par l'invasion d'espèces exotiques. Il subsiste encore des habitats indigènes remarquables, qu'il est nécessaire de préserver de cette pression naturelle.

3. LES PRINCIPALES PRESSIONS SUR LES SITES

Face aux pressions naturelles et anthropiques passées, les formations littorales primaires ont régressé. Elles tendent encore à régresser aujourd'hui, même sur les terrains naturels pourtant protégés par le conservatoire du littoral.

Altérés, appauvris, secondarisés, réduits ou encore fragmentés, ces peuplements forestiers perdent leurs potentialités d'évolution climacique naturelle.

Quant à certaines essences endémiques ou indigènes, elles se régénèrent faiblement, difficilement ou encore elles ne réussissent plus du tout à se régénérer naturellement :

- réduction de l'effectif de plantes adultes, comme le Bois gaulette ou le cactus Tête à l'anglais ;
- faible voire absence de compétitivité face à d'autres essences exotiques ;
- perte des conditions nécessaires de reproduction, comme le Bois Blanc à la Réunion (Bois Blanc) ou le Gaïac en Guadeloupe (Ile de Petite Terre).

Les espèces animales subissent le même sort que les espèces végétales : réduction des populations, perte de leur habitat et/ou de leur ressources alimentaires, compétition avec d'autres espèces exotiques...

Cette perte de richesse biologique s'explique par l'existence de nombreuses pressions, identifiées ci-après.

1. Pressions naturelles

Le développement de **pestes végétales** se traduit par la disparition progressive des habitats indigènes. La Réunion et Mayotte sont les collectivités les plus touchées par ce phénomène : 78% des unités de gestion écologique des sites de l'Océan Indien sont soumises à des invasions biologiques.

Par contre, la pression exercée par des espèces animales exotiques (rats, chiens errants, mangoustes, cabris) sur les milieux et les espèces (reproduction des tortues marines, des oiseaux et de l'Iguane des Petites Antilles) concerne les sites de toutes les collectivités.



L'érosion littorale représente une pression plus ou moins importante selon les collectivités. C'est en Guyane que le mouvement des côtes varie le plus entre érosion et engraissement. D'autres collectivités sont également très exposées à ce phénomène, comme sur le site de l'Isthme de Miquelon Langlade par exemple.

Certaines catastrophes naturelles (cyclones, éruptions volcaniques) sont par ailleurs des facteurs de régulation de la biodiversité.

2. Pressions anthropiques

La modification des habitats naturels (altération, fragmentation), voire leur destruction, par les activités humaines est l'un des mécanismes les plus dévastateurs de la biodiversité. Elle agit dans toutes les collectivités, de différentes manières (exploitation forestière et agricole, urbanisme et construction d'infrastructures, pollution industrielle et domestique, tourisme de masse...).

D'après les enquêtes réalisées dans cette étude, les principales menaces pour la biodiversité Outre-mer sont : l'urbanisation, le braconnage et l'exploitation excessive des ressources par la chasse et la pêche, le défrichement et le dépôt de déchets (cf tableau ci-contre). Ils participent au mitage des espaces et à la réduction de l'aire de répartition des espèces.



Plus de la moitié des unités de gestion sont affectées par le braconnage et la pollution par dépôt de déchets. Notons qu'en Guyane, la principale menace est le braconnage et la chasse, notamment sur les Monts de Cayenne et sur la Pointe Isère-Amana. A cette pression s'ajoute le défrichement, particulièrement intense sur les sites guyanais et à Mayotte.



Alors que les littoraux guyanais et mahorais sont surtout menacés par des expansions agricoles, les rivages naturels des Antilles sont davantage exposés à la pression touristique et au développement d'infrastructures. Il apparaît d'ailleurs que 42% des unités de gestion d'Outre-mer sont directement soumises à la pression de l'urbanisation.

D'autres pressions anthropiques sont constatées sur les sites du Conservatoire : prélèvements sélectifs, feux, incendies, squattérisation, fréquentation anarchique... Ces atteintes pourraient être neutralisées si les sites étaient gérés par des gardes du littoral, assurant l'entretien et le gardiennage du site.

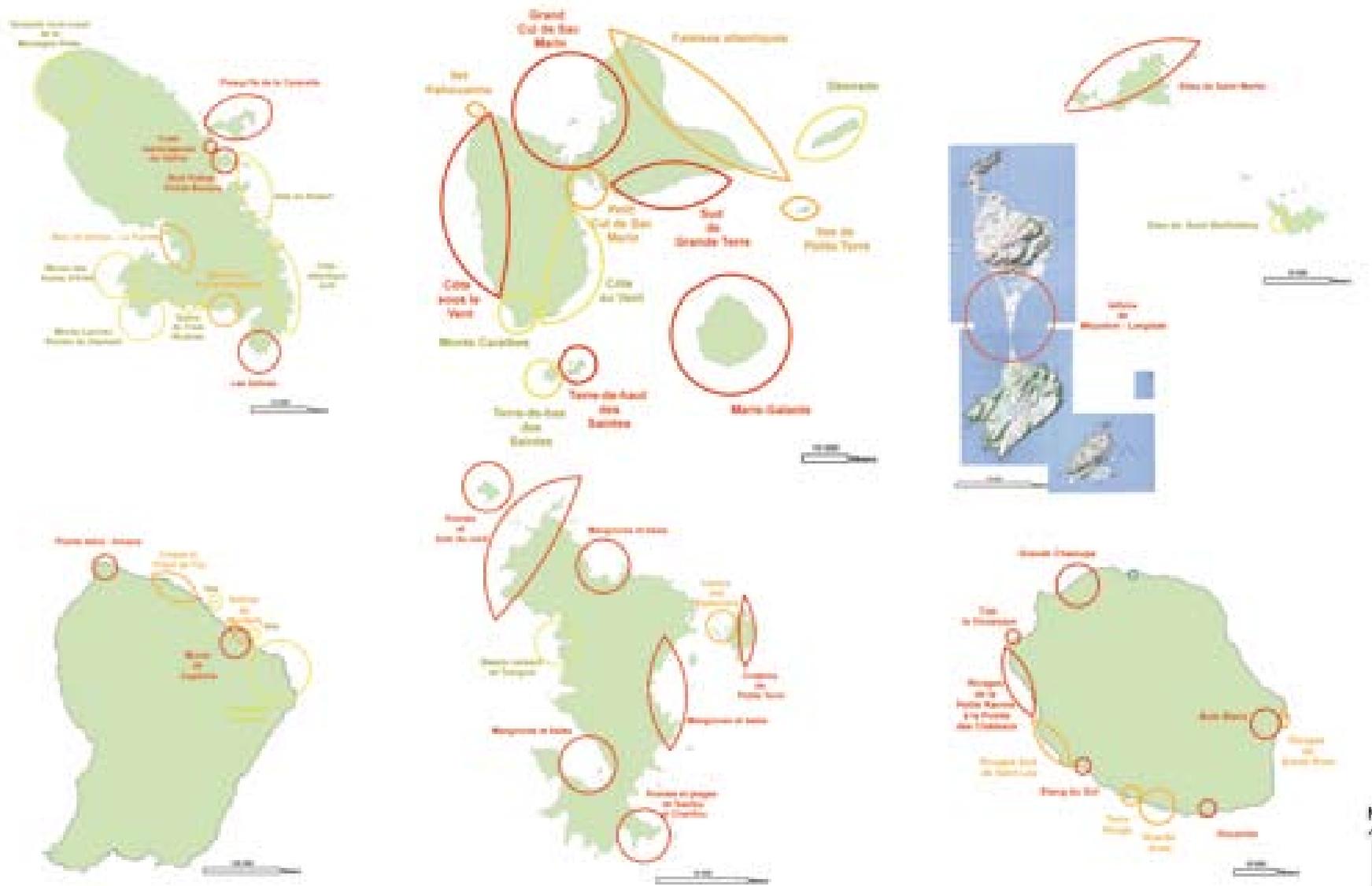
La présence des gardes est par ailleurs utile au-delà des activités de contrôle et de nettoyage. Ils participent à la sensibilisation du public sur la nécessité de protéger et de gérer les espaces naturels.

Conservatoire du Littoral

Légende photo
Légende photo Légende photo Légende photo Légende photo Légende photo

Gravité des pressions signalées sur les sites

Rouge: importante
Orange: moyenne
Jaune: faible



3. IDENTIFICATION DES PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION

1. Réponses du Conservatoire face aux enjeux de biodiversité de la stratégie nationale

Conformément à la stratégie de biodiversité du MEDAD, les enjeux de biodiversité littorale identifiés répondent aux enjeux nationaux et régionaux (cf. Annexe 2).

Pour afficher et classer chacune des finalités évoquées dans chaque fiche d'unité de gestion écologique, les enjeux régionaux ont été référencés sous forme de lettre (A à D). Ainsi, une correspondance a été établie entre la finalité de chaque action de préservation et l'enjeu régional auquel elle s'y rattache.

Une analyse transversale de toutes les finalités d'intervention recensées dans chacune des unités de gestion de chacune des collectivités permet de dégager quelques grandes tendances:

Enjeu A- Ar1-Ar2- A1-A2-A3-A4-A5:

La protection et la gestion de la biodiversité - La surveillance et la police / Prévenir l'introduction d'espèces envahissantes et lutter contre les espèces posant des problèmes biologiques (invasion, prédation) - Maintenir la qualité et la diversité des habitats et restaurer/réhabiliter les habitats dégradés / Maintenir la diversité génétique - Maintenir la diversité spécifique - Maintenir la diversité des habitats - Maintenir le fonctionnement des écosystèmes - Améliorer la trame écologique

320 entrées

Cette catégorie d'enjeu reprend l'ensemble des enjeux nationaux de la SNB.

Le Conservatoire du littoral, de par sa mission de protection foncière des terrains littoraux, de préservation et d'aménagement de ces espaces, répond massivement à tous ces plans d'actions locaux.

Pour le Conservatoire, répondre à ces finalités consiste à :

- Améliorer la trame écologique, par les acquisitions, transferts ou affectations ;
- Maintenir le fonctionnement des écosystèmes, par la restauration ou la préservation des milieux (confortement des peuplements, rétablissement des connexions hydrauliques, installation de zone tampon pour la préservation de zones humides exposées aux pollutions, lutte contre les incendies ...) ;
- Maintenir la diversité des habitats, par la mise en place d'une gestion écologique opérationnelle (défrichements, lutte contre les espèces envahissantes, lutte contre l'érosion des plages...)
- Maintenir la diversité spécifique, par la mise en place d'une gestion écologique opérationnelle (renforcer la dynamique végétale, adopter une gestion durable des usages, améliorer les potentialités d'accueil de la faune.

Enjeu B-Bm :

Reconnaître sa valeur au vivant/ L'éducation à l'environnement et le développement local/ Faire évoluer les rapports culturels homme-nature (éducation/communication/sensibilisation)

54 entrées

Pour sensibiliser le grand public, le Conservatoire du littoral contribue à « Mieux connaître pour mieux préserver ». A cette fin, il :

- aménage sur ses sites des parcours de découverte des milieux et des espèces
- informe ses visiteurs dans les maisons de la nature et sur les sites à partir de panneaux d'information de la richesse et de la fragilité des milieux rencontrés. Ces panneaux ont pour finalité d'améliorer le niveau d'information et le comportement des publics sur les sites.
- encourage la mise en place d'interventions pédagogiques des gardes du littoral

La population que le conservatoire sensibilise concerne 2 catégories de visiteurs très différentes : la population de la collectivité (famille, scolaires,...) et les touristes étrangers à la collectivité, souvent peu familiarisés aux écosystèmes tropicaux.

Enjeu C-C1-C2-Cm :

Mobiliser les acteurs/ améliorer la prise en compte par les politiques publiques / L'intégration dans les politiques publiques sectorielles et dans les documents de planification/ Intégrer les enjeux de la biodiversité dans la gestion publique du cadre de vie

32 entrées

Renforcer les partenariats avec les acteurs locaux est indispensable pour pérenniser la gestion des sites. Cette gestion partenariale doit permettre de :

- Préserver le site de toute atteinte humaine et limiter les pollutions d'origine anthropique,
- Entretenir les milieux adjacents aux sites du Conservatoire (préservation des habitats marins (Baie du Galion)...) ;
- Sensibiliser les visiteurs
- Participer au suivi des milieux
- Préserver un peuplement ou une population

Le développement de partenariats contribue par ailleurs à engager des opérations de plus grande ampleur que la gestion simple d'un site (favoriser la réintroduction d'une population (Lamantin), restaurer un milieu dégradé (pollution au Chameau en Guadeloupe, rétablir la fonctionnalité de l'étang du Gol à la Réunion) et à disposer d'une protection réglementaire claire et adaptée. De nombreux sites sont concernés par des réglementations inadaptées ou insuffisantes ou par une absence de contrôle

des réglementations (Cratère de Petite Terre et Pointes et Plages de Saziley et Charifou à Mayotte, Versant Nord ouest de la Montagne Pelée en Martinique, Crique et Pripri de Yiyi en Guyane...).

Enjeu D :

Développer la connaissance scientifique et l'observation/ la Connaissance de la biodiversité/ Développer la connaissance et les réseaux d'observation
102 entrées

Afin d'améliorer la gestion écologique du site, il est nécessaire de mieux caractériser la valeur des sites (écosystèmes, peuplements et populations): mieux connaître pour mieux préserver.

Les principales finalités sont :

- Conserver et étudier les processus évolutifs naturels ;
- Evaluer l'impact des pollutions sur l'environnement pour améliorer la qualité du milieu ;
- Améliorer les connaissances pour les aménagements futurs ;
- Mettre en place des dispositifs de suivi de la biodiversité ;
- Contrôler les paramètres hydrauliques des zones humides (étang des Salines, Crique et Pripri de Yiyi...) ;
- Mieux connaître la biologie des populations pour mieux les préserver (évaluer leurs fréquentations sur le site, étudier leurs biotopes accroître les connaissances sur la dynamique des espèces (Grande broméliacée (Bromelia plumerei) aux Salines de Rémire en Guyane, Gaiac à Marie-Galante), améliorer la connaissance sur le flux migratoire, étudier les conditions de réintroduction d'espèces (Maki, Perroquet, Lamantin, Milan des marais ...).

2. Spécificité des 50 pas géométriques

Trois contraintes de gestion sont à résoudre pour réussir une gestion écologique de ces terrains. Les enjeux de biodiversité doivent tout particulièrement répondre aux :

- pressions récurrentes sur ces espaces :

On note sur les 50 pas de Guadeloupe de gros problèmes de **fréquentation** et **d'usages anarchiques** (stationnements sauvages, squats, coupes sélectives d'essences d'arbres, prélèvements excessifs notamment par le braconnage et la chasse...) sur des sites particulièrement sensibles : importants sites de ponte de tortues marines au sud de Grande Terre et Marie Galante en Guadeloupe, aux Pointes et Plages de Saziley et Charifou à Mayotte, aux Salines de Montjoly en Guyane ; braconnage aux Salines de

Montjoly en Guyane, défrichements aux Pointes et Ilots du Nord à Mayotte... **Structurer la gestion** de ces espaces et **intensifier la présence des gestionnaires** sur ces sites fortement anthropisés s'avèrent nécessaire pour lutter contre ces pressions quotidiennes.

- manque de continuité dans la gestion des espaces :

Sur de nombreux sites, l'**intervention foncière** en arrière des 50 ans est nécessaire pour effectuer une gestion cohérente et conduire des travaux d'ampleur, comme la restructuration de la forêt littorale, la lutte contre les espèces invasives à la côte sous le vent en Guadeloupe, la Pointe des Trois Bassins à la Réunion....

- manque de connaissances sur les milieux :

Le DPM et les 50 pas géométriques concentrent des habitats remarquables (zones humides, forêt littorale sur sables, forêt xérophile) et abritent des espèces à préserver (avifaune, tortues marines, espèces endémiques...). Cependant les **connaissances sur ces milieux** sont très **déficitaires**. Pour une bonne gestion des milieux, il est nécessaire de compléter les connaissances notamment sur les sites situés au sud de Grande Terre (Pointe Canot, Bois Jolan, Anse à l'Eau, ...), aux Saintes et à la côte sous le Vent (Pointe Allègre, Gros Morne Grande Anse). Un effort de **réalisation de documents de gestion** serait à mener pour accompagner les actions de préservation de la biodiversité engagées par les gestionnaires actuels.



Conservatoire du Littoral

Fréquentation motorisée anarchique sur les 50 pas géométriques.

partie 4. **Priorités d'intervention de la délégation Outre-mer au regard de la biodiversité**

Toutes ces orientations d'actions émanent de la réflexion commune engagée avec les acteurs locaux, conformément aux connaissances actuelles et disponibles pour chacune des unités de gestion.

Elles traduisent les principales tendances d'intervention, dégagées à partir des fiches d'unité de gestion, davantage exhaustives.

Pour chaque collectivité et unité de gestion ont en dernier lieu été identifiées la gravité des pressions et la valeur patrimoniale de l'unité. Une hiérarchisation des priorités d'intervention a alors été possible. Elles s'articulent autour de chacun des types d'intervention préalablement identifiés.

1. LES TYPES D'INTERVENTION

1. Intervention foncière

Pour obtenir des continuums écologiques entre sites protégés et pour préserver des habitats et des espèces remarquables ou menacés, il est nécessaire de poursuivre et d'engager les acquisitions inscrites dans la stratégie.

Pour certaines collectivités, actualiser les périmètres d'intervention terrestres en intégrant des « points chauds » de biodiversité littorale dans la stratégie d'intervention foncière du Conservatoire, est également un enjeu fort de préservation du patrimoine naturel littoral d'Outre-mer. Les acteurs locaux auditionnés ont notamment proposé la protection de sites dans certains DOM et COM.

| Martinique | Guyane | Mayotte | Réunion |
|---|---|--|--|
| Saline de Trois Rivières Baie de Génipa Cap Enragé La Fouquette Bellefond Pointe Melon | Petit Cayenne Réserve du Trésor Fausse Montagne d'Argent Montagne des Trois Pitons Rocher à Pointe Béhague Savane Trois Rois | Ilots (Bandrele, Kolo Issa, Pengoua, autres) | Vincendo Littoral nord est Beaufonds Pierrefonds Etang de Bois Rouge |

Tableau 8 : Les sites d'intervention foncière prioritaires

Concernant les sites des 50 pas ou ZPG, la conservation des milieux littoraux et des espèces remarquables présentes est assurée par une protection foncière large de 81,20 mètres. De cette particularité historique se dessinent deux enjeux fondamentaux de pré-

servation de ces milieux naturels littoraux : la **protection foncière complémentaire en arrière des 50 pas**, nécessaire pour obtenir une bonne fonctionnalité écologique de ces sites, et la **définition d'une gestion écologique adaptée**.

Enfin, la **stratégie d'intervention sur le domaine public maritime** est à définir pour chacune des collectivités. Le tableau présente les opérations déjà faites ou en cours, celles qui ont été approuvées par le Conseil d'administration en application de la stratégie terrestre de 2005 et les 3 niveaux de priorité proposés pour la stratégie DPM en Outre-mer.

| | Mayotte | Réunion | Guadeloupe | Martinique | Saint-Martin Saint-Barth | Saint-Pierre et Miquelon | Guyane |
|--|--|---|--|---|---|-----------------------------|---|
| Propriété Cdl ou en cours | Mangroves Lacs | | Lagune | Etang | | | Mangroves Lagune Marais |
| DPML approuvé par le Conseil d'administration | | | Mangroves Forêt marécageuse Etang littoraux | | | | Mangroves Marais |
| Priorité 1 | Mangrove (lots en cours) Plages de pontes de tortues marines au droit des terrains de Cdl | Falaises riches en biodiversité au droit des terrains du Cdl et ne présentant pas de difficultés de gestion | Autres mangroves Plages de pontes au droit des terrains du Cdl ou de l'ONF | Mangrove Forêt marécageuse Plages de pontes au droit des terrains du Cdl | Mangrove Plages de pontes au droit des terrains du Cdl | Lagune | Mangroves et palges de pontes au droit des terrains du Cdl et ne présentant pas de difficultés de gestion |
| Priorité 2 | Autres plages de pontes Récif frangeant au droit des terrains du Cdl (acquis ou en cours) | Autres sites terrestres à forte biodiversité et au droit des terrains du Cdl | Autres plages de pontes Récif frangeant ou herbier de phanérogames au droit des terrains du Cdl ou de l'ONF | Autres plages de pontes Autres mangroves Baie Récif frangeant au droit des terrains du Cdl | Récif frangeant | | Mangroves au droit des terrains du Cdl Autres plages de pontes au droit des terrains du Cdl |
| Priorité 3 | | | Autres récifs ou hot spots de biodiversité marine | Autres récifs ou hot spots de biodiversité marine | Autres récifs ou hot spots de biodiversité marine | | Autres mangroves Autre plage de pontes |

Tableau 9 : Les priorités de transfert du DPML pour chacune des collectivités d'Outre-mer

Dans le premier niveau de priorités, on distingue les procédures d'affectation proposées (mangroves, étangs, forêts marécageuses, falaises et îlots) en gras dans le tableau, par rapport aux procédures d'attribution qui concernent essentiellement les plages de pontes des tortues.

2. Gestion écologique

L'étude révèle que le principal enjeu de biodiversité pour la majeure partie des sites acquis et transférés est la mise en place d'une gestion pérenne et permanente.

Selon les cas, il s'agit en premier lieu d'élaborer le document de gestion et de disposer d'un gestionnaire de site.

Les sites qui nécessitent la mise en place d'une **gestion écologique** se situent principalement en Guyane, en Martinique, en Guadeloupe et à la Réunion. Il s'agit essentiellement de **sites acquis, de dimension assez importante et dépourvus de protection réglementaire particulière** (régime forestier, réserve naturelle...) :

- En Martinique : Habitation Blin (Presqu'île de la Caravelle), Morne Benguette (Côte atlantique sud), Morne Aca-Pointe Borgnesse et le Morne Larcher ;
- En Guadeloupe : Golconde Belle Plaine, Marie-Thérèse, La Grande Vigie-Barre de Cadoue, Monts Caraïbes, Ilet Kahouanne, Vendrier – Saragot ;
- A Saint Barthélemy : Fort Karl ;
- En Guyane : Mont Mahury, Iles du Salut, Iles de Rémire, Montagne d'Argent ;
- A la Réunion : Rocher des Colimaçons (Rivages de la Petite Ravine à la Pointe des Châteaux), Cap la Houssaye.

D'autres sites bénéficient déjà d'une gestion écologique, mais ponctuelle ou insuffisante. **Diversifier les actions** des gardes du littoral contribuerait à mieux conserver les milieux naturels :

- Renforcer la surveillance contre le braconnage et les défrichements, en priorité en Guyane et à Mayotte ;
- Entretenir les boisements, les zones humides et les milieux ouverts ;
- Contribuer au nettoyage des milieux ;
- Mettre en place des banques de semences pour des espèces végétales endémiques et/ou menacées d'extinction, en priorité à la Réunion et en Guadeloupe ;
- Renforcer les suivis d'espèces : avifaune, tortues marines.

Régulariser l'usage du foncier et mettre en place ou actualiser des conventions d'usage contribuerait par ailleurs à reconnaître les usagers comme acteurs de l'entretien des milieux et à définir et adopter avec l'avis des usagers des pratiques respectueuses de l'environnement (type de cultures, agro forêt, pastoralisme, règles d'usage du feu).

En raison des **nombreux et récents transferts** de sites relevant particulièrement des 50 pas géométriques, **74 sites ont des dimensions inférieures à 25 ha** et ce sont au total **90 sites** qui sont à ce jour **dépourvus de documents de gestion**.

De ce constat, établir une méthodologie de plan de gestion adaptée à la taille des sites, au type de gestionnaire et à la spécificité du site s'est avérée indispensable. De cette phase de réflexion ont été dégagées plusieurs orientations :

- Certains sites ont été remis en gestion au Conservatoire pour maintenir un continuum écologique le long de la FDL ou d'une réserve naturelle. Les orientations de gestion doivent relever d'une réflexion globale et concertée avec les propriétaires des terrains voisins (ONF, PNR, PN, RN...) ;
- Certains sites sont voisins voire contigus et présentent les mêmes caractéristiques écologiques. Un seul document de gestion doit alors être établi pour ces sites regroupés en un site cohérent ;
- Certains sites sont gérés par le même gestionnaire (commune, association...). Un seul document de gestion pourrait alors être établi.

D'après la méthodologie établie, **93 documents de gestion doivent être établis**. Ils se traduiront en plan de gestion, plan d'aménagement forestier ou plan de gestion simplifié selon le statut et la dimension de ces sites opérationnels.

| Collectivité | Nombre de sites cohérents nécessitant un document de gestion |
|-----------------------|--|
| Guadeloupe | 51 |
| Martinique | 14 |
| St Martin | 1 |
| St Barthélemy | 0 |
| Guyane | 10 |
| Mayotte | 6 |
| Réunion | 10 |
| St Pierre et Miquelon | 1 |
| Total | 93 |



Intervention d'un garde du littoral sur site.

4. Travaux de conservation ou de restauration de la biodiversité

La biodiversité animale et végétale est généralement préservée lorsque son biotope est conservé en état. Engager des travaux de préservation ou de restauration des milieux contribue à maintenir la diversité biologique des sites.

Ces travaux, qui relèvent plus de l'investissement du propriétaire que du gestionnaire, consistent en priorité :

- à **maîtriser la fréquentation humaine** sur les sites (canaliser la fréquentation par la réalisation de sentiers, reculer le stationnement, interdire la fréquentation de certaines zones pendant les périodes de ponte,...). 18 unités de gestion sont concernées par cette problématique ;
- à **conforter la dynamique évolutive naturelle** des boisements par un enrichissement floristique ou par l'éradication d'espèces exotiques.

Par ailleurs, il faut engager des **opérations de restauration** de zones humides (biotope de l'avifaune), de dunes ou de forêts littorales (biotope des tortues marines) sur 17 unités de gestion écologique d'Outre-mer.

Pour favoriser la reproduction d'espèces, il est en outre urgent d'éradiquer des espèces animales exotiques, comme les rats sur les îlets où se reproduisent les oiseaux marins par exemple.

5. Sensibilisation et mobilisation des acteurs

L'organisation d'animations dans les maisons de la nature des sites, la création de dépliants et de panneaux d'exposition sur la biodiversité, la réalisation de parcours-découvertes ou d'aménagements dédiés à la sensibilisation contribuent à la prise de conscience du grand public sur les enjeux de biodiversité littorale d'Outre-mer. **Accueillir et sensibiliser les visiteurs aux enjeux de biodiversité** concerne la quasi-totalité des unités de gestion. Les actions prioritaires sont à traiter au cas par cas, selon la richesse biologique présente et les capacités d'accueil des visiteurs sur les sites.

Mobiliser les acteurs pour **instaurer une gestion pérenne** des sites et pour former les gardes du littoral est un des enjeux prioritaires de préservation des milieux pour l'ensemble des sites d'Outre-mer.

Impliquer les collectivités et les acteurs locaux dans la restauration de milieux anthropisés ou dégradés (peste végétale, décharge, pollution des eaux par rejets domestiques et industriels...) et la modification des réglementations est également une problématique récurrente en Guyane, dans les Antilles et l'Océan Indien.

D'après le tableau, des actions similaires sont menées ou doivent être menées sur

plusieurs unités de gestion de DOM ou COM. Développer des réseaux d'échanges devrait permettre un transfert des compétences et des expériences, à la fois en interne au sein des antennes du CdL, mais aussi entre les gestionnaires des sites. Les thématiques d'échanges à développer sont variées :

- Réseau tortue : restauration biotope et suivi ;
- Réseau lutte contre les espèces invasives : lutte mécanique et biologique ;
- Réseau avifaune : suivi, dératisation, chasse ;
- Réseau flore : banque de semences, enrichissement de milieux, régénération d'espèces ;
- Réseau animations et maisons de la Nature : expositions, animation ludiques ;
- Réseau sur les usages traditionnels : pastoralisme, élevage, charbon de bois en forêt sèche ;
- Réseau érosion littorale et terrestre: restauration, études et actions ;
- Réseau hydrologie et zones humides (lagune, étang, mares) : entretien, restauration, diagnostics.

6. Compléments de connaissance

Normaliser le niveau des inventaires sur les sites terrestres et marins est nécessaire pour connaître le caractère patrimonial de chaque site, pour réaliser des documents de gestion pertinents et pour intervenir selon des enjeux de biodiversité avérés. D'après l'avis des acteurs rencontrés, il faudrait engager des **diagnostics complémentaires auprès de 60% des unités de gestion écologique**.

Mettre au point des indicateurs de biodiversité sur des sites « pilote » contribuera par ailleurs à mener un suivi des milieux et des espèces, à fournir des compléments de connaissance pour la gestion de la biodiversité et à mesurer les impacts des changements globaux, des activités et des aménagements sur les sites.

Des compléments de connaissance spécifiques ont aussi été préconisés selon les caractéristiques de chaque site (problèmes de circulation hydrologiques, lutte biologique d'espèces invasives, impact du charbonnage dans les forêts xérophiles...).



Magali Certe / Conservatoire du Littoral

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes, site des Trois bassins. La réunion.

2. LES PRIORITÉS D'INTERVENTION À L'ÉCHELLE DE L'OUTRE-MER

Afin d'élaborer la stratégie de biodiversité du Conservatoire du littoral, il s'est avéré nécessaire de dégager les priorités d'intervention à l'échelle de l'Outre-mer. L'urgence des opérations a été évaluée pour chaque unité de gestion écologique, selon sa valeur patrimoniale et la gravité des pressions que l'unité subit. La valeur patrimoniale (1 faible, 2 moyenne, 3 importante), est croisée à la gravité des pressions (1 faible, 2 moyenne à 3 importante). De ces deux paramètres est dégagé la priorité d'intervention : A : prioritaire, B : moyennement prioritaire, C : peu prioritaire (cf. tableau ci-dessous).

| | | PRESSIONS | | |
|---------------------|---|-----------|---|---|
| | | 1 | 2 | 3 |
| VALEUR PATRIMONIALE | 1 | C | C | B |
| | 2 | C | B | A |
| | 3 | C | B | A |

Tableau 11 : Définition des priorités d'intervention



Lutte érosion marine et restauration des dunes. Saint-Pierre et Miquelon



Observatoire du parcours en mangroves dans le site des marais de Port-Louis. Guadeloupe.

Magali Certe / Conservatoire du Littoral

Priorité A

| DOM TOM | Unité de gestion écologique | Nbre d'esp. faune remarquables | Nbre d'esp. Flore remarquables | Nbre d'habitats remarquables | Description des principales valeurs patrimoniales du site | Valeur patrimoniale | Description des principales pressions | Gravité des pressions | Type d'action |
|--------------------------|---|--------------------------------|--------------------------------|------------------------------|---|---------------------|--|-----------------------|---|
| Guyane | Pointe Isère-Amana | 87 | 6 | 3 | Dunes, vasières, avifaune, tortues marines | 3 | Défrichements, dynamique des plages, braconnage et chasse | 3 | Gestion (gestionnaire) |
| | Monts de Cayenne | 83 | 15 | 1 | Forêt, Avifaune | 3 | Défrichements, chasse | 3 | Gestion (défrichements), sensibilisation |
| | Crique et Pripri Yiyi | 114 | 10 | 3 | Marais, mangrove, forêt primaire, faune | 3 | Braconnage | 2 | Gestion (gestionnaire) |
| | Autres rivages | - | - | - | forêt sur sable, savane sèche, savane roche, battures,... | 3 | Urbanisation, concessions agricoles | 3 | Intervention foncière (actualisation de la stratégie) |
| Martinique | Forêt marécageuse du Galion | 13 | 1 | 1 | Forêt marécageuse | 3 | infrastructures et mauvaise hydrologie | 3 | Intervention foncière, travaux (hydrologie) |
| | Presqu'île de la Caravelle | 50 | 31 | 1 | Forêt sèche, Gorge blanche | 3 | Urbanisation et infrastructures, dérangements, prélèvements d'essences, déchets | 3 | Intervention foncière, gestion (gestionnaire à Pointe Rouge et Habitation Blin), complément d'études |
| | Salines | 41 | 2 | 1 | Lagune littorale | 3 | mauvaise hydrologie, urbanisation, érosion littorale, dérangements de la faune | 3 | Travaux (hydrologie), intervention foncière, sensibilisation |
| Saint Pierre et Miquelon | Isthme de Miquelon - Langlade | 155 | 1 | 3 | Isthme et butteaux, lagune saumâtre, avifaune, cétacés, phoques | 3 | Erosion littorale naturelle, humaine et animale; dérangements et destructions des nids d'oiseaux | 3 | Gestion (plan de gestion concertée, restauration des milieux fragilisés, sensibilisation, suivi de la faune); intervention foncière |
| Saint Martin | Saint Martin | ? | ? | 3 | Forêt xérophile, salines, étang, récifs coralliens, avifaune, flore (Cactus Tête à l'Anglais) | 3? | Urbanisation, chasse | 3? | Intervention foncière, gestion (plan de gestion), sensibilisation (zones humides) |
| Guadeloupe | Marie Galante (Saratot, Folle Anse, 50 pas géométriques) | 5? | ? | 3 | Principaux sites de ponte des tortues marines, forêt littorale, zones humides, forêt xérophile, avifaune | 3? | Urbanisation, stationnement et fréquentation anarchiques, dérangements, méconnaissance, braconnage | 3 | Intervention foncière, gestion (gestionnaire, suivi des pontes de tortues marines et de l'avifaune) |
| | Les Saintes (Terre de Haut: Grand îlet, Chameau, 50 pas géométriques) | 28 | 2 | 2 | Forêt xéro-mésophile climacique, lagune, Iguane des Petites Antilles, tortues marines, avifaune, Tête à l'anglais | 2 | Cabris et érosion terrestre, déchets, chasse, prélèvements d'espèces, méconnaissance | 3 | Travaux (décharge au Chameau), gestion (lutte contre les cabris, plan de gestion avec préconisations de préservation des espèces remarquables, gestionnaire, suivis faune et flore) |
| | 50 pas géométriques du sud de Grande Terre (Pointe Canot, Bois Jolan, Anse à l'Eau,...) | 25 | 7? | 2 | Forêt littorale sur sable, zones humides, avifaune, tortues marines | 2 | Surfréquentation, stationnement et fréquentation anarchiques, chasse excessive | 3 | Compléments de connaissances, travaux (restructurer les forêts littorales, canaliser la fréquentation, restaurer la mare de pointe Canot), sensibiliser, intervention foncière en arrière des 50 Pas |
| | Grand Cul-de-Sac Marin | 122 | 9 | 3 | Forêt marécageuse, mangrove, faune (oiseaux, insectes, mollusques, reptiles) | 3 | Extension urbaine et agricole, mauvaise gestion hydraulique, pollution des eaux | 3 | Intervention foncière cohérente , gestion intégrée (hydrologie, pollution, suivi des pratiques agricoles, contrôle des défrichements), plan de gestion cohérent |

| DOM TOM | Unité de gestion écologique | Nbre d'esp. faune remarquables | Nbre d'esp. Flore remarquables | Nbre d'habitats remarquables | Description des principales valeurs patrimoniales du site | Valeur patrimoniale | Description des principales pressions | Gravité des pressions | Type d'action |
|---------|---|--------------------------------|--------------------------------|------------------------------|---|---------------------|---|-----------------------|--|
| Mayotte | Pointes et plages de Saziley et Charifou | 18 | 19 | 2 | Tortues marines, flore endémique, forêt xérophile primaire, récif frangeant | 3 | Foncier non régularisé et agriculture, défrichements et invasion biologique | 3 | Gestion (médiation foncière, défrichements, réglementation, suivi) |
| | Cratères de Petite Terre | 36 | 13 | 3 | Tortues marines, flore endémique, forêt xérophile primaire, lac, herbier | 3 | Défrichements, foncier non régularisé, braconnage, prédation par les rats et chiens | 3 | Gestion (médiation foncière, défrichements, réglementation, dératisation, suivi) |
| | Pointes et îlots du nord | 9? | 5? | 1 | Forêt xérophile primaire, Tortues marines | 2 | Défrichements, braconnage, surfréquentation, urbanisation | 3 | Gestion (gestionnaire, gardiennage), intervention foncière |
| | Mangroves et baies | ? | ? | 2 | Mangrove, Fourré sec à Carpodiptera et Philantron | ? | Défrichements, squats | 3 | Gestion (plan de gestion); compléments de connaissances (inventaires) |
| Réunion | Bois Blanc | 16? | 5? | 1 | Forêt hygrophile, Flore indigène | 3 | Invasion biologique, problèmes de régénération, irruption volcanique | 3 | Travaux (détection précoce et élimination rapide des espèces invasives), sensibilisation, gestion (régénération bois blanc, plan de gestion) |
| | Grande Chaloupe | 22 | 30 | 1 | Forêt semi-xérophile indigène et représentative | 3 | Invasion biologique, incendie, squats | 3 | Gestion (gestionnaire), travaux (détection précoce et élimination rapide des espèces invasives) |
| | Vincendo | ? | ? | 1 | Falaise, autres? | ? | Infrastructure et urbanisation | 3 | Intervention foncière |
| | Cap la Houssaye | 10 | 3 | 1 | Savane riche en espèces | 2 | Arrêt du pâturage et invasion biologique | 3 | Gestion (maintien du pâturage) |
| | Rivages de la Petite Ravine à la Pointe des Châteaux (Pointe des Trois Bassins) | 13 | 4 | 2 | Séquence supralittorale, système de trottoirs arrière-lagonaires, Petit-Molosse, flore rare et indigène | 3 | Surfréquentation, invasion biologique | 3 | Travaux (canaliser la fréquentation), gestion (gestionnaire) |
| | Etang du Gol | 33 | 1 | 1 | Etang, avifaune | 2 | Invasion biologique et eutrophisation de l'étang (extinction de la faune ichtyologique) | 3 | Mobilisation des acteurs (dépollution), gestion (gestionnaire, lutte biologique) |

Priorité B

| DOM TOM | Unité de gestion écologique | Nbre d'esp. faune remarquables | Nbre d'esp. Flore remarquables | Nbre d'habitats remarquables | Description des principales valeurs patrimoniales du site | Valeur patrimoniale | Description des principales pressions | Gravité des pressions | Type d'action |
|------------|---|--------------------------------|--------------------------------|------------------------------|--|---------------------|--|-----------------------|--|
| Guyane | Montagne d'Argent | ? | 2 | 1 | Forêt hygrophile, faune | ? | squats et défrichements | 1 | Compléments de connaissances, gestion (suivi peuplements) |
| | Salines de Rémire Montjoly | 28 | 8 | 1 | Saline, Avifaune, tortues marines | 2 | Pollution des eaux, dynamique des plages | 2 | Gestion (dépollution), sensibilisation |
| Martinique | Bois Pothau-Pointe Banane | 0? | 0 | 2 | Forêt xérophile, mangrove | 1 | urbanisation | 3 | Intervention foncière |
| | Morne Aca Pointe Borgnesse | 3 | 24 | 1 | Forêt xéro-mésophile | 3 | Pollution marine et hyper-sédimentation, prélèvement d'essences | 2 | Mobilisation des acteurs, gestion (gestionnaire), sensibilisation |
| | Baie de Genipa – La Fayette | 0 | 1 | 1 | Mangrove | 2 | Urbanisation et infrastructures, chasse | 2 | Intervention foncière, gestion (conventions agricoles) |
| Mayotte | Vasière des Badamiers | 21 | 4 | 2 | Avifaune, lagune, fourré et pré salé sur beach rock | 2 | Dérangements, infrastructure, pollution | 2 | Intervention foncière, gestion (gestionnaire), sensibilisation |
| Réunion | Grande Anse | 5 | 16 | 1 | Falaise littorale, avifaune | 3 | Surfréquentation, expansion du Filao | 2 | Travaux (canaliser la fréquentation), compléments de connaissances (avifaune) |
| | Terre Rouge | 5 | 3 | 0 | Flore endémique et indigène | 2 | Erosion de falaise, invasion biologique | 2 | Gestion (réglementation d'accès) |
| | Rivage de Sainte Rose (Anse des Cascades) | 5? | 4? | 1 | Lézard vert, forêt humide à Bois de Fer bâtard | 2 | Surfréquentation et faible régénération des peuplements, invasion biologique, faune peu connue | 2 | Sensibilisation, compléments de connaissance (lézard vert, ichtyofaune), travaux (canalisation de la fréquentation), gestion (régénération des Vacoa, invasion biologique) |
| Guadeloupe | Falaises atlantiques (Barre de Cadoue, Anse à l'Eau, Pointe des Châteaux) | 22 | 13? | 2 | Forêt xéro-mésophile sub-climacique, forêt xérophile, avifaune, flore héliophile et xérophile (Tête à l'anglais) | 3 | Urbanisation, mitage, prélèvements sélectifs (charbon de bois) | 2 | Intervention foncière, gestion (gestionnaire, AOT élevage à l'Anse à l'Eau); restauration de milieux (fréquentation à canaliser à Pointe des Châteaux et Anse à L'Eau, décharge à barre de Cadoue), sensibilisation |
| | 50 pas géométriques de la côte sous le Vent (Pointe Allègre, Gros Morne Grande Anse, ...) | 11 | ? | 3 | Forêt xérophile, forêt littorale sur sable, zones humides, tortues marines | 2? | Squats, défrichements, méconnaissance, Invasion biologique, déchets | 3 | Travaux (reconquérir les squats, résorber les décharges, restructurer la forêt littorale, lutter contre les espèces invasives), gestion (plan de gestion simplifié, gardiennage), sensibilisation, compléments de connaissance |
| | Iles de Petite Terre, | 50 | 3 | 2 | Récif corallien, fourré, tortues marines, Gaïac, Iguane des Petites Antilles, avifaune | 3 | Destruction des coraux par ancrage | 2 | Travaux (pose de mouillage par la RN, reconstitution du boisement à Gaïac), sensibilisation |

Priorité C

| DOM TOM | Unité de gestion écologique | Nbre d'esp. faune remarquables | Nbre d'esp. Flore remarquables | Nbre d'habitats remarquables | Description des principales valeurs patrimoniales du site | Valeur patrimoniale | Description des principales pressions | Gravité des pressions | Type d'action |
|--------------------|--|--------------------------------|--------------------------------|------------------------------|---|---------------------|--|-----------------------|---|
| Guyane | Iles | 4? | 1? | 0 | Noctilion pêcheur, Sotalie | 1 | Dérangements | 1 | Compléments de connaissances |
| Martinique | Versants Nord Ouest | 13 | 5? | 2 | Continuum écologique, forêt primaire, Matoutou falaise | 3 | squats et défrichements | 1 | Gestion (gestionnaire) |
| | Salines de Trois Rivières | 41 | 15 | 1 | Mangrove | 3? | chasse | 1 | Intervention foncière, gestion (réglementation) |
| | Morne des Anses d'Arlet | 0 | 4 | 2 | Forêt xérophile, Récif corallien | 2 | | 1 | Gestion (plan de gestion) |
| | Ilets du Robert | 9 | 1 | 1 | Plage, tortue marine, Avifaune marine | 1 | érosion littorale, prédation par les rats | 1 | Gestion (surveillance); Travaux (dératissage à Ilet Boisseau) |
| | Côte atlantique sud | 6 | 0 | 1 | Etang, Diversité d'habitats | 1 | déchets, chasse, espèces invasives, méconnaissance à Morne Benguette | 1 | Gestion (gestionnaire, plan de gestion à Morne Benguette) |
| | Morne Larcher et Rocher du Diamant | 27 | 13 | 3 | Forêt xérophile, avifaune marine, fonds marins | 1 | prélèvements d'essences | 1 | Gestion (plan de gestion, gestionnaire, suivi de l'avifaune au Rocher du Diamant), sensibilisation |
| Mayotte | Bassin versant de Tsingoni | 28 | 13 | 1 | Continuum écologique, flore rarissime, lac | 2 | Assèchement du lac, défrichements | 1 | Gestion (gestionnaire), intervention foncière |
| Réunion | Rivage de St Leu (Pointe au Sel) | 13 | 4 | 1 | Végétation supralittorale, flore indigène | 1 | Squats | 2 | Gestion (gardiennage, expulsion) |
| Saint Barth | Saint Barthelemy (Fort Karl) | ? | ? | ? | ? | ? | ? | ? | Intervention foncière, sensibilisation, compléments de connaissance |
| Guadeloupe | Petit Cul-de-Sac Marin | 6 | ? | 2 | Forêt marécageuse, mangrove | 1 | Squattérization, circulation d'engins motorisés, vandalisme | 2 | Gestion (gestionnaire, plan de gestion, déchets); Compléments de connaissance |
| | Monts Caraïbes | ? | 54? | 3 | Forêt hygrophile, mésophile, xérophile, flore | 3 | Prélèvement sélectif pour charbon de bois, Carrière, constructions, voirie | 1 | Interventions foncières, compléments de connaissances, gestion (plan de gestion, suivi peuplements, gestionnaire) |
| | 50 pas géométriques de la Côte au vent | 0? | 0? | ? | Mangrove, autres ? | 1? | Méconnaissance | 1? | Compléments de connaissances; gestion (gestionnaire, plan de gestion simplifié) |
| | Désirade (Anse d'Echelle) | ? | ? | 1 | Forêt xérophile | ? | Méconnaissance | ? | Compléments de connaissance |
| | Les Saintes (Terre de Bas) | ? | ? | 1 | Forêt à bois d'Inde | 2 | Méconnaissance | 1 | Intervention foncière, complément de connaissance |
| | Ilet Kahouanne | ? | ? | 2 | Forêt sèche, récif corallien | 1 | Déchets, coupe sélective de bois | 2 | Gestion (gardiennage, nettoyage, plan de gestion, préconisations de gestion des espèces remarquables) |

| | | PRIORITÉ D'INTERVENTION | | | Nbre d'unités de gestion par valeur patrimoniale |
|--|---|-------------------------|----|----|--|
| | | A | B | C | |
| VALEUR PATRIMONIALE | 3 | 15 | 4 | 3 | 22 |
| | 2 | 5 | 6 | 3 | 14 |
| | 1 | 0 | 1 | 8 | 9 |
| | ? | 2 | 1 | 2 | 5 |
| Nbre d'unités de gestion par priorité d'intervention | | 22 | 12 | 16 | |

Tableau 12 : Nombre d'unités de gestion écologique par valeur patrimoniale et priorité d'intervention.

D'après les priorités d'interventions définies pour chaque unité de gestion des DOM et COM, nous savons que :

- Il faut intervenir en priorité auprès de 22 unités de gestion, soit 42% des unités de gestion d'Outre-mer ;
- 22 unités de gestion ont une valeur patrimoniale élevée, soit 42% des unités de gestion d'Outre-mer ;
- Parmi les unités de gestion à haute valeur patrimoniale, il faut mener des actions de préservation ou de restauration en urgence auprès de 15 de ces unités de gestion.

Des informations complémentaires se dégagent des tableaux de priorité d'intervention préalablement établis :

- Les mesures prioritaires à engager concernent l'intégralité des unités de gestion de St Martin et de St Pierre et Miquelon ;
- Plus de la moitié des unités de gestion de Guyane et de l'Océan Indien sont aussi classées comme prioritaires dans la réalisation des actions de préservation des milieux et des espèces ;
- Les interventions prévues pour les unités de gestion de St Barth et de Martinique sont proportionnellement les moins prioritaires ;
- Les actions à mener auprès des diverses unités de gestion de Guadeloupe ont des priorités variables (à peu près un tiers dans chaque catégorie de priorité).

| | Martinique | Guadeloupe | St Martin | St Barth | Guyane | St Pierre & Miquelon | Mayotte | Réunion |
|--|------------|------------|-----------|----------|--------|----------------------|---------|-------------------------------|
| Surface protégée (ha) | 1909 | 2076 | 340 | 2 | 12527 | 168 | 1354 | 827 |
| Nombre d'unités de gestion | 12 | 13 | 1 | 1 | 6 | 1 | 6 | 10 (Unité anthropisée exclue) |
| Nombre d'unités de gestion pour intervention prioritaire | 3 | 4 | 1 | 0 | 3 | 1 | 4 | 6 |
| % unités de gestion en priorité A | 25% | 31% | 100% | 0% | 50% | 100% | 67% | 60% |
| Nombre d'unités de gestion pour intervention moyennement prioritaire | 3 | 3 | 0 | 0 | 2 | 0 | 1 | 3 |
| % unités de gestion en priorité B | 25% | 23% | 0% | 0% | 33% | 0% | 17% | 30% |
| Nombre d'unités de gestion pour intervention faiblement prioritaire | 6 | 6 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 |
| % unités de gestion en priorité C | 50% | 46% | 0% | 100% | 17% | 0% | 17% | 10% |



Ci-contre: Site de Rivages de Vieux Habitants. Guadeloupe

partie 5. **Les enjeux à l'échelle de chaque unité de gestion écologique**

Pour la Réunion, Mayotte, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, Saint Pierre et Miquelon, les îles du Nord (Saint Martin et Saint Barthélemy), des fiches « état des lieux, menaces, actions » décrivent chaque unité de gestion écologique :

- **Identification de l'unité de gestion**
- **Valeur patrimoniale de l'unité de gestion**
- **Description des pressions**
- **Objectifs de préservation ou de restauration écologique**
- **Bibliographie**



Ci-contre: Lac Dzaha.
Mayotte

Sommaire

RIVAGES FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MARTINIQUE

| | |
|---|----|
| Versants nord Ouest de la Montagne Pelée. | 1 |
| La Presqu'île de la Caravelle | 5 |
| Bois Pothau – Pointe Banane. | 10 |
| Ilets du Robert | 12 |
| Cote atlantique sud | 14 |
| Les Salines | 19 |
| Morne Aca Pointe Borgnèse | 23 |
| Saline de Trois Rivières | 27 |
| Morne Larcher et Rocher du Diamant | 29 |
| Mornes des Anses d'Arlet | 32 |
| Baie de Genipa – Lafayette | 35 |
| Forêt marécageuse du Galion | 37 |
| Autres sites | 40 |

GUADELOUPE

| | |
|--|----|
| Grand Cul de Sac Marin | 41 |
| Falaises atlantiques | 47 |
| Sud de Grande Terre | 51 |
| Petit Cul de Sac Marin | 55 |
| Cote au vent | 57 |
| Monts Caraïbes | 58 |
| Cote sous le vent | 60 |
| Ilet Kahouanne | 65 |
| Iles de Petite Terre | 66 |
| Sites littoraux de Marie Galante | 69 |
| Sites littoraux de La Désirade | 72 |
| Sites littoraux de Terre de Haut des Saintes | 73 |
| Sites littoraux de Terre de Bas des Saintes | 76 |
| Saint Barthelemy | 77 |
| Saint Martin | 78 |

GUYANE

| | |
|----------------------------|----|
| Monts de Cayenne | 81 |
| Salines de Rémiré Montjoly | 85 |
| Les Iles de Cayenne | 88 |

| | |
|---------------------------|-----|
| Montagne d'argent | 91 |
| Crique et Pripri de Yiyi | 92 |
| Pointe Isere – Basse Mana | 96 |
| Autres sites | 100 |

SAINT PIERRE ET MIQUELON

| | |
|-----------------------------|-----|
| Isthme de Miquelon Langlade | 102 |
|-----------------------------|-----|

RIVAGES DE L'OCEAN INDIEN

MAYOTTE

| | |
|--|-----|
| Cratères de Petite Terre | 106 |
| Vasière des Badamiers | 110 |
| Pointes et Plages de Saziley et Charifou | 113 |
| Pointes et Ilots du nord | 117 |
| Bassin versant de Tsingoni | 120 |
| Mangroves et baies | 123 |
| Autres sites | 126 |

LA RÉUNION

| | |
|--|-----|
| Grande Chaloupe | 127 |
| Etang du Gol | 130 |
| Le Chaudron – Unités anthropisées | 134 |
| Bois Blanc | 135 |
| Rivages de Sainte Rose | 138 |
| Grande Anse | 140 |
| Terre rouge | 143 |
| Marine de Vincendo | 145 |
| Cap La Houssaye | 146 |
| De la Petite Ravine à la Pointe des Chateaux | 148 |
| Rivages sud de Saint Leu | 151 |
| Autres sites | 153 |

Martinique

VERSANTS NORD OUEST DE LA MONTAGNE PELÉE

Identification de l'unité de gestion

Avec la forêt domaniale du littoral et la forêt domaniale de la Montagne Pelée contigües au site du Conservatoire, les Versants Nord Ouest de la Montagne Pelée représentent une unité de gestion à la fois cohérente et fonctionnelle de par sa dimension et sa conti-

nuité altitudinale, depuis les rivages jusqu'au-sommet de la Montagne Pelée. Le massif est soumis au régime forestier, mais il n'y a pas encore de plan d'aménagement forestier fixant les orientations de gestion écologiques des milieux et des espèces.

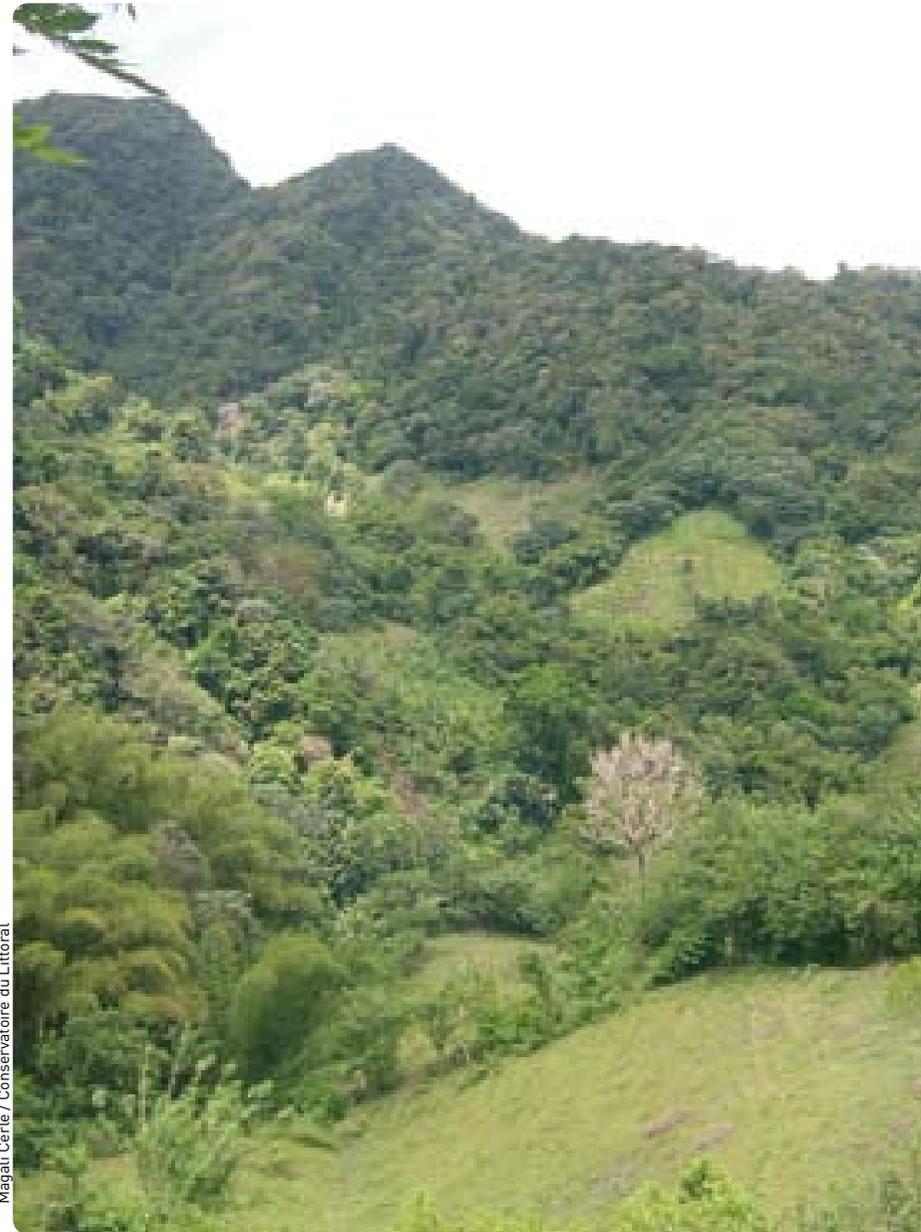
| Localisation | | Statut forestier | | | | | | Modalités de gestion | | | | Document de gestion | | | | |
|--|---|------------------|----------------|--------|-------------------|---------------------|-------------|----------------------|-------------------------|----------------------------|------------------|---------------------------|---------------------------|------|-------|--|
| Site opérationnel et liste des parcelles | Lieu-dit | Commune | S. totale (ha) | Acquis | Forêts en gestion | DFM affecté au 1920 | DFM affecté | DFM en autre | Gestionnaire écologique | Gestionnaire actuel public | Forêt de gestion | Convention d'échanges-ADT | Protectors réglementaires | Type | Titre | |
| VERSANTS NORD OUEST DE LA MONTAGNE PELÉE | LE TET LA PERLE | LE PRECHEUR | 799,9 | 799,9 | | | | | ONF - 102 | | | | Site classé | | | |
| | ANSE COULOUVE | LE PRECHEUR | | | | | | | | | | | | | | |
| | CAP ET SAINTS FOND MOULIN GRAND'RIVIERE | GRAND'RIVIERE | | | | | | | | | | | | | | |
| LA COULÉE BLANCHE - TOMBEAU DES CARIBBES | LA COULÉE BLANCHE - TOMBEAU DES CARIBBES | SAINT PIERRE | 6,8 | | | | | | | | | | | | | |





Conservatoire du Littoral

Versant nord-ouest de la Montagne Pelée. Martinique.



Magali Cerle / Conservatoire du Littoral

Versant nord-ouest de la Montagne Pelée, lieu dit Fond Moulin. Martinique.

Valeur patrimoniale de l'unité de gestion

Les milieux :

Sur le site du Conservatoire, on retrouve toutes les strates de végétation que l'on peut rencontrer aux Petites Antilles sur un sol volcanique, des forêts littorales sur sable ou rochers à la forêt hygrophile dans les hauteurs des flancs du volcan (altitude : 500 m). Certaines zones de forêt sont restées intactes pendant la période agricole du XVIII et XIX^{ème} siècle. Elles présentent aujourd'hui un stade climacique ou subclimacique exceptionnel pour la Martinique et les Petites Antilles.

Nombre d'habitats remarquables : 2

- Forêt mésophile climacique ou subclimacique
- Forêt hygrophile climacique ou subclimacique

Les espèces :

Nombre d'espèces végétales remarquables : 5 ?

2 espèces sont endémiques des Petites Antilles et 3 espèces d'arbres sont classées pour leur rareté du fait de leur surexploitation passée. Il est probable que cette estimation soit sous-évaluée, ne disposant pas d'inventaire exhaustif de ce site forestier diversifié et en bon état de conservation.

Nombre d'espèces animales remarquables : 20

• Insectes : 4

2 espèces d'insectes sont endémiques de la Martinique et présentent une valeur patrimoniale élevée : le Dynaste Hercule (*Dynastes hercules baudrii*) et la Matoutou falaise (*Avicularia versicolor*).

• Mammifères : 3

2 espèces sont des chiroptères, dont l'un très rare, appelé Taradide du Brésil (*Tadarida brasiliensis*).

• Oiseaux : 9

Parmi ces espèces protégées, 5 espèces d'oiseaux marins fréquentent l'îlet rocheux de la Perle.

• Reptiles : 4

Sur les Versants nord ouest de la Montagne Pelée se trouvent 3 espèces de reptiles endémiques, dont l'Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*), classé comme vulnérable dans la liste rouge de l'IUCN. Les annessituées au pied des versants constituent par ailleurs l'un des sites majeurs de ponte de Martinique pour la Tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*).

Description des pressions

La fréquentation humaine de ce site est réduite et se répartit en trois zones distinctes :

- Anse Couleuvre, plage de sable noir de plus en plus prisée ;
- Fond Moulin de l'autre côté du versant à Grand'Rivière où se développe un maraîchage et de l'élevage peu maîtrisés ;
- un sentier reliant en 6 heures à pied Prêcheur à Grand'Rivière.

La surveillance du site et le suivi écologique des milieux sont insuffisants. Les dégradations anthropiques (braconnage, défrichements, déchets) ne sont donc pas maîtrisées.

L'îlet la Perle, prisé par les plongeurs pour la richesse de ses fonds marins, reste avant tout un site d'accueil favorable pour l'avifaune marine.

Objectifs de préservation ou de restauration écologique

| Nom du site | Clé d'entrée | Valeur patrimoniale | Pressions existantes et potentielles | FINALITE | SRB | Opérations déjà effectuées | OBJECTIF OPERATIONNEL | Nature d'action | Nv priorité | Acteur pilote |
|--------------------------------------|--------------|--|--|---------------------------------------|-----|--|--|-----------------|-------------|-----------------------|
| Versants nord ouest | S | Site naturel classé | <ul style="list-style-type: none"> • Défrichements et prélèvements sélectifs; • Erosions; • Ravinements depuis les sentiers raccourcis; • Prélèvement d'espèces protégées • Occupations illégales | Préserver la forêt | A4 | | <ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un plan d'aménagement forestier et d'un gestionnaire • Régulariser par AOT les occupations (Anse Couleuvre) | G | 1 | CEL, SAFER et commune |
| Versants nord ouest | S | Site naturel classé | <ul style="list-style-type: none"> • Entité naturelle enclavée | Améliorer la trame écologique du site | A5 | | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les acquisitions des enclaves foncières | IF | 3 | CEL |
| Versants nord ouest et Ilet la Perle | FO | Faune en général | | Connaître pour mieux protéger | D | | <ul style="list-style-type: none"> • Inventorier la faune (insectes, oiseaux, reptiles, amphibiens, etc...) | C | 3 | CEL ONCFS DIREN |
| Versants nord ouest | FO | Matoutou Falaise (Avicularia versicolor) | <ul style="list-style-type: none"> • Captures illégales pour collectionneurs | Connaître et maintenir la population | C1 | Inventaire MNHN sur les Arachnidées (2007) | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les douaniers au contrôle des véhicules en sortie de forêt; • Augmenter le statut de protection de l'espèce (CITES) | G | 2 | DIREN ONCFS |

| Nom du site | Clé d'entrée | Valeur patrimoniale | Pressions existantes et potentielles | FINALITE | SRB | Opérations déjà effectuées | OBJECTIF OPERATIONNEL | Nature d'action | Nv priorité | Acteur pilote |
|---------------------|--------------|--|--|--|-----|---|---|-----------------|-------------|--------------------------------|
| Illet la Perle | FO | Avifaune, dont le Pélican, quasi-disparu en Martinique | <ul style="list-style-type: none"> Rats; Dérangements (pêche, plongée) | Connaître l'état et l'évolution des populations d'oiseaux marins | D | | <ul style="list-style-type: none"> Inventorier et procéder au suivi des oiseaux marins (Illets et côtes) (2007-n) | G | 3 | ONCFS CEL DIREN Garde |
| Versants nord ouest | FO | Agouti | | Réintroduire cette espèce | A2 | | <ul style="list-style-type: none"> Introduire l'Agouti | G | 3 | DIREN |
| Versants nord ouest | FO | Dynaste hercule | <ul style="list-style-type: none"> Méconnaissance | Maintenir la population | A2 | | <ul style="list-style-type: none"> Etudier la population | G | 2 | ONCFS DIREN CEL |
| Versants nord ouest | FO | Trigonocéphale | <ul style="list-style-type: none"> Prédation par les hommes | Maintenir la population | A2 | Etude GROS-DE-SORMEAUX | <ul style="list-style-type: none"> Etudier la population | G | 2 | ONCFS DIREN CEL |
| | FO | Tortues imbriquées et luth | <ul style="list-style-type: none"> Prédation par la mangouste, les chiens errants et les cochons sauvages | Restaurer les populations | A2 | | <ul style="list-style-type: none"> Plan de restauration; Capturer rats et mangoustes avant et pendant la période de ponte | G | 2 | SEPANMAR |
| | FO | Iguane des Petites Antilles (Iguana delicatissima) | <ul style="list-style-type: none"> Prédation par la mangouste et possibilité d'hybridation avec l'iguane commun | Maintenir la population | A2 | | <ul style="list-style-type: none"> Baguer les iguanes si réalisable pendant la période de ponte de tortues?; Introduire des iguanes de l'Illet Chancel??? | G | 2 | Garde ONCFS SEPANMAR |
| | H | Forêt littorale | <ul style="list-style-type: none"> Spéciation des peuplements par la présence de cabris errants | Maintenir la diversité des peuplements | A3 | | <ul style="list-style-type: none"> Eradiquer les cabris | G | 2 | Garde |
| | FL | Espèces relictuelles du cortège primitif, dont les Acajou Pays et Balata | <ul style="list-style-type: none"> Etouffement de ces espèces | Conforter la dynamique végétale | A2 | | <ul style="list-style-type: none"> Recenser; Dégager les espèces; Planter | T | 3 | CEL |
| Illet la Perle | S | Milieu marin | <ul style="list-style-type: none"> Braconnage des tortues, Surpêche | Préserver cette entité écologique | A5 | Inventaire et cartographie des biocénoses marines | Développer le projet de réserve marine régionale (de la citadelle à la Perle avec une extension envisagée sur l'Anse Lévrier et l'Anse à Voile) ou sinon transférer le DPM | IF | 3 | DIREN OMMM |
| | | | <ul style="list-style-type: none"> Dégradation des coraux par ancrages consécutifs | Conservation des récifs coralliens | A4 | | <ul style="list-style-type: none"> Poser des mouillages | T | 2 | CEL |

Bibliographie

FIARD, 1999. Interprétation paysagère du sentier Grand'Rivière Prêcheur; CEL.

GEODE, 1999. Etude Illets. CEL

ISSARTEL, LEBLANC, 2004. Contribution à l'inventaire des chiroptères de Martinique

ONF, 2005. Etat des lieux, Cahier du Garde de l'Illet la Perle

SAFER, 2005. Diagnostic agricole de Fond Moulin. CEL

ZNIEFF n°20

LA PRESQU'ÎLE DE LA CARAVELLE

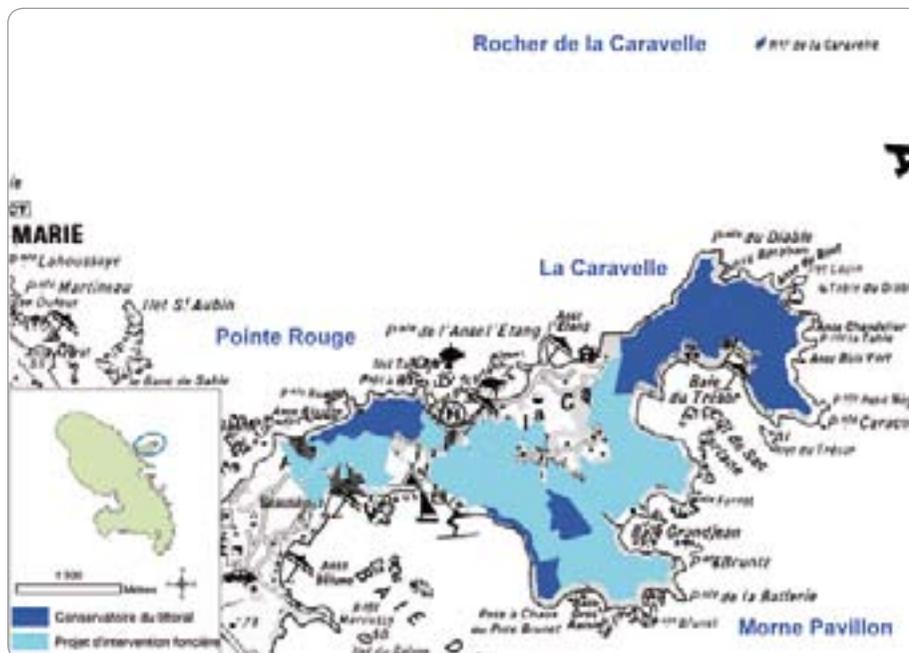
Identification de l'unité de gestion

La Caravelle constitue un ensemble naturel cohérent : l'extrémité de la presqu'île est une réserve naturelle gérée par le PNRM et dispose ainsi d'une protection forte. La périphérie est composée de plusieurs parcelles disjointes de l'Habitation Blin présentant les mêmes types d'habitats que la réserve. Spointourne et la FDL constituent une ceinture naturelle entre la terre et la Baie du Trésor.

Pointe Rouge, situé au centre nord de la presqu'île, est un site isolé du reste de l'unité de gestion. Ce site boisé permet cependant une coupure d'urbanisation au sein de la presqu'île.

Au total, 404 ha d'espaces littoraux sont protégés par le Conservatoire du littoral.

| Identification | | | Statut foncier | | | | | Modalités de gestion | | | | Document de gestion | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|------------|----------------|--------|------------------|-----------------------|--------------|----------------------|-------------------------|----------------------------|----------------|---|---|-----------------|---|
| Site opérationnel et futur (en jaune) | Lieu-dit | Commune | S totale (ha) | Acquis | Plans en gestion | EPM attribués au REGO | CPM affectés | DPE au titre | Gestionnaire écologique | Gestionnaire actuel public | Nom de gestion | Convention d'usages-AOT | Protection réglementaires | Type | Tiers |
| LE GALION - PONTE JEAN-CLAUDE | SALINE DU GALION PONTE JEAN-CLAUDE | LA TRINITE | 6,8 | | | | | | ONF - M | Commune | | | | | |
| PONTE ROUGE | PONTE ROUGE | LA TRINITE | 63,8 | 30,0 | 6,8 | | | | ONF - MGO ONF - MGO | | | Site classé, réserve de chasse Site classé, réserve de chasse Site classé | PNF | de Pointe Rouge | |
| MORNE PAVILLON | SPOINTOURNE HABITATION BLIN | LA TRINITE | 369,8 | | | | | | | | | | | | |
| LA CARAVELLE (SPT, 26 ha CA) | LA CARAVELLE | LA TRINITE | | 296,0 | | | | | | PNR | | | Site classé, réserve naturelle (S2-20-76) | PN | de la Réserve Naturelle de la Presqu'île de la Caravelle (Martinique), PNRM |





Conservatoire du Littoral

Réserve naturelle de la Caravelle. Martinique.

Valeur patrimoniale de l'unité de gestion

Les milieux :

Les forêts xérophiles, habitat majoritaire de ces sites, sont particulièrement bien préservées et diversifiées du fait de leur dimension importante. Une zone de mangrove bordant la Baie du Trésor et les falaises de la côte rocheuse constituent aussi des zones intéressantes, notamment pour l'accueil de l'avifaune.

Nombre d'habitats remarquables : 1

- Forêt xérophile

Les espèces :

La presqu'île de la Caravelle présente un taux d'endémisme important : 17 espèces sont recensées comme endémiques de la Martinique et des Petites Antilles. La richesse biologique de la Réserve naturelle est par ailleurs très élevée, avec une occurrence de 124 espèces animales et 187 espèces végétales.

Nombre d'espèces végétales remarquables: 31

22 espèces d'arbres et arbustes sont recensées comme rares ou assez rares au sein de cette forêt sèche, parmi lesquels le Raisinier de la Caravelle (*Coccoloba caravellae*) et le Cerisier (*Malpighia martinicensis*) sont des espèces strictement endémiques de la Martinique. Les autres espèces remarquables et classées pour leur rareté sont des lianes, des épiphytes de forêt sèche, et des herbacées terrestres.

Nombre d'espèces animales remarquables : 50

• Amphibiens : 2

On y trouve entre autre une espèce classée comme quasi menacée dans la liste rouge de l'IUCN: l'Hylode de Martinique (*Eleutherodactylus martinicensis*).

• Insectes : 2

• Mammifères : 3

2 espèces sont des chiroptères dont l'une est endémique de la Martinique: *Myotis martiniquensis*.

• Oiseaux : 39

La Réserve naturelle de la Caravelle accueille au total 22 espèces d'oiseaux migratrices et 35 espèces nicheuses. 11 espèces d'oiseaux remarquables fréquentent le Rocher de la Caravelle. La forêt xérophile de la presqu'île est par ailleurs habitée par 2 oiseaux endémiques de la Martinique, le Carouge (*Icterus bonana*) et le Moqueur gorge-blanche (*Ramphocinclus b. brachyurus*), espèce à répartition restreinte et en danger selon l'IUCN. 75% de la population de Gorge Blanche se trouve à Pointe Batterie et Baie Grand Jean, sites d'intervention du Conservatoire.

• Reptiles : 4

Description des pressions

La réserve naturelle étant un espace géré et surveillé par des gardes, elle est peu soumise à des pressions anthropiques. Par contre, la périphérie de la réserve est convoitée par l'urbanisation alors qu'elle comporte des milieux à haute valeur écologique tels la Pointe Batterie et la Baie Grand Jean. Le mitage de cette forêt remarquable se traduirait par une disparition progressive du biotope déjà restreint du Moqueur gorge-blanche (*Ramphocinclus b. brachyurus*). Les autres pressions du site sont le braconnage de crabes, les déchets et la coupe sélective d'arbres, non maîtrisées sur les sites non inclus dans la réserve (Pointe Rouge, Spoutourne et Habitation Blin).

Objectifs de préservation ou de restauration écologique

| Nom du site | Clé d'entrée | Valeur patrimoniale | Pressions existantes et potentielles | FINALITE | SRB | Opérations déjà effectuées | OBJECTIF OPERATIONNEL | Nature d'action | Nv priorité | Acteur pilote |
|-----------------|--------------|---|---|--|-----|--|---|-----------------|-------------|-------------------|
| Caravelle | S | Réserve naturelle | <ul style="list-style-type: none"> Erosion | Limiter l'érosion | A4 | Lutte expérimentale d'une plaque érosive sous la RD2 | <ul style="list-style-type: none"> Restaurer la végétation sur la plaque érosive (Apports de matières organiques, recouvrir le sol avec de la bagasse, planter herbacées et espèces endémiques adaptatives; usage du gabion) | T | 1 | PNRM |
| Caravelle | S | Réserve naturelle | <ul style="list-style-type: none"> Erosion due à la forte fréquentation pédestre des sentiers | Maîtriser les flux (équilibre fréquentation/ RNC) | A4 | Nouvelle desserte en cours | <ul style="list-style-type: none"> Aménager une aire de stationnement à l'entrée de la réserve et empêcher la pénétration des véhicules dans la RNC après 18h; Réaménager les sentiers existants ruinés; Connaître et suivre la nature de la fréquentation | G | 1 | PNRM |
| | | | <ul style="list-style-type: none"> Chasse, prélèvements traditionnels faune/flore (gaulettes, crabes), minéraux | Faire cesser tout prélèvement (RN) | A4 | | <ul style="list-style-type: none"> Etablir la convention de gestion Faire appliquer le règlement: répression auprès des braconniers | G | 1 | PNRM |
| | | | <ul style="list-style-type: none"> Motocross, déchets, pollution sonore, fréquentation des plages | Améliorer le niveau d'information et le comportement des publics | B | | <ul style="list-style-type: none"> Informers les visiteurs et la population locale Former et sensibiliser les groupes scolaires et adultes | S | 3 | PNRM |
| Habitation Blin | S | Site périurbain à forte valeur écologique | <ul style="list-style-type: none"> Subdivision de parcelles; Urbanisation; Surfréquentation anarchique du littoral (déchets, piétinements, dérangements) | Créer un corridor écologique avec la RNC | A5 | Zone 2ND au POS | Appliquer une protection réglementaire ou foncière: <ul style="list-style-type: none"> acquérir en prolongement de la RNC, en particulier à Pointe Batterie, Baie Grand Jean et Pointe Roche Cernée mettre un APB, intégrer à la réserve | IF | 1 | CEL |
| Pointe Rouge | S | site périurbain fréquenté | <ul style="list-style-type: none"> Dépôts d'ordures, coupe sélective d'arbres, capture de crabes, érosion par ravinement des sentiers | Préserver la forêt | A4 | | Poursuivre les action des gestionnaires : <ul style="list-style-type: none"> sensibiliser les usagers et le grand public, améliorer le gardiennage, surveiller la dynamique végétale (évolution de la population de Courbarils) | G | 2 | Garde Commune CEL |

| Nom du site | Clé d'entrée | Valeur patrimoniale | Pressions existantes et potentielles | FINALITE | SRB | Opérations déjà effectuées | OBJECTIF OPERATIONNEL | Nature d'action | Nv priorité | Acteur pilote |
|------------------------|--------------|---|---|--|-----|---|---|-----------------|-------------|-------------------------------|
| | | | | Disposer d'une protection réglementaire claire | C2 | ZNIEFF | • Mettre en place un APB | G | 3 | DIREN |
| Caravelle | H | forêt xérophile. forêt xéro-mésophile | • Cyclones | Maturation des peuplements forestiers | A2 | Suivi des placettes d'observation et des habitats | • Suivi de l'évolution des peuplements; • Repeupler et renforcer les populations d'essences de stade successif dans les forêts* | T | 2 | PNRM |
| Habitation Blin | H | forêt xérophile | • Prélèvement sélectif de myrtacées (charbon de bois) et de Bois gaulette; • Erosion | Préserver cet écosystème | A4 | | • Disposer d'un gestionnaire (contrôle, surveillance); • Renforcer les peuplements par des plantations d'espèces appropriées | G | 3 | CEL Commune PNRM |
| Pointe Rouge | H | Savane d'origine anthropique récente | | Maintenir la diversité d'habitats | A3 | Plantation de 3 ha d'espèces remarquables (Bois noyer, Bois d'Inde et d'Acomat), AOT pâturage | • Renouveler l'AOT pour le maintien du pâturage et la surveillance du site; • Entretenir les 3 ha déjà reboisés | G | 3 | CEL Agriculteurs |
| Caravelle | H | Savane herbeuse; Formations xérophiles à succulentes et épiphytes | • Erosion | Maintenir la diversité d'habitats* | D | | • Mener une étude typologique et patrimoniale des formations ouvertes et de leurs évolutions; • Expérimenter l'ouverture d'un milieu (débroussaillage manuel et suivi des effets) | C | 2 | PNRM |
| Caravelle | | | • Possibilités de prédation par la mangouste, le chat et le rat | Préserver la population et son habitat | A2 | | • Etude et suivi de la dynamique de population; • Planter des Courbarils et Gaïacs dans les Formations à Raisinier grandes feuilles | G | 1 | PNRM AOMA |
| Habitation Blin | | | • Prédations potentielles par la mangouste, le chat et le rat | Maintenir la population et préserver son habitat | D | | • Mener des études complémentaires et comparatives avec la RNC (étudier les facteurs de reproductibilité de l'espèce) | C | 1 | PNRM Garde CEL |
| Spoutourne | FO | Moqueur gorge-blanche (Ramphocinclus b. brachyurus) | • Forte fréquentation et dérangements depuis la base nautique de Spoutourne | | B | | • Se rapprocher du projet pour connaître les impacts sur le site et définir la dimension patrimoniale et écologique (CCI); • Informer les visiteurs sur la charte de bonne conduite (donc les problèmes d'érosion) | S | 2 | CEL |
| | | | | Sensibiliser le grand public | A4 | | • Communiquer sur cette espèce | G | 2 | CEL PNRM DIREN ONCFS |
| Rocher de la Caravelle | FO | Frégate superbe (Fregata magnificens) | | Compléter les connaissances | D | | • Etude de la dynamique de la population | C | 3 | ONCFS |
| | | Avifaune marine; Dortoir important de Grande Frégate, Fou brun | | Connaître l'état et l'évolution des populations d'oiseaux marins | D | | • Inventorier et procéder au suivi des oiseaux marins (Ilets et côtes) (2007-n); • Tuer les nuisibles si présence de rats | G | 2 | CEL ONCFS Garde |

| Nom du site | Clé d'entrée | Valeur patrimoniale | Pressions existantes et potentielles | FINALITE | SRB | Opérations déjà effectuées | OBJECTIF OPERATIONNEL | Nature d'action | Nv priorité | Acteur pilote |
|--------------|--------------|---|--|--|-----|----------------------------|---|-----------------|-------------|---------------|
| Caravelle | FO | Carouge (Icterus bonana); Didine (Dendroica petechia) | <ul style="list-style-type: none"> Parasitage des nids par le Merle de Sainte Lucie (Molothrus bonariensis) | Préserver la population | D | | <ul style="list-style-type: none"> Connaître l'impact comportemental du Merle auprès des autres espèces | C | 3 | PNRM |
| | | Site de ponte des tortues marines | <ul style="list-style-type: none"> Braconnage des œufs et de la chair de tortues; Prédation par la mangouste et le rat | Favoriser la reproduction des tortues | A2 | | <ul style="list-style-type: none"> Contrôler et verbaliser les infractions; Poser des pièges à rats pendant la période de ponte | G | 1 | PNRM |
| | FO-FL | Insectes, amphibiens, chauve-souris, champignons | | Accroître les connaissances sur RNF | D | | <ul style="list-style-type: none"> Inventorier | C | 2 | PNRM |
| Caravelle | FL | Acomat franc (Sideroxylon foetidissum) | <ul style="list-style-type: none"> Faible régénération | Soutenir la dynamique végétale | A2 | | <ul style="list-style-type: none"> Planter des essences près du phare au lieu-dit Sapeur-mineur | T | 2 | PNRM |
| Pointe Rouge | FL | Espèces relictuelles du climax | | Enrichir le site en espèces relictuelles du climax | A3 | | <ul style="list-style-type: none"> Planter des espèces d'Acomat franc sur les versants à mi-pente | T | 3 | CEL |

Bibliographie

CHIFFAUT, 2005. Plan de gestion 2006-2010 de la Réserve Naturelle de la Presqu'île de la Caravelle (Martinique). PNRM

GEODE, 1999. Etude Ilets. CEL

Impact Mer. Dossier de création de la réserve marine de la Baie

ISSARTEL, LEBLANC, 2004. Contribution à l'inventaire des chiroptères de Martinique

MEURGEY, 2005. Etude faunistique des Odonates de Martinique

ONF, 2005. Etat des lieux, Cahier du Garde de Spoutourne

ONF, 2005. Etat des lieux, Cahier du Garde du Rocher de la Caravelle

ONF, 1998. Plan d'Aménagement 1998-2007 de Pointe Rouge

ZNIEFF n°2, 7

BOIS POTHOU – POINTE BANANE

Identification de l'unité de gestion

| Identification | | | Statut forestier | | | | | Modalités de gestion | | | | Document de gestion | | | |
|---------------------------------------|------------------------------|-----------|------------------|-------|------------------|---------------------|-------------|----------------------|-------------------------|----------------------------|-----------------|------------------------|------------------------------|------|-------|
| Site opérationnel et leur(s) genre(s) | Lieu(s) | Commune | S. totale (ha) | Forêt | Forêt en gestion | DFM attribué au REG | DFM affecté | DPE ou autre | Gestionnaire biologique | Gestionnaire actuel public | Mode de gestion | Convention d'usage AOT | Fraction(s) réglementaire(s) | Type | Titre |
| BOIS POTHOU - POINTE BANANE | BOIS POTHOU POINTE BANANE | LE ROBERT | 4,7 | | 4,7 | | | | ONF (AR) | | | SR de classe | | | |

Valeur patrimoniale de l'unité de gestion

Les milieux :

Une forêt sèche et une mangrove assez bien préservées en aval se développent sur ce site de faible dimension.

Nombre d'habitats remarquables : 2

- Forêt xérophile
- Mangrove

Les espèces :

Aucune espèce remarquable n'a été recensée dans le Cahier des Gardes de ces 50 pas.

Description des pressions

L'urbanisation en périphérie de ces 50 pas représente la menace principale de cette unité de gestion.

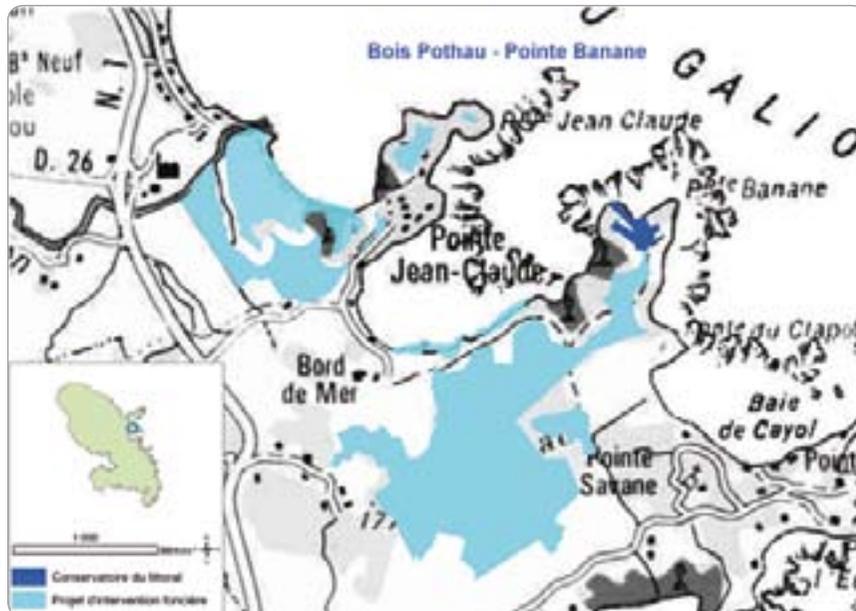


DIREN

Îlet Boisseau

Objectifs de préservation ou de restauration écologique

| Nom du site | Clé d'entrée | Valeur patrimoniale | Pressions existantes et potentielles | FINALITE | SRB | Opérations déjà effectuées | OBJECTIF OPERATIONNEL | Nature d'action | Nv priorité | Acteur pilote |
|----------------------------|--------------|--|--------------------------------------|---|-----|---|---|-----------------|-------------|-----------------------|
| Bois Pothau -Pointe Banane | H | forêt xérophile, sur sable, mangrove (Pointe Banane) | • fortement anthropisé, ordures | Préserver la forêt en état | A4 | gardiennage, nettoyage | • Poursuivre la gestion ONF-MIG (gardiennage, suivis écologiques) ou disposer de gardes du littoral | G | 1 | CEL Commune ONF |
| Bois Pothau -Pointe Banane | H | Forêt mésophile riche en essences climaciques (courbaril, Acomat); En continuité avec les 50 Pas CEL | • Constructions éparées | Préserver cet espace naturel | A5 | 50 pas transférés; ZNIEFF; APB; zone 2ND au POS | • Acquérir | IF | 1 | CEL |
| | FO | Avifaune | • Chasse | S'assurer de la bonne gestion cynégétique | A2 | | • Inventorier; • Veiller au respect des cahiers des charges | G | 3 | CEL Garde |
| | S | Sentier déjà fréquenté, traversant une des plus belles reliques mésophiles de la Martinique | | Sensibiliser la population | B | | • Réaliser un itinéraire pédagogique; • Faire une table d'orientation | S | 2 | CEL |
| | FL | Peuplement d'Acomat franc dans la forêt mésophile | | Préserver ce peuplement | D | | • Mener un suivi de la dynamique naturelle du peuplement | G | 3 | CEL |



Bibliographie

ONF, 2005. Etat des lieux, Cahier du Garde de Bois Pothau -Pointe Banane ZNIEFF n°2

Bibliographie

- Action Nature, 2002.** Etude de la Mangrove de Saint-Martin
- AEVA, 1998.** Suivi des Oiseaux aux Iles de Petite Terre;
- AMAZONA, 2004.** L'avifaune du Rocher du Diamant
- ANTHONY & al, 2002.** Le fonctionnement dynamique d'un système lagunaire 'perché' et ses répercussions écologiques: les Salines de Montjoly, Cayenne, Guyane
- ARVAN, QUOD.** Etude physico-chimique; Associaton Sijou-CDM. Inventaire de l'Estuaire Mrowalé
- BIOS, 2005.** Inventaire écologique de Golconde
- BIOTOPE, 2005.** Plan de gestion du littoral de Petite Ile, Phase I : Plan de Gestion de Grande Anse
- BIOTOPE, 2003.** Plan de gestion de l'Etang du Gol -Saint Louis et l'Etang salé
- BIOTOPE, 2006.** Plan de gestion du site de Papani Moya – gestion et aménagements
- BOULET, 2005.** Expertise floristique, CBNM
- BRL&IRD. 2000.** Plan de Gestion des Salines de Montjoly
- CBNM, 2005.** Diagnostic et cartographie des habitats
- CBNM, 2005.** Mayotte, Biodiversité et évaluation patrimoniale. CBNM, DAF, CDM
- CBNM, 2004.** Complément d'expertise floristique de la zone d'aménagement liée à la mer de Grande Anse, Petite Ile
- Cdl, DE MENTHIERE, 2006.** Plan de gestion simplifié du Cap Salomon
- Cdl, DE MENTHIERE, 2006.** Plan de gestion simplifié de l'Anse à l'eau
- Cdl, DE MENTHIERE, 2006.** Plan de gestion simplifié de Pointe Canot
- Cdl, DE MENTHIERE, 2006.** Plan de gestion simplifié de Pointe Allègre
- Cdl, GAY, 2006.** Etude d'aménagement du littoral St Annais, 2006
- CHIFFAUT, 2005.** Plan de gestion 2006-2010 de la Réserve Naturelle de la Presqu'île de la Caravelle
- CONCHOU, 2001.** Plan de gestion du site du Cap La Houssaye
- DAF, 2005.** Plan d'action pour la biodiversité - Mayotte
- DAF, 2006.** Atlas de la flore protégée de Mayotte
- DAF, 2005.** Projets d'APB à Moya et Papani
- DAF, 2006.** Expertises agricoles
- DAF, 2006.** Fiche Papani AMP
- DAF, 2006.** Fiche Vasière des Badamiers AMP
- DAF, 2006.** Fiche Saziley AMP
- DAF, 1998-2003.** Schéma opérationnel de gestion de la Pointe Salizey
- DAF Service environnement, 2006.** Atlas des mangroves de Mayotte
- DAF Service environnement, 2006.** Plan d'action local IFRECOR- Mayotte. IFRECOR
- DAF Service environnement, 2005.** Atlas préliminaire des espaces naturels patrimoniaux de Mayotte
- DE GRANVILLE, 1986.** Les formations végétales de la bande côtière de Guyane française.
- DE THOISY & al, 2003.** Distribution, habitat and conservation of the West Indian manatee *Trichechus manatus* of French Guyana
- DE THOISY, 2000.** Cabiais et caïmans: vers une valorisation des marais Yiyi
- DELEGLISE, 2004.** Projet d'aménagement de Bois Jolan
- DIREN, 2005.** Plan d'actions locales de la Guyane pour la stratégie nationale de la biodiversité
- DIREN, 2005.** Stratégie locale pour la biodiversité Martinique
- DIREN, ONCFS, 2005.** Stratégie réunionnaise pour la biodiversité.
- DIREN, 2003.** Plan national de restauration des tortues marines de Guyane, inventaire et diagnostic
- DISNARD.** Bilan patrimonial Phase 1 Etat des lieux de l'isthme de Miquelon-Langlade et de la lagune du Grand Barachois.
- DUFOUR, 2005.** Forêt Littorale de Bois Blanc, Réserve Biologique Dirigée de Bois Blanc, Révision d'aménagement 2005-2014. ONF
- ECOBIOS. 1999.** Etude de faisabilité concernant l'implantation d'un seuil au niveau du canal Canceler
- ECOBIOS. 1999.** Bilan hydrologique et suivi des travaux de faucardage dans les Pripri de Yiyi
- EMC2 Guyane, 2001.** Diagnostic des sites inscrits de Guyane
- ESPACE, 2006.** Etat des lieux du site de la Vasière des Badamiers
- ESPACE, 2006.** Etat des lieux du site de Dziani Karehani
- FIARD, 1999.** Interprétation paysagère du sentier Grand'Rivière Prêcheur; Cdl.
- GEODE, 1999.** Etude Ilets. Cdl
- Guérin Consultant, FRADET, 2001.** Projet de valorisation du site de Anse Montabo;
- HANSEN & YESOU, 1997.** Marais de la Crique Yiyi: Etat des connaissances, projets d'aménagements et études pour une fréquentation optimale du site par l'avifaune aquatique
- HOFF & al, 1995.** Le Grand Pripri de Yiyi - Bilan écologique du site naturel protégé de la Crique Yiyi
- IMPACT MER.** Dossier de création de la réserve marine de la Baie
- INCOM, 2006.** Aménagement du site classé de la Pointe au sel-Notice d'impact
- INSECTARIUM, 2003.** Etude de la faune arthropode de Grande Anse
- IRD, 1999.** Cartographie des zones humides du littoral guyanais
- ISSARTEL, LEBLANC, 2004.** Contribution à l'inventaire des chiroptères de Martinique
- IUCN, 2003.** Biodiversité et conservatoire dans les collectivités françaises d'Outre-mer
- KWATA, 2005.** Les tortues marines de l'Est de la Guyane: bilan de l'année 2005
- KWATA (Bouillet & al). 2002.** Le Sotalie, *Sotalia fluviatilis*: éléments bibliographiques et premières données (distribution, menaces) sur la Guyane
- LEMONNIER, 1987.** Quel avenir pour le Morne Larcher ?
- LUREL, 2000.** PG des Marais de Port Louis
- Lycée St Joseph de Cayenne, 1994.** Importance écologique d'un milieu lagonaire: les Salines de Montjoly
- MATHEYON, 2006.** Forêt de la Grande Chaloupe, Premier Aménagement, 2006-2015. ONF
- MERLE, 2001.** Etat des lieux et perspectives des activités du Cdl sur le site des marais de Yiyi

MEURGEY, 2005. Etude faunistique des Odonates de Martinique

MONTI, 2001. Recherche de pesticides et de métaux lourds dans les sédiments, poissons et crustacés de l'Étang des Salines

MORGENSTERN, 2005. Bilan de la Réserve naturelle de l'Amana. RN Amana

NOGEANT. Inventaire des espèces végétales de l'Îlet la Mère

ONCFS, DIREN, 2005. ORGFH Guadeloupe

ONCFS, DIREN, 2005. ORGFH Guyane

ONCFS, DIREN, 2004. ORGFH Martinique

ONF, 1997. Plan de gestion du Grand Îlet des Saintes, 1997-2001

ONF, 2000. Plan de Gestion 2000-2004 de la Pointe à Bacchus

ONF, 2005. Etat des lieux, Cahier du Garde de Spoutourne

ONF, 2005. Etat des lieux, Cahier du Garde du Rocher de la Caravelle

ONF, 1998. Plan d'Aménagement 1998-2007 de Pointe Rouge

ONF, 2004. Plan d'Aménagement 2005-2014 du Grand Macabou

ONF, 2005. Etat des lieux, Cahier du Garde du Cap Ferré

ONF, 2005. Etat des lieux, Cahier du Garde de Bois Pothau -Pointe Banane

ONF, 2005. Etat des lieux, Cahier du Garde de la Fayette

ONF, 2005. Etat des lieux, Cahier du Garde de Anse Mathurin

ONF, 2005. Etat des lieux, Cahier du Garde du Cap Salomon

ONF, 2005. Etat des lieux, Cahier du Garde du Rocher du Diamant

ONF, 2005. Etat des lieux, Cahier du Garde de Pointe Pimentée

ONF, 2005. Etat des lieux, Cahier du Garde de l'Îlet Céron

ONF, 2005. Etat des lieux, Cahier du Garde de l'Îlet la Perle

ONF, 2005. Etat des lieux, Cahier du Garde de Pointe Petite Poterie

ONF, 2005. Etat des lieux, Cahier du Garde de Grande Anse

ONF, 2005. Etat des lieux, Cahier du Garde de Anse Meunier

ONF. Suivi des Oiseaux aux Îles de Petite Terre

PELIS&SAFFACHE, 2005. Recherche de métaux lourds en zone littorale sensible protégée: le cas de l'étang des Salines

PESTEL&JOSEPH, 2004. Plan de gestion du Morne Aca ; partie A&B

Plan de Gestion du site classé des Falaises de Marie-Galante 2005-2009

PNG, 2005. Plan de gestion, 2005-2010;

PNRM (IMBERT, LEBLOND); 2004. Diagnostic écologique de la forêt marécageuse du Galion;

PNRM, 1998. Diagnostic écologique de l'étang des Salines en Martinique

PNRM. Etude de protection et de mise en valeur de la Baie de Genipa

ROBIN & LEVOY, 2005. Morphodynamique des systèmes de flèches sableuses. ONCFS, DAF, CELRL

ROCAMORA, 2004. Les oiseaux des espaces naturels remarquables de Mayotte. SEF, DAF, CDM

ROUSTEAU, 1995. Etude physosocioécologique

SAFER, 2005. Diagnostic agricole de Fond Moulin. Cdl

SCET, 2004. Etude d'impact Protection et aménagement du site naturel des Salines

SEMPRE, 2004. Plan de gestion de Terre Rouge

SEPANGUY, SEPANRIT. Le littoral guyanais

SEPANMAR, 2005. Diagnostic écologique de la mangrove de Trois Rivières Caravelle (Martinique). PNRM

TORIOLA-MARBOT. 1992. Délimitation de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique sur le littoral guyanais (Etude de la ZNIEFF Crique et Marais Yiyi)

WEIGEL. 2004. Etude des mangroves littorales

ZNIEFFS Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion

BIBLIOGRAPHIE ÉLECTRONIQUE

<http://www.birdlife.org>

http://www.cms.int/documents/appendix/app1_2_fr.htm Convention de Bonn

<http://www.cep.unep.org/law/spawnut.html> Convention de Carthagène

<http://www.cites.org/fra/resources/species.html>

<http://inpn.mnhn.fr/inpn/fr/inpn/index.htm> Inventaire national du patrimoine de France

<http://www.gis-ifb.org/> Institut Français de la Biodiversité

<http://www.iucnredlist.org/> Liste rouge UICN

<http://www.tela-botanica.org/> Flore électronique

<http://www.unep-wcmc.org/> world conservation monitoring center



Ci-contre : Le sentier du littoral qui permet de faire le tour de l'île Royale en moins d'une heure.

Annexe 1. **Stratégie du Conservatoire du littoral 2005-2050**

STRATEGIE A LONG TERME DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL 2005-2010

STRATEGIE A LONG TERME
DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

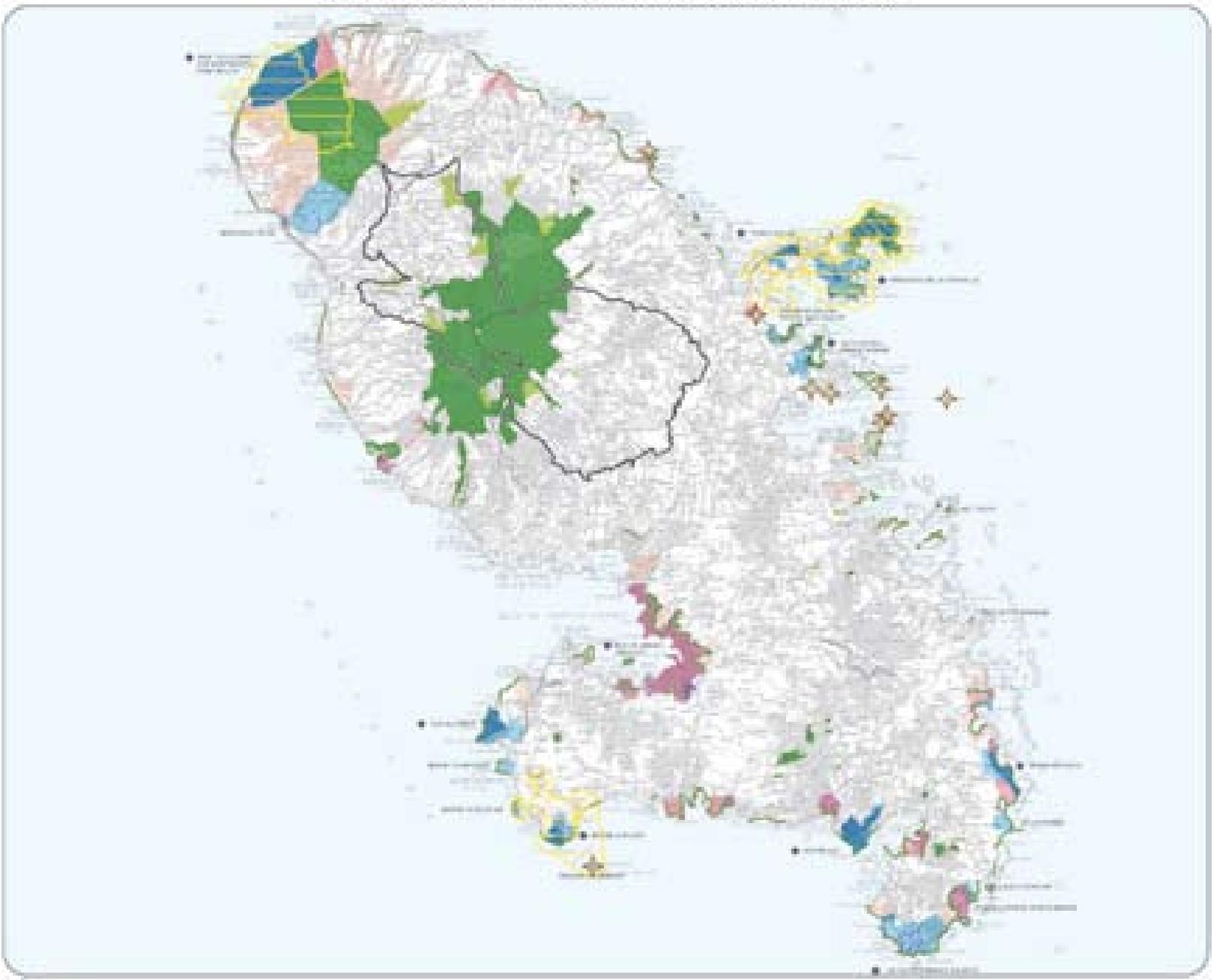
Thèmes d'intervention

- Thèmes d'intervention
- Axes de travail
- Axes de travail
- Axes de travail

Interventions

- Interventions
- Interventions
- Interventions
- Interventions
- Interventions
- Interventions
- Interventions

- Interventions
- Interventions



STRATEGIE A LONG TERME DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL 2005-2050

STRATEGIE D'INTERVENTIONS
DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Stratégie d'intervention relative
au littoral littoral

-  Zones littorales protégées
-  Zones littorales à protéger
-  Zones littorales à surveiller

Interventions relatives

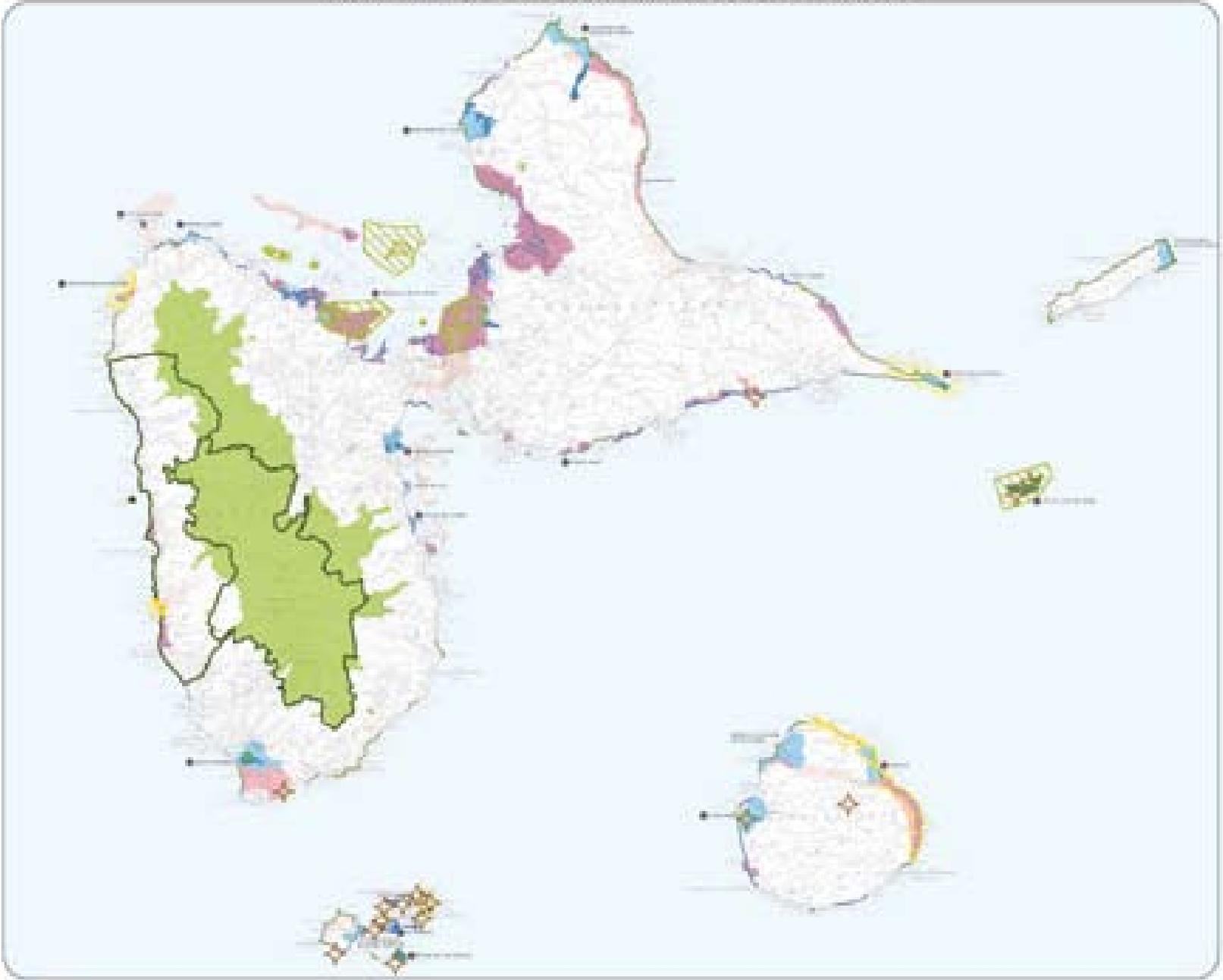
-  Zones littorales à protéger
-  Zones littorales à surveiller
-  Zones littorales à protéger
-  Zones littorales à surveiller

Interventions relatives
au littoral littoral

-  Zones littorales à protéger
-  Zones littorales à surveiller
-  Zones littorales à protéger
-  Zones littorales à surveiller
-  Zones littorales à protéger
-  Zones littorales à surveiller
-  Zones littorales à protéger
-  Zones littorales à surveiller



Échelle : 1:100 000
 Date de l'état des lieux : 2007
 Date de la stratégie : 2007-2050



Conservatoire du littoral

STRATEGIE A LONG TERME DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL 2005-2050

Statut administratif des collectivités de l'Outre-mer

Statut des collectivités de l'Outre-mer

- Collectivité territoriale de l'Outre-mer
- Collectivité territoriale de l'Outre-mer
- Collectivité territoriale de l'Outre-mer
- Collectivité territoriale de l'Outre-mer

Principales espèces

- Espèce endémique
- Espèce endémique
- Espèce endémique
- Espèce endémique

Principales menaces de biodiversité

- Menace de biodiversité
- Menace de biodiversité
- Menace de biodiversité
- Menace de biodiversité
- Menace de biodiversité

- Menace de biodiversité
- Menace de biodiversité



Source : Conservatoire du littoral, 2007.

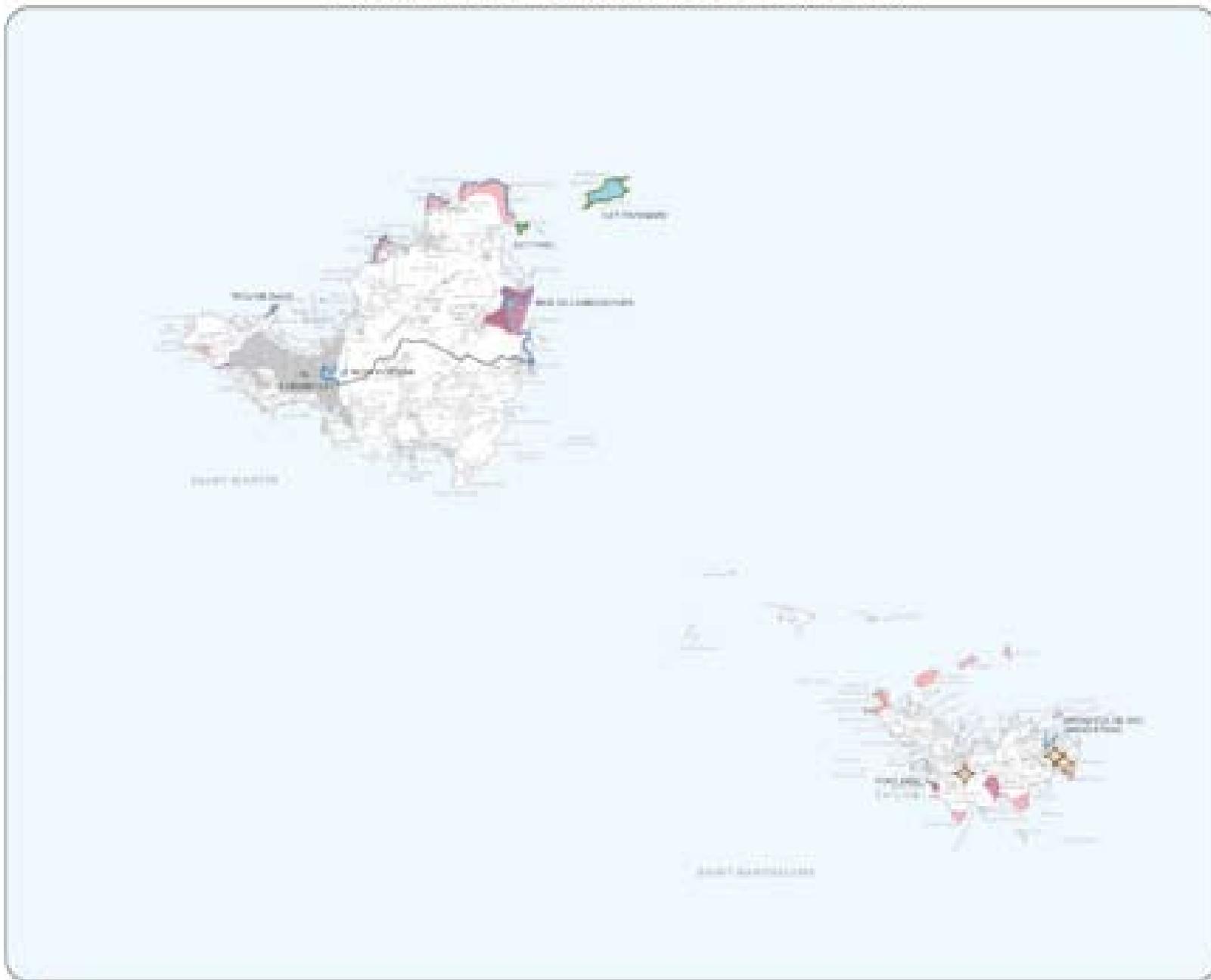


Planche n° 14

Structure territoriale du Conservatoire du Littoral

Structure territoriale du Conservatoire du Littoral

- Conservatoire du Littoral
- Conservatoire du Littoral
- Conservatoire du Littoral
- Conservatoire du Littoral

Intégration spatiale

- Conservatoire du Littoral
- Conservatoire du Littoral
- Conservatoire du Littoral
- Conservatoire du Littoral

Intégration spatiale

- Conservatoire du Littoral

Intégration spatiale



Intégration spatiale

Intégration spatiale



STRATEGIE A LONG TERME DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL 2005-2050

STRATEGIE D'AMENAGEMENT DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Stratégie d'aménagement de la zone littorale

- Zone littorale protégée
- Zone littorale à protéger
- Zone littorale à surveiller
- Zone littorale à restaurer

Stratégie d'occupation

- Zone littorale à occuper
- Zone littorale à occuper
- Zone littorale à occuper
- Zone littorale

Stratégie d'occupation de la zone littorale

- Zone littorale
- Zone littorale à occuper
- Zone littorale à occuper
- Zone littorale
- Zone littorale
- Zone littorale
- Zone littorale

Zone littorale



Échelle 1:50 000
 Date de l'étude : 2007
 Auteur : Conservatoire du littoral
 Révisé par : Conservatoire du littoral



STRATEGIE A LONG TERME DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL 2005-2050

STRATEGIE TRANSVERSALE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Stratégie transversale relative à l'occupation du territoire

-  Zones d'habitat protégé
-  Zones d'habitat protégé
-  Zones d'habitat protégé
-  Zones d'habitat protégé

Interventions prioritaires

-  Zones d'habitat protégé
-  Zones d'habitat protégé
-  Zones d'habitat protégé
-  Zones d'habitat protégé

Interventions prioritaires relatives à l'occupation du territoire

-  Zones d'habitat protégé
-  Zones d'habitat protégé
-  Zones d'habitat protégé
-  Zones d'habitat protégé
-  Zones d'habitat protégé
-  Zones d'habitat protégé

Interventions prioritaires relatives à l'occupation du territoire

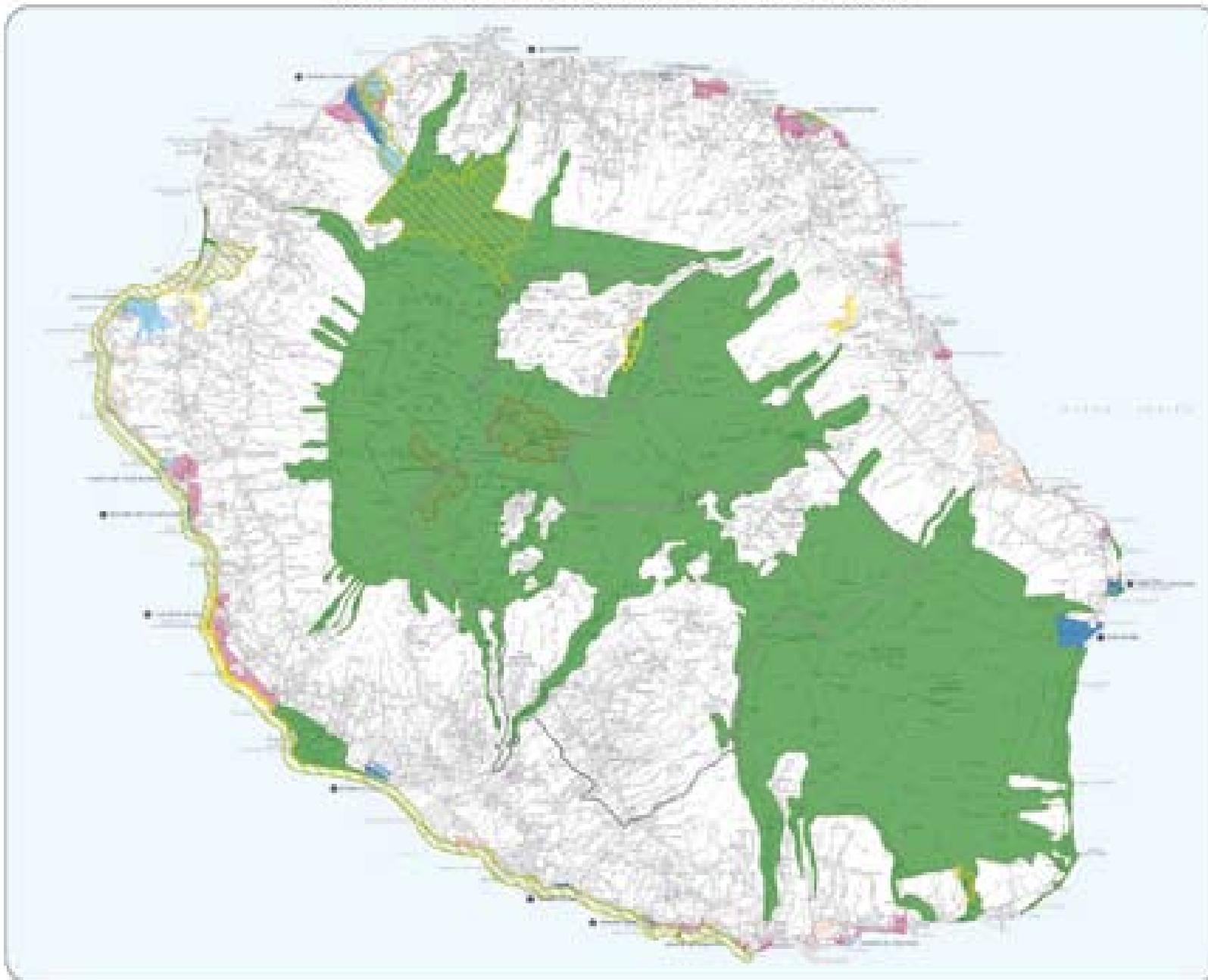
-  Zones d'habitat protégé
-  Zones d'habitat protégé



0 10 20



Source : Conservatoire du littoral, 2007.





Ci-dessus : Etang du Gol. Réunion

Annexe 2. Principaux enjeux des stratégies nationale et régionales

| Enjeux nationaux | Enjeux régionaux: finalités nationales et enjeux transversaux | | | | | |
|---|---|------------|--------------------------|--|--|---|
| | Guyane | Martinique | Guadeloupe | Saint Pierre et Miquelon | Mayotte | Réunion |
| Maintenir la diversité génétique | A1: Maintenir la diversité génétique | | | A: La protection et la gestion de la biodiversité - La surveillance et la police | | A1: Prévenir l'introduction d'espèces envahissantes et lutter contre les espèces posant des problèmes biologiques (invasion, prédation) |
| Maintenir la diversité spécifique | A2: Maintenir la diversité spécifique | | | | | |
| Maintenir la diversité des habitats | A3: Maintenir la diversité des habitats | | | | | |
| Maintenir le fonctionnement des écosystèmes | A4: Maintenir le fonctionnement des écosystèmes | | | | | |
| Améliorer la trame écologique | A5: Améliorer la trame écologique | | | | | A2: Maintenir la qualité et la diversité des habitats et restaurer/réhabiliter les habitats dégradés |
| | B: Reconnaître sa valeur au vivant | | | Bm: L'éducation à l'environnement et le développement local | B: Faire évoluer les rapports culturels homme-nature (éducation/communication/sensibilisation) | |
| | C1: Mobiliser les acteurs | | C: Mobiliser les acteurs | | | Cm: L'intégration dans les politiques publiques sectorielles et dans les documents de planification |
| | C2: Améliorer la prise en compte par les politiques publiques | | | | | |
| | D: Développer la connaissance scientifique et l'observation | | | D: La connaissance de la biodiversité | D: Développer la connaissance et les réseaux d'observation | |

Annexe 3. Description de la base de données

Description des unités de gestion

Pour chaque collectivité, des unités de gestion écologique ont été définies. Elles sont composées de plusieurs sites ayant des caractéristiques et des enjeux écologiques similaires. Chaque unité de gestion délivre les informations suivantes :

| | | |
|---------------------------------------|------------------------------|--|
| Identification du site | Site | Nom du site opérationnel |
| | | Nom du lieu-dit |
| | Commune | Texte |
| | Superficie | Nombre |
| | Statut | Code: site acquis (Site acquis), site transféré et relevant des 50 pas géométriques aux Antilles ou des ZPG dans l'Océan Indien (50 Pas ou ZPG), site transféré et relevant du domaine publique maritime (DPM), site transféré et relevant du domaine publique lacustre (DPL), site sous servitude (Servitude), site d'intervention de première priorité ou/et inscrit dans la stratégie d'intervention du Conservatoire (Intervention) |
| Modalités de gestion | Gestionnaire écologique | Texte: Nom du gestionnaire* |
| | Gestionnaire accueil public | Texte: Nom du gestionnaire |
| | Nbre de gardes | Nombre |
| | Convention d'usages- AOT | Texte: Nom de la structure ou du particulier sous convention d'usage ou d'autorisation d'occupation du terrain |
| | Protections réglementaires | Texte: réserve naturelle, Arrêté de protection de biotope (APB), site classé, RAMSAR, site soumis au régime forestier, etc... |
| Bibliographie et documents de gestion | Type du document de gestion | Code: plan de gestion (PG), plan de gestion simplifié (PGS), plan d'aménagement forestier (PAF) |
| | Titre du document de gestion | Texte: titre du document |

* L'ONF est souvent le gestionnaire écologique des sites du Conservatoire, soit sur les 50 pas géométriques et les ZPG dans le cadre de l'application de la convention d'intérêt général entre le MEDD et l'ONF, soit sur les sites boisés relevant du régime forestier. Seront respectivement écrits pour distinction ONF-MIG et ONF-RF.

Description des habitats

| | | |
|--|---|---|
| Localisation habitat | Collectivité | Texte |
| | Unité de gestion écologique | Texte |
| | Site | Texte |
| Identification de l'habitat | Description habitat | Texte : nomenclature CBNM, Antilles Guyane |
| | Typologie des milieux Cdl DOM | Texte nomenclature Cdl* : récif corallien ; milieu lagonaire ; plage et dune ; falaises et rochers ; mare, cours d'eau, plan d'eau ; marais saumâtre – lagune ; vasière ; marais d'eau douce ; savane, lande ; friche ; prairie, surface en herbe ; prairie humide ; mangrove ; forêt marécageuse ; forêt littorale ; forêt sur sable ; forêt xérophile ; forêt xéro-mésophile ; forêt mésophile ; forêt hygro-mésophile ; forêt hygrophile ; terre agricole ; agro forêt ; jardins, bâtiments et sols nus |
| | Espèces végétales ou animales caractéristiques | Texte |
| | Proportionnalité habitat dans le site | majoritaire, minoritaire, moyen, rare, indéterminé |
| Etat de conservation de l'habitat | Dynamique végétale | Stade pionnier, intermédiaire, post-pionnier, primaire, secondaire, subclimacique, climacique, évolutions variables |
| | Espèces relictuelles du stade évolué de l'habitat ou rarissimes | Texte |
| | Remarques de l'état de l'habitat | Texte : caractéristiques spécifiques (géologie, géomorphologie, hydrologie...) |
| | Tendance évolutive | expansion, régression, stagnation, stagnation à régression, stagnation à expansion, inconnu |
| | Remarques | Texte |
| | Usages et anthropisation | Texte: aucun, agroforesterie, équitation, utilisation plantes médicinales, graines pour artisanat, etc... |
| | Effets des usages sur l'habitat (Valorisations de la biodiversité) | positif, négatif, à canaliser |
| Etat de conservation | 1 bon état, 2 assez bon état, 3 altéré, 4 dégradé, 5 menacé, i indéterminé | |
| Fonctionnalité de l'habitat | Intérêt fonctionnel habitat (sites Cdl) | Texte: cours d'eau, sédimentation, lutte contre érosion, interface terre-mer, protection / filtration , conservation humidité... |
| | Etat de fonctionnalité | bon, moyen, mauvais, indéterminé |
| Autres informations de caractérisation du milieu | | caractéristiques spécifiques (géologie, géomorphologie, hydrologie...) |
| Nb espèces à valeur patrimoniale | | Nombre provenant liste espèces remarquables |
| Représentativité habitat | Importance hab au nv département | important, moyen, faible, rare, indéterminé |
| | Importance hab au nv aire insulaire, national et international | Habitat faiblement représenté à l'échelle de: aire insulaire, national, international, indéterminé, vide si commun |
| Valeur de l'habitat | Valeur patrimoniale | importante, moyenne, faible, inconnue |

*La nomenclature d'habitat définie par le Conservatoire vise à obtenir des données homogènes pour l'ensemble des habitats présents en Outre-mer. Il s'agit d'une attribution peu précise des spécificités de l'habitat, mais qui a pour atout de classer l'ensemble des habitats d'Outre-mer entre eux.

Description des espèces remarquables (faune et flore) :

| | | |
|-----------------------------------|---|---|
| Localisation espèce | Collectivité | Texte |
| | Unité de gestion écologique | Texte |
| | Site | Texte |
| Identification de l'espèce | Faune ou flore | Code: Faune (FO); Flore (FL) |
| | Classification | arbre ou arbuste, herbacée terrestre, herbacée aquatique, épiphyte ou épilite, mousse, liane, ichtyogeaune, échinoderme, mollusque, amphibien, insecte ou crustacé, reptile, oiseau, mammifère |
| | Famille | Texte |
| | Nom scientifique | Texte |
| | Nom vernaculaire | Texte |
| | Habitat comportant ces espèces dans le site concerné | Texte nomenclature Cdl |
| | Caractéristiques espèce | Texte: reproduction, migration, hivernage, pélagique, erratique, autres informations (texte) |
| Valeur de l'espèce | Rareté | Code: Assez rare (AR); Rare (R); Très rare (RR) |
| | Endémisme | Code: Endémique Martinique (EMAR), Endémique Guadeloupe (EGUAD), Endémique des Antilles (EA), Endémique Guyane (EGUY), Endémique St Pierre et Miquelon (ESPM), Endémique Réunion (ER), Endémique Mascareignes (EMAS), Endémique aire afromalgache (EAM), Endémique Mayotte (EMAY), Endémique Comores (EC) |
| | Protection | Code: Protection (P); pas de protection (Vide) |
| | Statut de protection nationale ou régionale | Texte: arrêté ministériel, arrêté préfectoral,... |
| | Statut de protection internationale | Texte: Convention de Washington annexe B II, CITES; Annexe II Convention de Carthagène - Protocole SPAW; Annexe III Convention de Carthagène - Protocole SPAW; Annexe II Convention de Bonn; Annexe II Convention de Berne; ... |
| | Statut de menace | Code des critères UICN: éteinte (EX); éteinte à l'état sauvage (EW); en danger critique d'extinction (CR); en danger (EN); vulnérable (VU); quasi menacé (NT); préoccupation mineure (LC); données insuffisantes (DD); non évalué (NE); faible risque (LR) |
| | Autre valeur | Code ou texte: liste rouge oiseaux menacés des régions françaises d'Outre-mer d'après CIPO en 1988 (IP); espèce patrimoniale inscrite dans la liste CSRPN (CSRPN); Espèce à répartition restreinte; espèce menacée d'extinction locale ... |

Description des enjeux de biodiversité à l'échelle du site

| | |
|--|--|
| Collectivité | Texte |
| Unité de gestion écologique | Texte |
| Site | Texte |
| Clé d'entrée | Concerne soit le: Site (S) Habitat remarquable (H) Espèce remarquable: faune (FO) ou flore (FL) |
| VALEUR PATRIMONIALE | Texte: Si S: description des particularités du site Si H: description de l'habitat Si FO ou FL: nom scientifique et/ou vernaculaire et descriptions de l'espèce |
| PRESSIONS existantes et potentielles | Texte: description des pressions |
| FINALITE | Texte: description de l'enjeu |
| Nature de l'enjeu : Stratégie régionale de biodiversité (SRB) | Code (Annexe 1) : A, A1, A2, A3, A4, A5, Ar1, Ar2; B, Bm; C, C1, C2, Cm; D |
| Opérations déjà effectuées | Texte: description de l'action |
| OBJECTIF OPERATIONNEL | Texte: description de l'action |
| Nature de l'action | Code: intervention foncière (IF), gestion (G), travaux d'aménagement (T), sensibilisation et mobilisation des acteurs (S), recherche et compléments de connaissance (C) |
| Nv priorité | Code: prioritaire (1), moyennement prioritaire (2), peu prioritaire (3) |
| Acteur pilote | Texte |



Conservatoire du littoral

27, rue Blanche

75009 Paris

Tél. : 05 46 84 72 50

Fax : 05 46 84 72 79

<http://www.conservatoire-du-littoral.fr/>

Délégation Outre-mer

7 rue Pémagnie

BP 546

14 037 CAEN Cedex

dom@conservatoire-du-littoral.fr